Figure 4.44 Emplacements géoréférencés de la pêche à la morue de l'Atlantique, 2004 à 2006

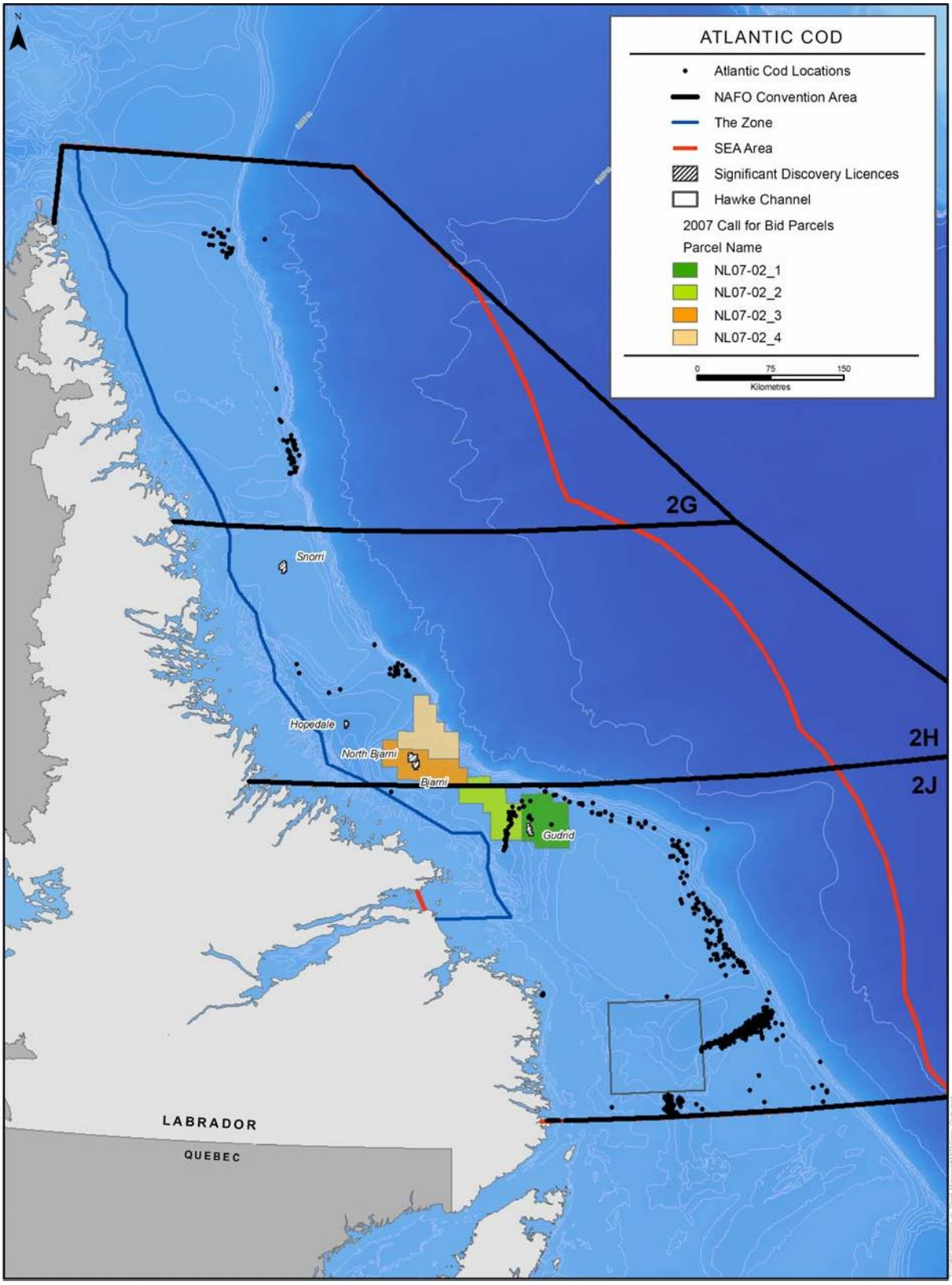

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

Pendant la collecte des connaissances traditionnelles (Postville, 2007 : Makkovik, 2007; Rigolet, 2007), les consultations publiques (Postville, 2007; Mary's Harbour 2007; Cartwright 20070 et l'information contenue dans *Our footprints Are Everywhere* [Brice-Bennett, 1977]) indiquent que la morue a été pêchée dans la zone d'évaluation environnementale stratégique (EES) du plateau du Labrador. Les zones importantes pour la morue dans la zone d'EES du plateau du Labrador comprennent Hopedale; Shoal Tickle; Windy Tickle; Multa; Big Bay; Flowers Bay; Turnavik Islands; les îles autour de South Aulatsivik; Paul's Island; Cuttroat; Moores Harbour; Okak Harbour; Mugford Tickle; Napartok Bay; Fjord Hébron; Fjord Saglek; Cape Makkovik; Stag Bay; Grapelin Island; Can Islands; Cape Ailik; Wild Bight Point; Ironbounds Islands; cap Harrison; Jigger island; Ragged Islands; et baie Groswater (Brice-Bennett 1977).

4.10.3.2 Sébaste

Les débarquements canadiens de sébaste ont donné lieu à des prises accessoires dans la pêche du flétan noir et ont atteint moins de 40 t, sauf en 2004, lorsque 170 t ont été débarquées (MPO, 2005b). Il existe peu d'information disponible pour le sébaste dans l'EES du Labrador, car il ne s'agit pas d'une pêche dirigée. Les estimations récentes des prises accessoires de sébaste dans la pêche à la crevette dans SA2 + Division 3K sont passées de 60 t en 2000 à 252 t en 2004 (MPO, 2005b). Les relevés de navire de recherche du MPO (figure 4.45) dans les divisions 2J et 3K indiquent que les stocks ont été historiquement faibles en 1994 et ont augmenté d'un facteur de six entre 1994 et 1998 et qu'ils étaient en moyenne de 34 000 t à 2003. En 2004, l'estimation du relevé était de 63 000 t (MPO, 2005c). La moyenne de l'indice entre 2001 et 2004 n'était que de 7 % entre 1981 et 1990 (MPO, 2005c). Bien que les stocks de sébaste demeurent faibles, le recrutement s'est amélioré depuis 2001 (MPO, 2005c).

Figure 4.45 Indice de la biomasse des navires de recherche pour le sébaste dans les divisions 2J3K

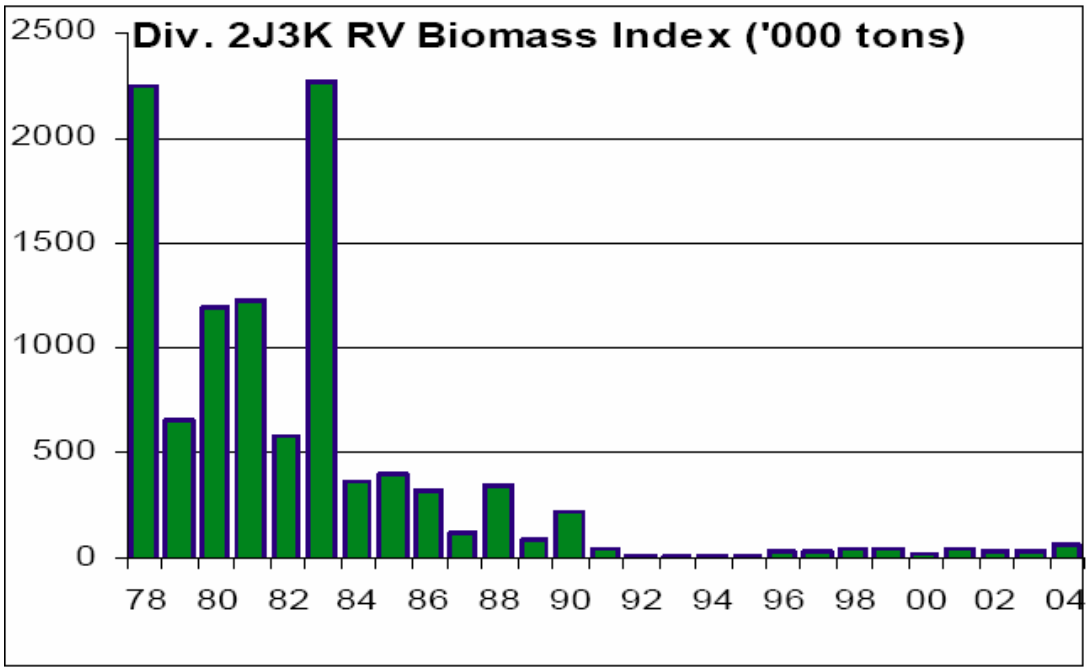

Source : MPO, 2005c.

Les débarquements de sébastes dans la zone de l'EES du plateau du Labrador sont le résultat de prises accessoires dans d'autres pêches dirigées, notamment la pêche de la crevette nordique. La plupart des débarquements (figure 4.46) ont lieu dans la division 2G de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), les débarquements ayant atteint leur sommet en février, avant de tomber à un niveau bas en avril et ont été de nouveau un sommet en août (figure 4.47).

Figure 4.46 Pourcentage des débarquements de sébaste pour les divisions 2GHJ de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest

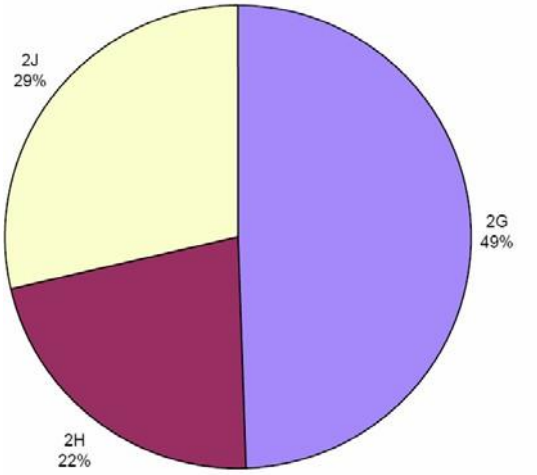

Figure 4.47 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de sébastes par division de l'OPANO – Moyenne de 2003 à 2006 y compris les rejets

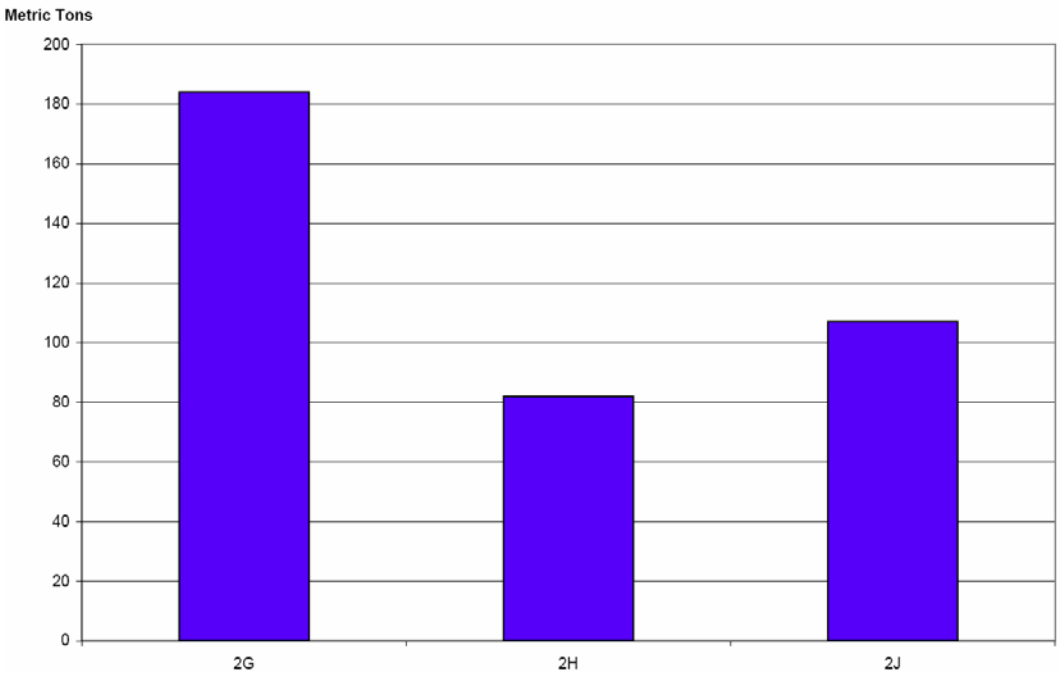

La figure 4.48 indique les emplacements de pêche du sébaste déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO concernant la zone de l'EES du plateau du Labrador et les aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre.

Figure 4.48 Emplacements de pêche du sébaste de 2004 à 2006

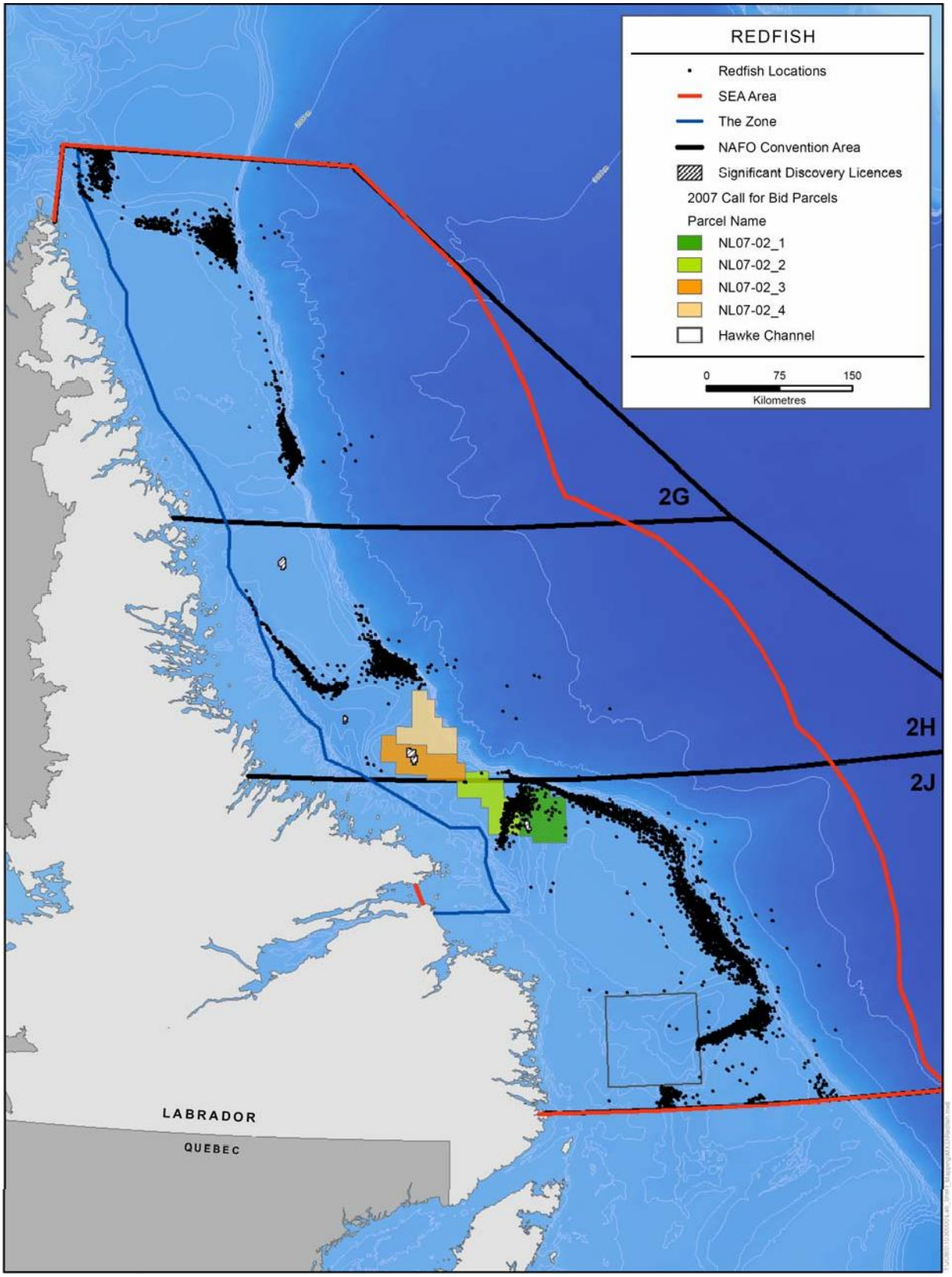

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

4.10.3.3 Hareng

Historiquement, les ressources de hareng ont soutenu à la fois la pêche commerciale à des fins alimentaires et d'appâts; la plupart du hareng pêché dans la pêche à l'appât n'est pas enregistré dans les données sur les débarquements (MPO, 2003c). Le quota actuel (2007) de hareng pour la division 2J est fourni au tableau 4.17. Ce quota n'a pas été pêché au cours de la période 2002-2006.

Tableau 4-17 Quotas de hareng de l'Atlantique dans la division 2J en 2007

Division	Définition du quota	Quota (tonnes métriques)
2J	Labrador – Filets maillants et casiers	50
	Total dans la division 2J	50
Source : Rapports statistiques de la région de Terre-Neuve, Hareng, Atlantique (MPO, 2007f).		

4.10.3.4 Pétoncle d'Islande

La pêche de pétoncles d'Islande représente environ 1 % de la pêche dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Le MPO, 2001 b (2001/C2-07) fait remarquer que « les prélèvements cumulatifs de Terre-Neuve-et-Labrador ont considérablement diminué et ne représentent maintenant qu'environ le quart de ce qu'ils étaient en 1996 ». Cela est dû en partie à la disponibilité relative plus grande d'autres espèces, notamment les crabes et les crevettes, ainsi qu'à la diminution de l'abondance des pétoncles dans toutes les régions qui étaient autrefois favorables à des pêches lucratives. En 2000, le nombre de navires participants est demeuré inchangé (35 par rapport à 34), mais bien en deçà des 171 navires enregistrés en 1996.

De plus, les navires de Terre-Neuve-et-Labrador qui pêchent le pétoncle d'Islande peuvent capturer et conserver le pétoncle géant. Le règlement actuel sur les pêches autorise une prise accessoire de 10 % de pétoncle (MPO, 2001b). Toutefois, il est à noter que « les pétoncles sont secoués en mer et que seule la "chairs" débarque, la discrimination des espèces à des fins de surveillance est lourde de difficultés ».

Dans l'ensemble de la zone de l'EES du plateau du Labrador, les pétoncles d'Islande représentent environ 1 % de la pêche totale. La majeure partie de la pêche a lieu dans la division 2H de l'OPANO (figure 4.49), à 78 % des prises ayant atteint un sommet pour le débarquement en août. Au cours des consultations publiques tenues à Nain (le 29 octobre 2007), il a été déclaré que le pétoncle d'Islande est récolté dans la région et qu'il s'agit de la principale espèce transformée à l'usine de Nain. Torngat Fish Producers Co-operative (Consolations de Happy Valley-Goose Bay, le 5 novembre 2007) a déclaré que l'usine de Nain a traité environ 1,2 million de livres de pétoncle, mais que ce nombre avait été considérablement réduit en 2007 en raison des prix bas du marché. Torngat Fish Producers Co-operative avait annoncé en mai 2008 qu'elle n'ouvrirait pas ses usines déficitaires à Nain et Postville cette année. Cette annonce aurait fait en sorte qu'environ 200 ouvriers d'usine étaient au chômage pendant la saison de pêche et que les pêcheurs de la région ne pouvaient pas vendre leurs prises dans la région (CBC 2008a). Le gouvernement du Nunatsiavut au Labrador a décidé d'aider la Torngat Fish Producers Co-operative à aider l'usine de transformation du poisson de Nain en transférant environ 300 000 $ de recettes provenant de la mine de nickel de Voisey's Bay. Toutefois, l'aide n'a pas suffi à maintenir en service une installation plus petite de Postville (CBC 2008b).

Les pétoncles d'Islande sont également pêchés par des plongeurs pour un usage personnel à Cartwright (consultations publiques du 15 novembre 2007). Une pêche active du pétoncle est pratiquée dans la baie Gilbert (Morris et Green, 2002) dans la division 2 (sert seulement de route migratoire pour la population de morue de la baie Gilbert) (gouvernement du Canada, 2005).

Figure 4.49 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de pétoncles par division de l'OPANO (2004 à 2006)

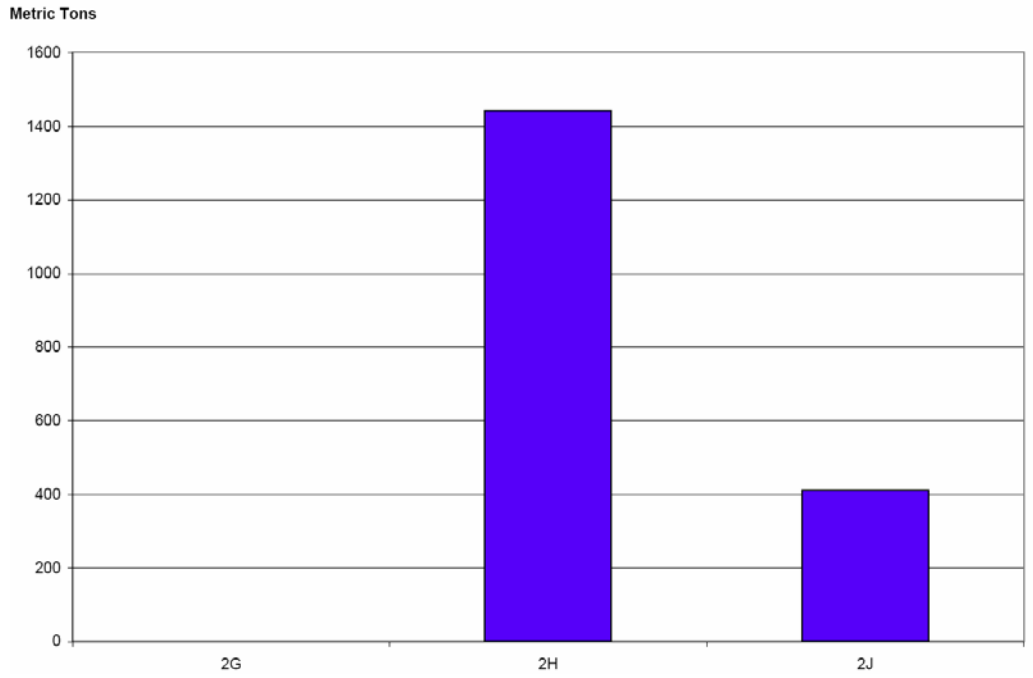

La figure 4.50 indique les emplacements de pêche de pétoncles d'Islande déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO par rapport à la zone de l'EES du plateau du Labrador et aux aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre.

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007 : Rigolet 2007) et lors de consultations publiques (Port Hope Simpson 2007; Cartwright, 2007), il a été indiqué que les pétoncles d'Islande étaient pêchés dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Les zones où les pétoncles peuvent être pêchés comprenaient des zones allant de Big Bay à Saglek Bay et à Shoal Tickle (Nain, 2007; Rigolet 2007).

Figure 4.50 Emplacements géoréférencés de la pêche du pétoncle d'Islande (2004 à 2006)

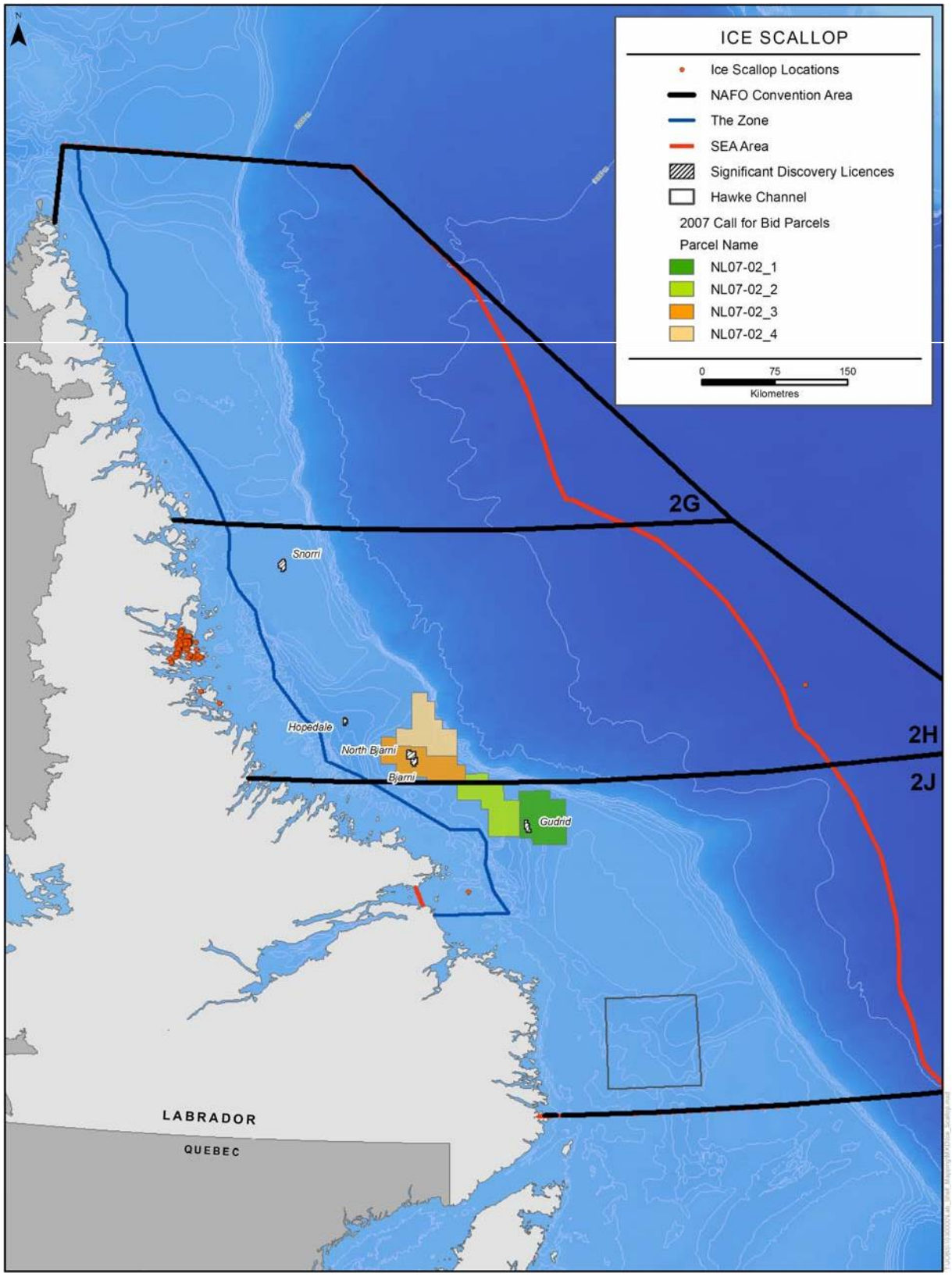

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

4.10.3.5 Crabe des neiges

La pêche du crabe des neiges est une pêche importante dans les eaux de la division 2J. Entre 2004 et 2006, le crabe des neiges a représenté environ 4 % (tableau 4.11) de la pêche dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Dans la division 2J, c'était la deuxième pêche la plus importante et elle représentait environ 7 % de la pêche (tableau 4.12). Dans la division 2J, les débarquements commerciaux de crabe des neiges sont passés de 330 t en 1985 à 600 t en 1990 (MPO, 2007g). Les débarquements (figure 4.51) ont continué d'augmenter de 1995 à 1997 à environ 3 200 t, atteignant un sommet en 1999 à 5 400 t (MPO, 2007g). En 2005, les débarquements ont diminué de 70 % à 1660 t (MPO, 2007g) en raison d'une réduction du total autorisé des captures (TAC). En 2006, les débarquements ont augmenté de 25 % pour atteindre 2 000 t (MPO, 2007g).

Figure 4.51 Tendances de l'effort de pêche, des débarquements et des prises admissibles totales de crabe des neiges dans la division 2J

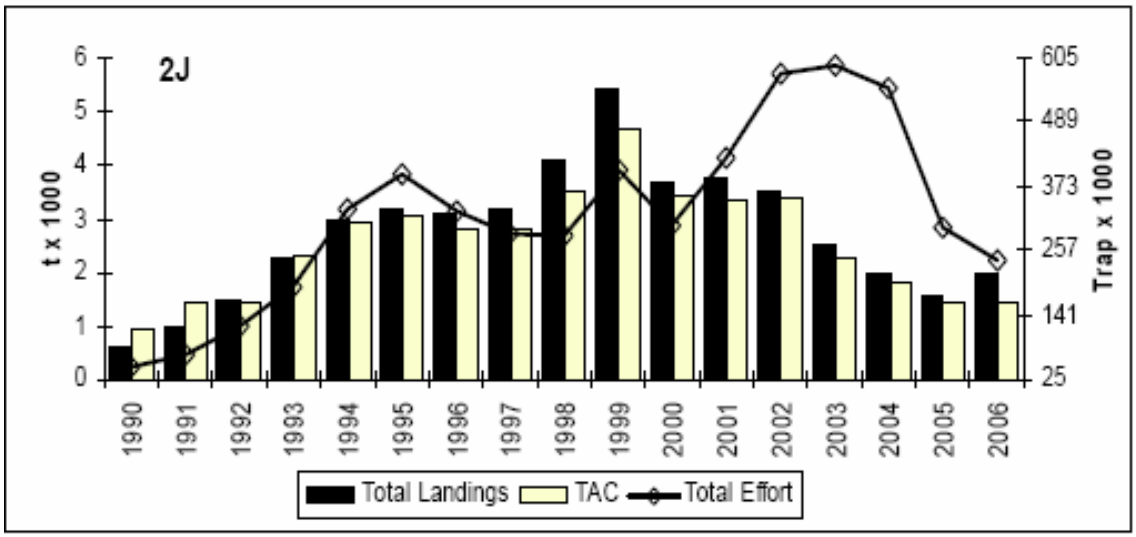

Source : MPO, 2007g.

La capture par unité d'effort (CPUE) du crabe des neiges (figure 4.52) a varié au fil du temps. Pour les périodes de 1985 à 1987, de 1991 à 1995 et de 1998 à 2004, la CPUE a diminué, la période de 1998 à 2004 atteignant de bas niveaux historiques. À l'inverse, de 1987 à 1991, de 1995 à 1998 et de 2004 à 2006, la CPUE a augmenté (MPO, 2007g). En 2006, la CPUE a presque doublé pour atteindre environ la moyenne à long terme (MPO, 2007g).

Figure 4.52 Tendances de la capture commerciale du crabe des neiges par aire unitaire par rapport à la moyenne à long terme (ligne en pointillés) pour la division 2J

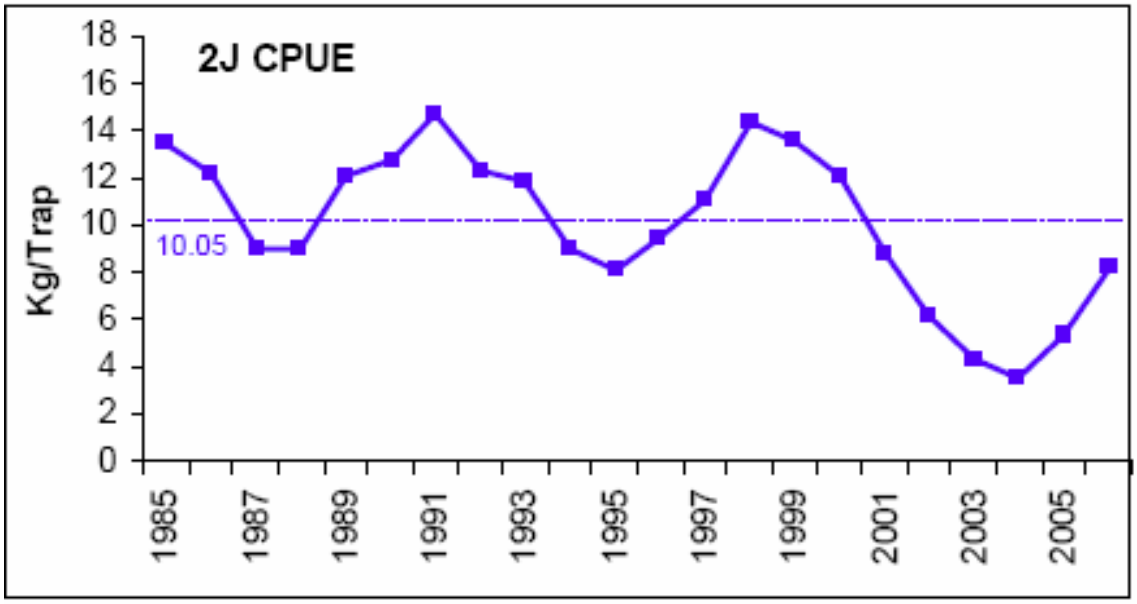

Source : MPO, 2007g.

Le relevé sur l'indice de biomasse exploitable d'automne de 1998 à 2002 a diminué de 94 %. Bien qu'elle ait augmenté au cours des dernières années, la biomasse exploitable demeure inférieure aux niveaux de 2002 précédents (MPO, 2007g). Les relevés d'automne sur l'indice prérecrutement et l'indice prérecrutement des rejets de l'observateur (figure 4.53) ont diminué de 1998 à 2003. Les deux indices (biomasse et prérecrutement) ont culminé en 2004 avant de diminuer en 2005 (MPO, 2007g). En 2006, l'indice des observateurs (figure 4.53) a encore diminué, tandis que l'indice des relevés a été multiplié par deux (MPO, 2007g). La diminution du relevé des rejets d'observateurs peut être le résultat de la pêche débutant plus tôt dans la saison, ce qui a entraîné une réduction des captures de prérecrues immédiates à nouvelle carapace (MPO, 2007g). Au début de 2004, l'échantillonnage en mer a révélé une augmentation du taux de capture de petits crabes à nouvelle carapace, suivie d'une augmentation du recrutement, ce qui s'est traduit par l'augmentation de la CPUE pour 2004-2006 (MPO, 2007g). Bien que le taux de capture des petits crabes à nouvelle carapace ait diminué en 2005, il a augmenté en 2006, ce qui laisse croire à une augmentation du recrutement à court terme (MPO, 2007g).

Figure 4.53 Tendances des indices de prérecrutement du crabe des neiges pour la division 2J

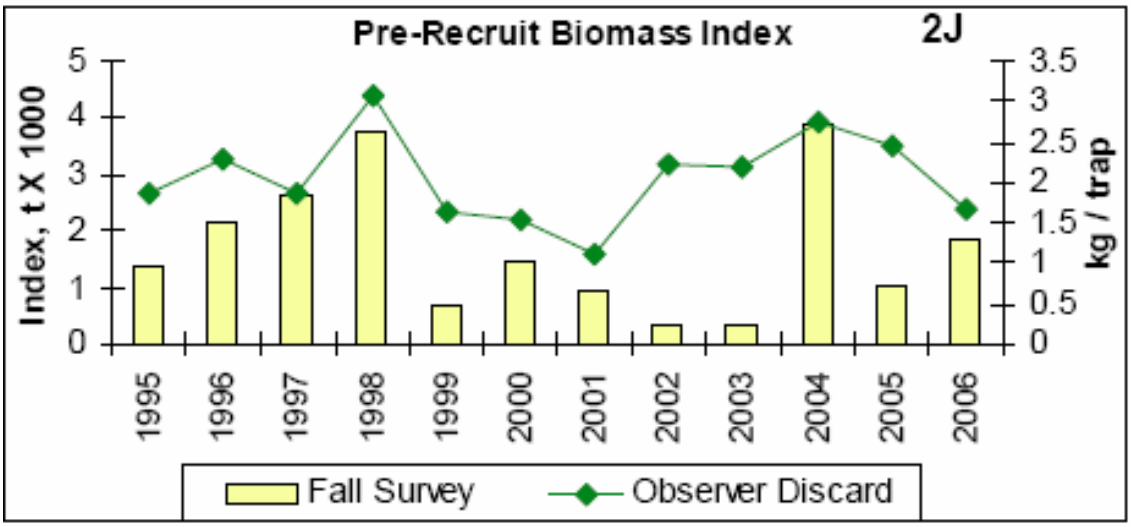

Source : MPO, 2007g.

Le recrutement a augmenté depuis 2004 et les perspectives sont prometteuses pour 2007 (MPO, 2007g). L'indice du taux d'exploitation (figure 4.54) était généralement faible de 1996 à 2002 avant d'augmenter fortement en 2003, mais a depuis diminué en 2006 (MPO, 2007g). L'indice de mortalité par pêche prérecrutement (figure 4.54) était également faible entre 1996 et 2001. Il a connu une forte augmentation en 2001 à 2004, suivie d'une chute à des niveaux bas en 2005-2006 (MPO, 2007g). Le pourcentage de prises totales rejetées (figure 4.54) a augmenté rapidement entre 2002 et 2003 et a augmenté en 2004 pour atteindre un niveau record, avant de diminuer entre 2005 et 2006 pour se situer en deçà des niveaux de 2002 (MPO, 2007g). Les données sur les espèces multiples et sur la pêche du crabe des neiges indiquent que la biomasse exploitable dépend de plus en plus du recrutement immédiat. Cela suggère une augmentation à court terme du taux d'exploitation qui se traduit par une augmentation de la mortalité prérecrutement pourrait nuire davantage au rétablissement des stocks (MPO, 2007g).

Figure 4.54 Tendances des indices de mortalité et du pourcentage des prises rejetées dans la pêche du crabe des neiges pour la division 2J.

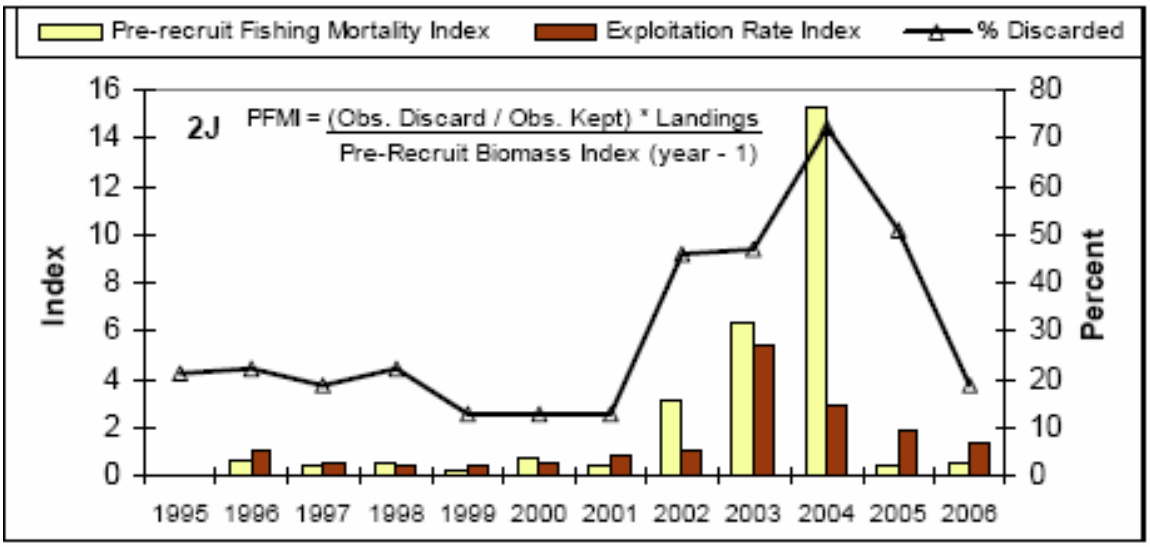

Source : MPO, 2007g.

Dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, la pêche du crabe des neiges a lieu à la fin du printemps et au début de l'été, et le mois de juin (figure 4.55) a connu les plus importants débarquements. Environ 96 % de la pêche de crabe des neiges dans la zone de l'EES du plateau du Labrador se fait dans la division 2 J.

Figure 4.55 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de crabes des neiges par moi – Moyenne de 2004 à 2006

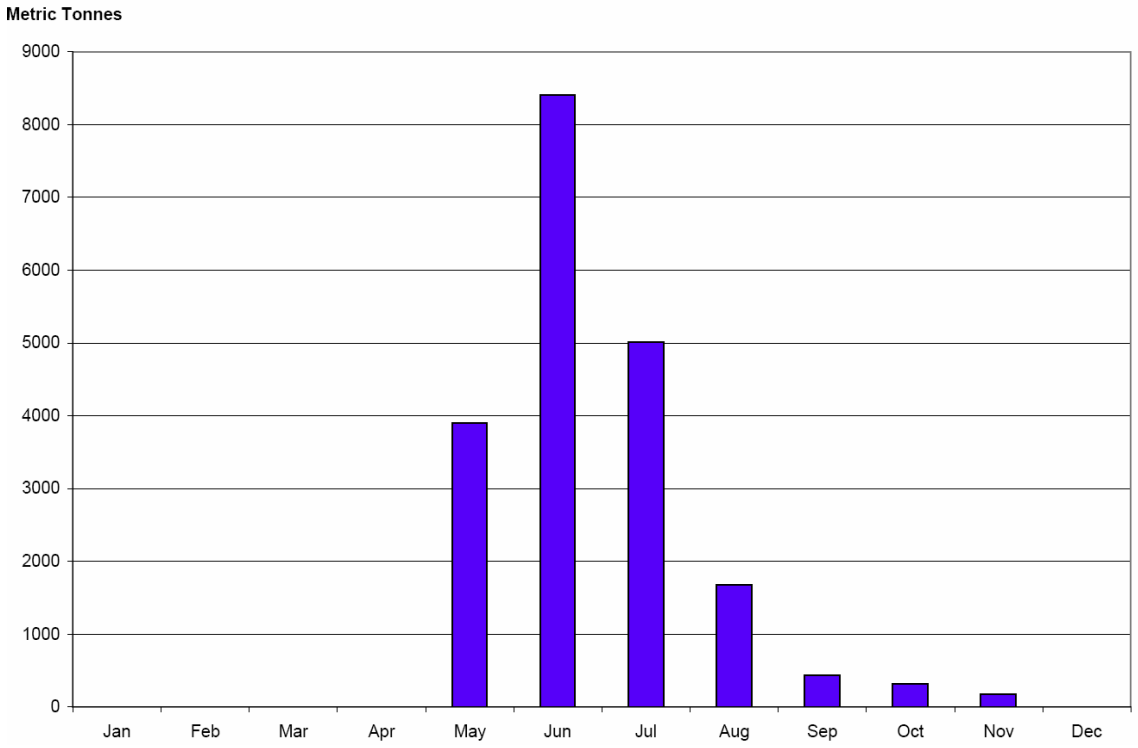

La figure 4.56 indique les emplacements de pêche de crabe des neiges déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO par rapport à la zone de l'EES du plateau du Labrador et aux aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre.

Figure 4.56 Emplacements géoréférencés de la pêche au crabe des neiges, 2004 à 2006

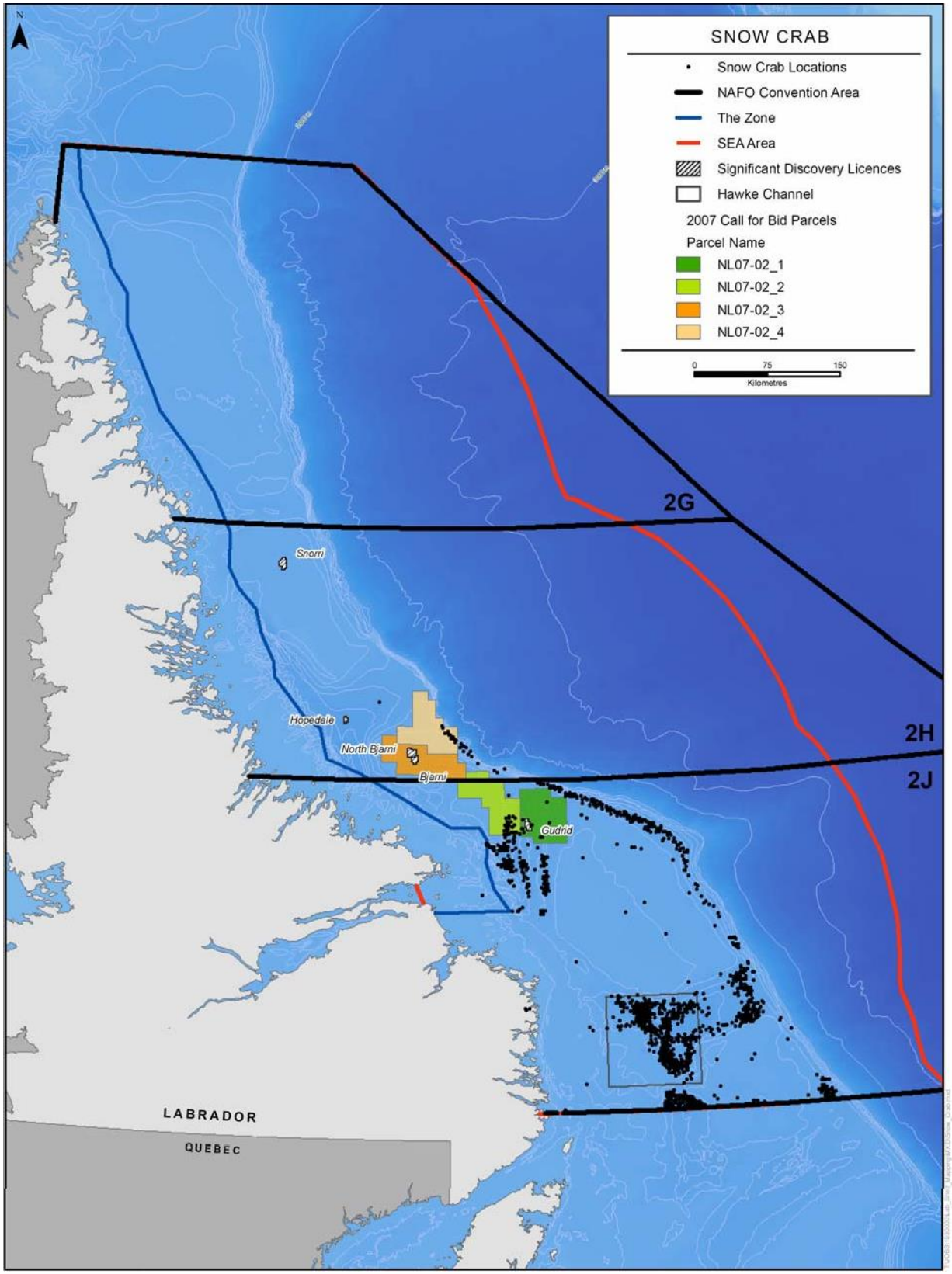

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

Au cours des consolations publiques (du 29 octobre au 15 novembre 2007) dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, les pêcheurs indiquent que la zone réservée à l'exploration gazière et pétrolière se trouve dans les zones de pêche au crabe (parcelle NL07-02_2). Les pêcheurs de Nain, Happy Valley-Goose Bay, Port Hope Simpson et Hopedale ont tous exprimé des préoccupations au sujet des effets de l'exploration sur les zones de pêche au crabe. Les pêcheurs de Mary's Harbour sont catégoriques sur le maintien d'une zone de protection dans le chenal Hawke, qui est réservé à la pêche au crabe uniquement. D'autres régions (Happy Valley-Goose Bay et Cartwright) s'inquiètent des effets des activités sismiques sur le crabe et le crabe en mue, en particulier. Torngat Fish Producers Co-operative Society Ltd., à Happy Valley-Goose Bay (le 5 novembre 2007), a confirmé que les parcelles de découverte décrites par le C-NLOHE surplombent le terrain de pêche du crabe. La pêche du crabe spécifique à cette zone dure entre quatre et six semaines pour le quota principal de 317 500 kg. Il y a un quota exploratoire supplémentaire de 181 500 kg dans la division 2H de l'OPANO. Au cours des consultations publiques à Happy Valley-Goose Bay, un pêcheur a laissé entendre que les populations de crabes évoluaient dans la région. Il a déclaré qu'il y a 25 ans, il n'y avait pas de crabe dans cette région, mais qu'ils semblent maintenant se déplacer vers le nord. L'année dernière, ils ont trouvé une bonne pêche à environ 45 milles au large de Makkovik et il a senti que ce mouvement vers le nord pouvait être dû au réchauffement de l'océan.

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007; Rigolet 2007) et lors de consultations publiques (Hopedale 2007; Happy Valley-Goose Bay 2007; Mary's Harbour 2007; Port Hope Simpson 2007; Cartwright, 2007), il a été indiqué que le crabe des neiges était pêché dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Les zones où le crabe des neiges peut être pêché comprennent le chenal Cartwright; hors de Cartwright et Black Ticker; et les zones situées entre Makkovik et Hopedale (Nain 2007; Rigolet 2007; Hopedale 2007; Happy Valley-Goose Bay 2007; Mary's Harbour 2007; Port Hope Simpson 2007; Cartwright 2007).

4.10.3.6 Crevette nordique

Dans la zone de l'ESS du plateau du Labrador, la crevette nordique est la pêche la plus importante qui représente environ 85 % de la pêche totale. Cinquante-neuf % de la pêche est débarquée à la division 2J, tandis que 22 % et 19 % sont débarqués à la division 2G et à la division 2H, respectivement (figure 4.57). Les débarquements (figure 4.59) ont atteint un sommet annuel en février, avant de chuter à un creux en avril, suivi d'un deuxième sommet en juillet.

Figure 4.57 Pourcentage des débarquements de crevettes nordiques pour les divisions 2GHJ de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 2004 à 2006.

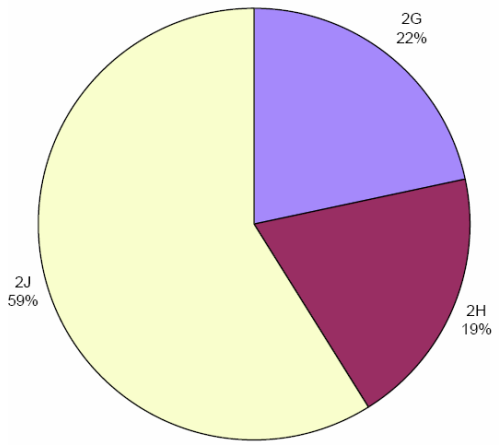

Figure 4.58 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de la crevette nordique par mois – Moyenne de 2004 à 2006

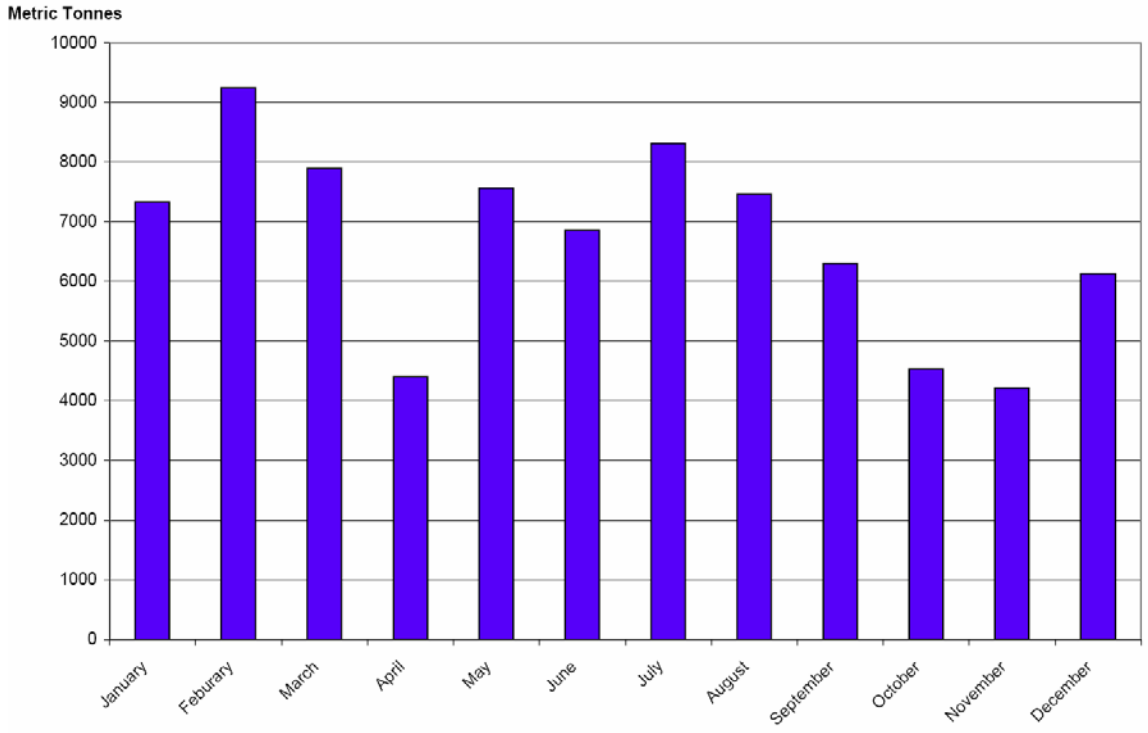

La figure 4.59 indique les emplacements de pêche de crevette nordique déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO par rapport à la zone de l'EES du plateau du Labrador et aux aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre. Au cours des consultations publiques avec les collectivités de la zone de l'EES du plateau du Labrador, on a fait remarquer que la crevette nordique est une espèce commerciale importante. Plus précisément, Nain, Natuashish, Hopedale, Happy Valley-Goose Bay et Port Hope Simpson ont tous des pêches commerciales pour la crevette. La Nation innue participe à la pêche commerciale en partenariat avec Ocean Choice International (Natuashish, 30 octobre 2007).

En 2003, l'industrie de la pêche à la crevette nordique s'est vu accorder un changement de saison de pêche, passant d'une année civile (du 1er janvier au 31 décembre) à une année financière (du 1er avril au 31 mars). Pour faciliter ce changement, un quota provisoire supplémentaire de 20 229 t a été attribué à la flotte de gros navires et, par conséquent, la saison 2003-2004 a duré 15 mois (MPO, 2006m).

Dans la zone de pêche à la crevette (ZPC) 4, dans la division 2G de l'OPANO, le TAC est passé de 2 580 t en 1989 à 5 200 t en 1995 et à 8 320 t en 1998, dont 2 184 t ont été alloués à la zone située au sud du 60°N pour promouvoir l'expansion de la pêche (MPO, 2006m). Entre 2003 et 2006, le TAC (figure 4.60) a été augmenté et maintenu à 10 320 (MPO, 2006m). La CPUE (figure 4.61) a diminué après 2001 et reste proche de la moyenne à long terme de 2 000 kg/h pour 2004 et 2005 (MPO, 2006m). La biomasse et l'abondance ne sont pas disponibles pour cette zone. Le MPO, en partenariat avec la Fondation de recherche sur la crevette nordique, a entrepris un relevé de recherche sur la crevette en 2005 et une fois qu'il y aura une série chronologique établie (d'au moins cinq étés consécutifs), la biomasse et l'abondance pour la zone de pêche de la crevette (ZPC) 4 seront plus facilement déterminées (MPO, 2006m).

Figure 4.59 Emplacements géoréférencés de la pêche à la crevette nordique, 2004 à 2006

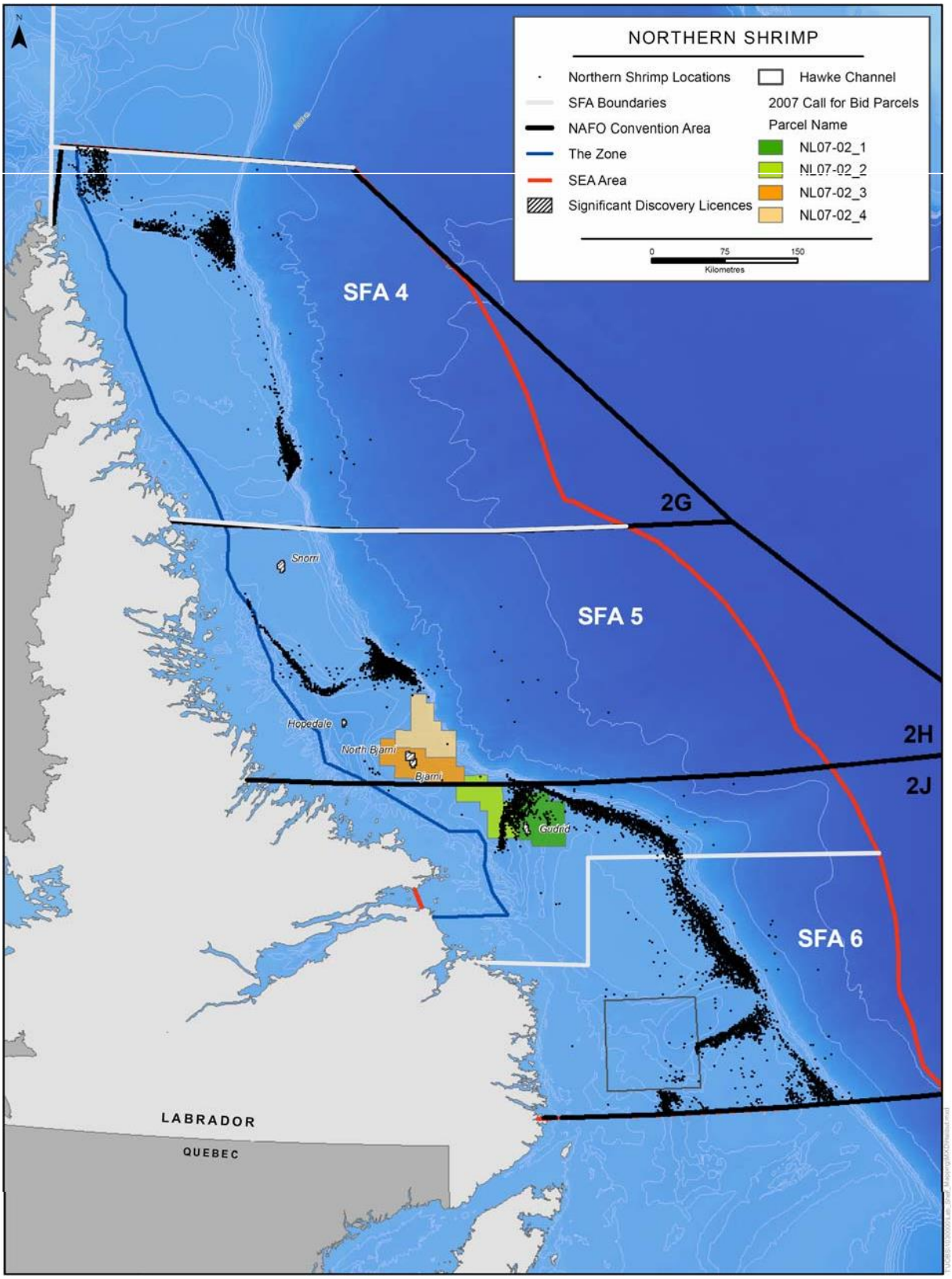

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

Dans la ZPC 5 (division 2H de l'OPANO), le TAC (figure 4.62) a doublé, passant de 7 650 t entre 1994 et 1996 à plus de 15 300 t entre 1997 et 2002 (MPO, 2006m). En 2003, le TAC a augmenté de 52 % pour atteindre 23 300 t (y compris une allocation de 2 500 t pour la recherche). Ce TAC a été maintenu de 2004 à 2006 (MPO, 2006m). Depuis 1996, la CPUE (figure 4.63) est demeurée au-dessus de la moyenne à long terme. Les indices de biomasse et d'abondance des relevés à espèces multiples de l'automne ont augmenté depuis 1998 (MPO, 2006m). Les perspectives de recrutement à court terme (figure 4.64) pour la crevette nordique dans la division 2H semblent moyennes, alors que les perspectives à long terme sont inconnues (MPO, 2006m). La crevette nordique continue d'être répartie sur une vaste zone et l'indice du taux d'exploitation est demeuré faible (figure 4.65). Les prises récentes n'ont aucune incidence observable sur la biomasse ou l'abondance (MPO, 2006m).

Dans la ZPC 6 (divisions 2L et 3K de l'OPANO), le TAC (4,66) a augmenté en 1997 à 23 000 t, passant du niveau de 1994 à 1996 à 11 050 t. De 1997 à 1999, le TAC a plus que doublé, la majeure partie de l'augmentation étant réservée au développement de la pêche par petits bateaux (MPO, 2006m). Le TAC a continué d'augmenter jusqu'en 2002 et a augmenté de 23 % pour atteindre 77 932 t en 2003 (MPO, 2006m). En 2005, la CPUE (figure 4.67) est demeurée élevée pour les gros navires (>500 t). Pour les petits bateaux (<65 pieds), elle a augmenté considérablement en 2004 et est restée élevée en 2005 (MPO, 2006m). Les relevés d'automne pour des espèces multiples (figure 4.68) montrent une augmentation des indices de biomasse et d'abondance entre 1997 et 2001. Les deux indices ont diminué légèrement au cours des relevés de 2002. Depuis 2002, l'abondance est demeurée élevée, tandis que la biomasse a atteint des niveaux records (MPO, 2006m). La ressource continue d'être répartie sur une zone de conseil et l'indice du taux d'exploitation (figure 4.69) est demeuré faible (MPO, 2006m).

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007; Makkovik 2007) et lors de consultations publiques (Nain 2007; Natuashish 2007; Hopedale 2007; Happy Valley-Goose Bay 2007; Mary's Harbour 2007; Port Hope Simpson (2007)), il a été indiqué que les crevettes nordiques étaient pêchées dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Les zones dans lesquelles le poisson nordique peut être pêché comprennent les zones situées entre Makkovik et Hopedale (Nain, 2007; Natuashish 2007; Hopedale 2007; Happy Valley-Goose Bay 2007; Mary's Harbour 2007; Port Hope Simpson 2007).

Figure 4.60 Zone de pêche à la crevette 4 (aire unitaire de la division 2G de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest) Captures de crevettes nordiques (en t)

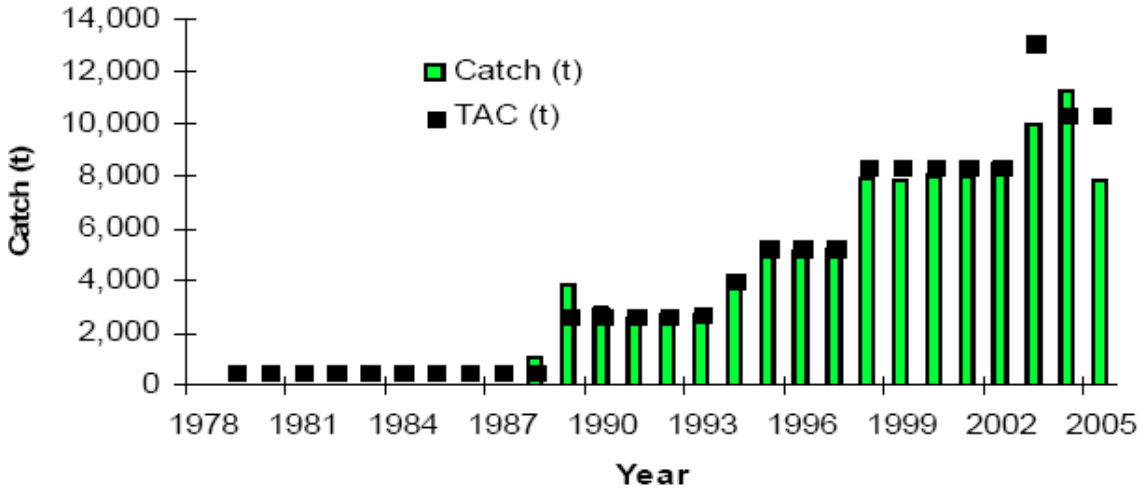

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.61 Capture de gros navires dans la zone de pêche à la crevette 4 par aire unitaire

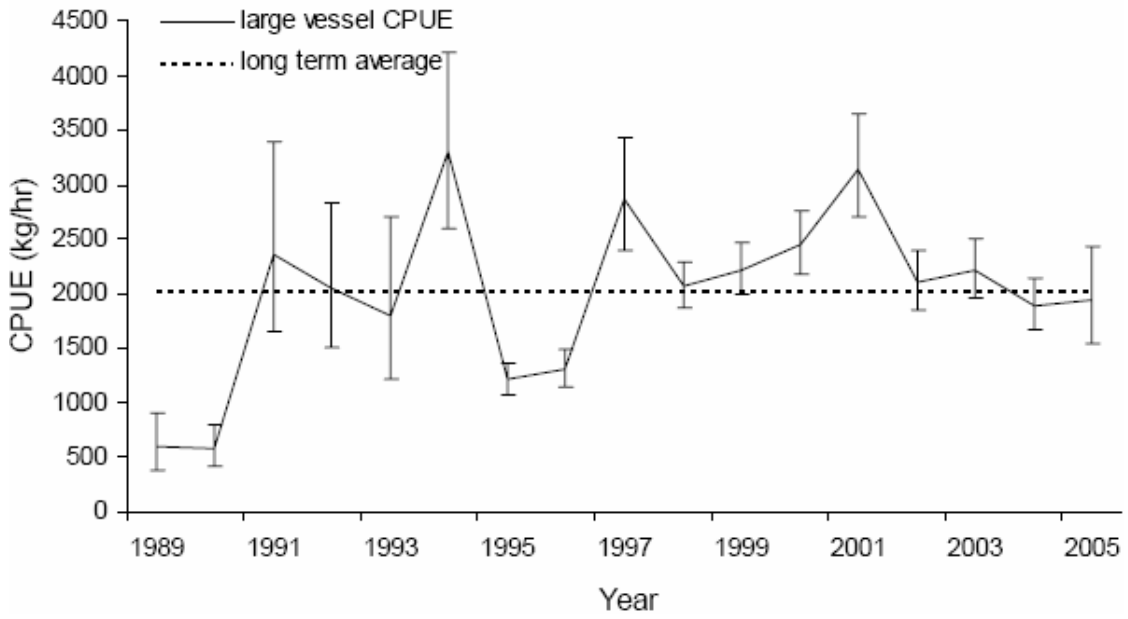

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.62 Zone de pêche à la crevette 5 (aire unitaire de la division 2H de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest) Captures de crevettes nordiques (en t)

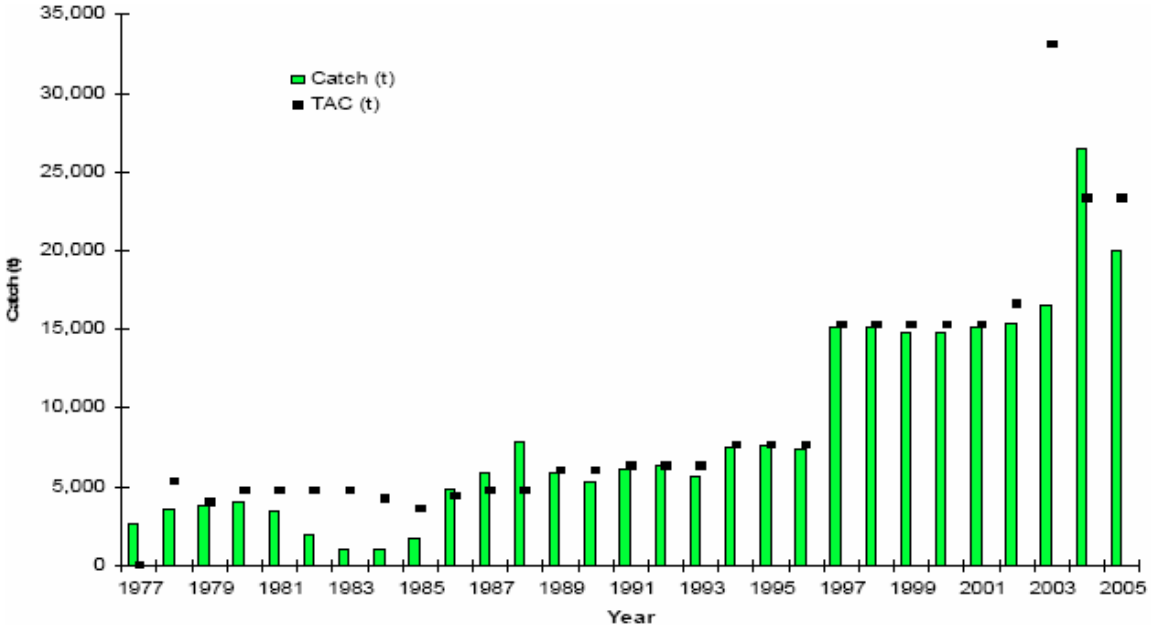

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.63 Capture de gros navires dans la zone de pêche à la crevette 5 par aire unitaire

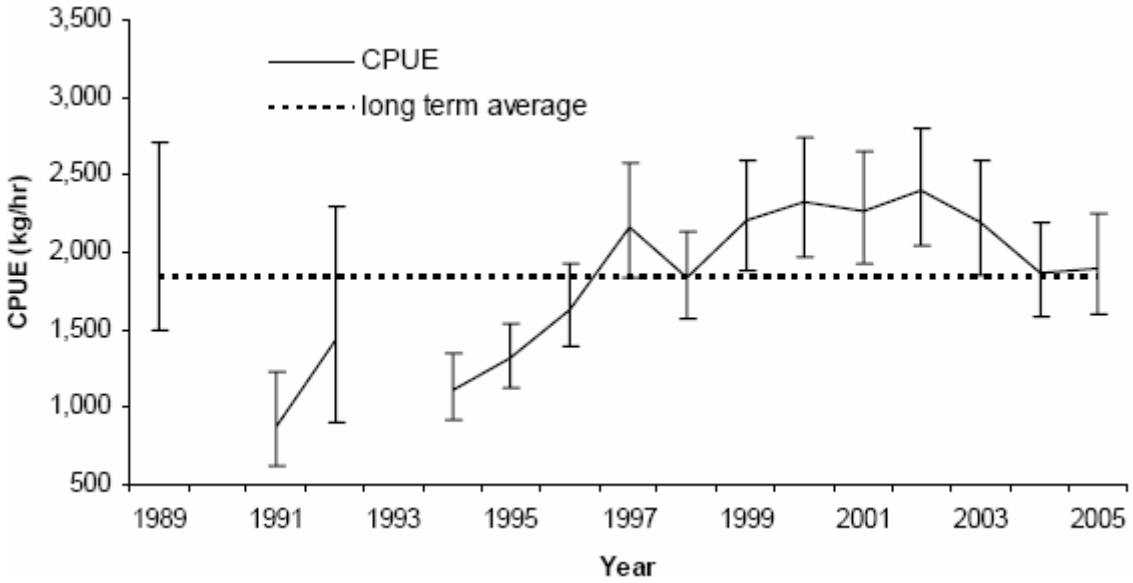

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.64 Indice de recrutement de crevettes pour la période de 1997 à 2005 (données du relevé du chenal Cartwright)

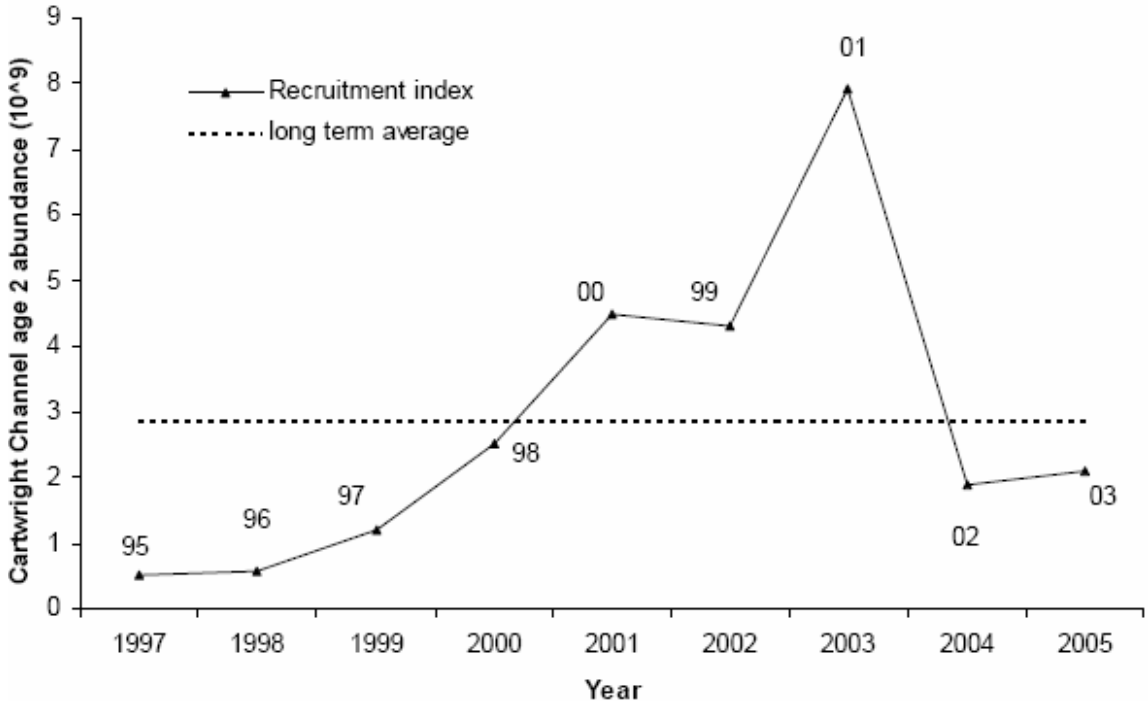

Figure 4.65 Indices de taux d'exploitation de la zone de pêche à la crevette 5 au cours de la période 1996 à 2005

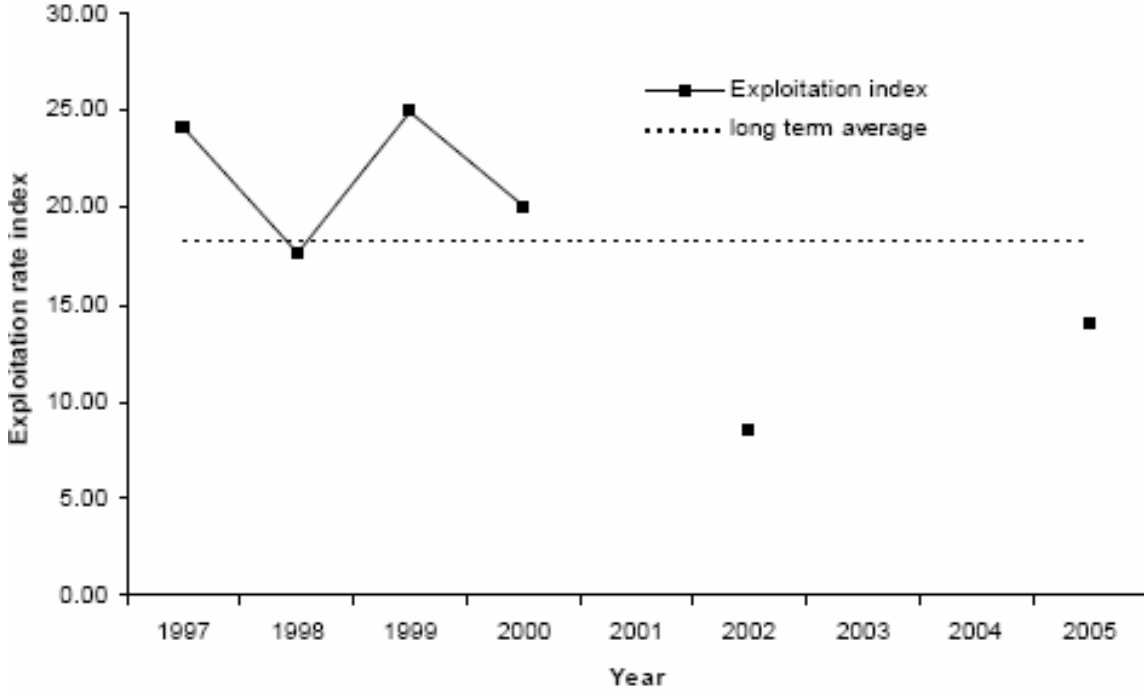

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.66 Zone de pêche à la crevette 6 (aire unitaire de la division 2J de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest) Captures de crevettes nordiques (en t)

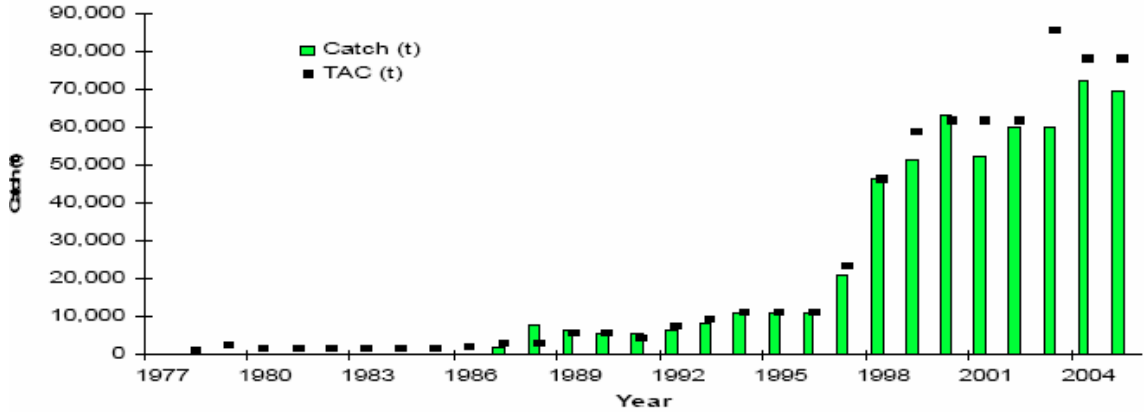

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.67 Capture de gros et petits navires dans la zone de pêche à la crevette 6 par aire unitaire

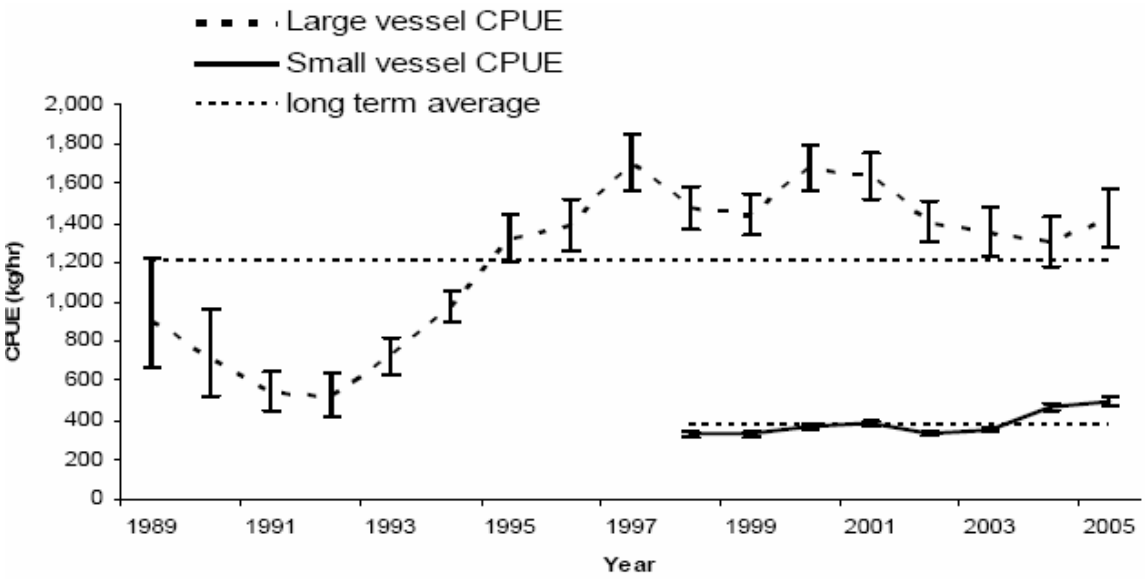

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.68 Indices de taux de biomasse et d'abondance de la zone de pêche à la crevette 6

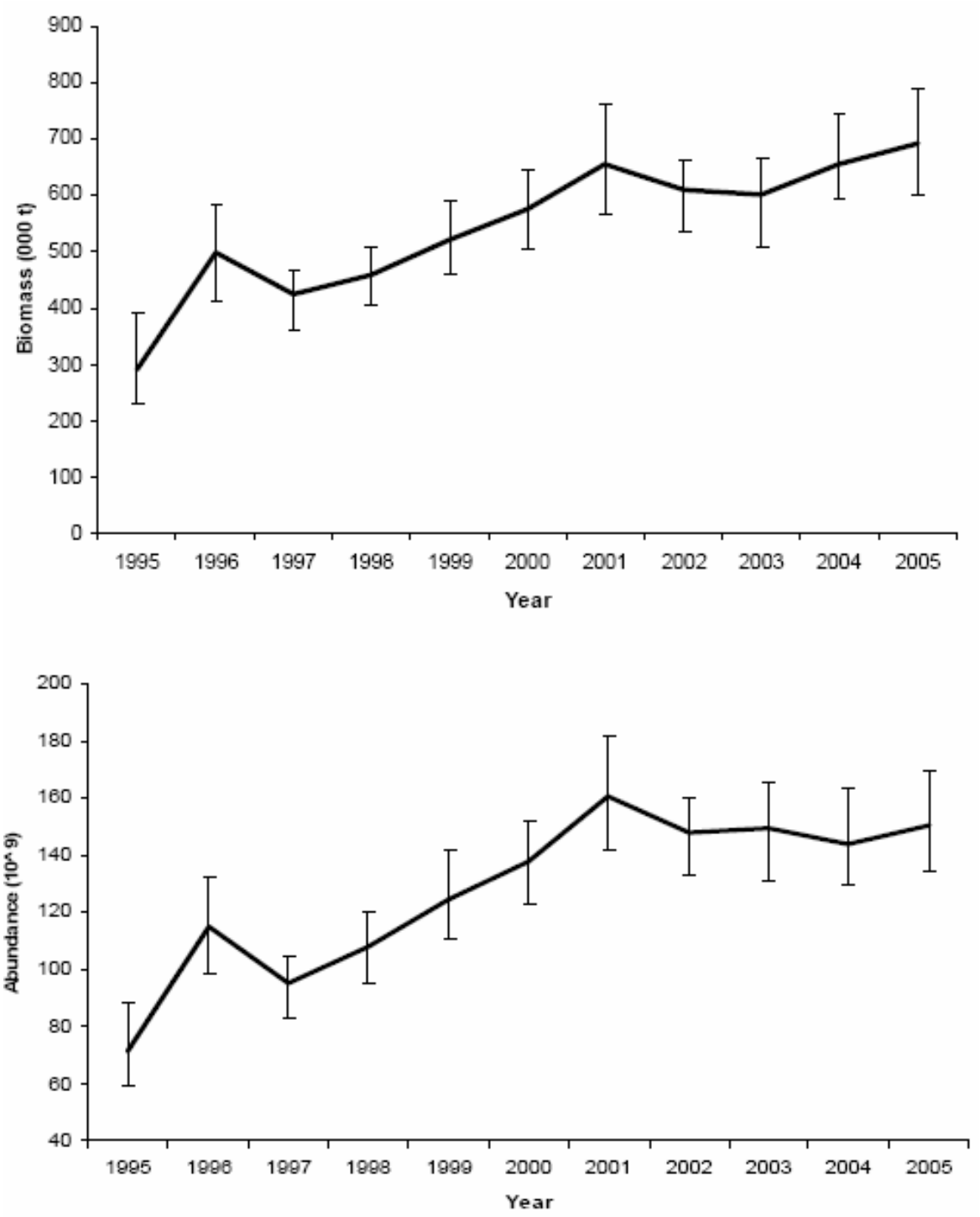

Source : MPO, 2006m.

Figure 4.69 Indices de taux d'exploitation de la zone de pêche à la crevette 6 au cours de la période 1996 à 2005

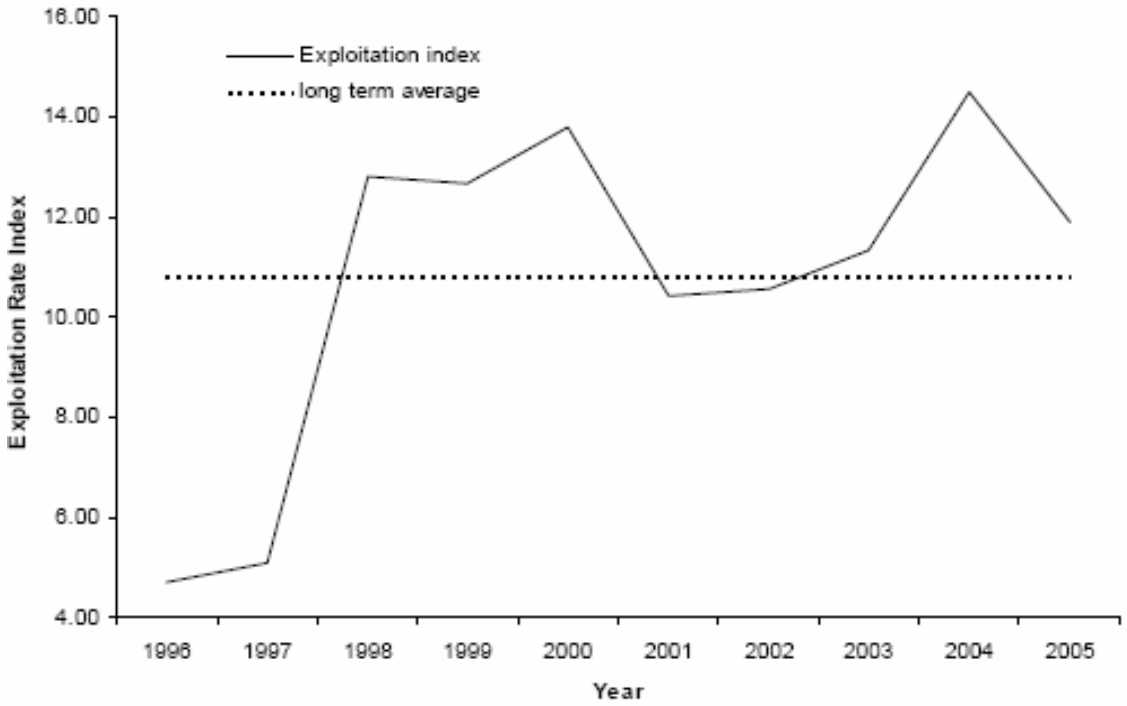

Source : MPO, 2006m.

4.10.3.7 Flétan noir

Dans l'ensemble de la zone de l'EES du plateau du Labrador, le flétan noir est la pêche aux poissons de fond la plus importante qui représente environ 4 % de la pêche totale. Un total de 62 % de la pêche (figure 4.70) est débarqué à la division 2J, tandis que 32 % et 6 % sont débarqués à la division 2H et à la division 2G, respectivement. La pêche se fait principalement en été, les débarquements atteignant un sommet en août (figure 4.71).

La figure 4.72 indique les emplacements de pêche du flétan noir déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO par rapport à la zone de l'EES du plateau du Labrador et aux aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre. Au cours des consultations publiques (du 29 octobre au 15 novembre 2007) dans la région de l'EES du plateau du Labrador, le flétan noir (turbot) a été classé parmi les principales espèces commerciales pêchées. La plupart des turbots débarqués se trouvent sur la côte sud, avec une petite quantité pêchée à Makkovik (consultation publique à Happy Valley-Goose Bay le 5 novembre 2007).

Le flétan noir est réparti dans toute la région du Labrador et de l'est de Terre-Neuve, mais l'abondance a changé depuis les années 1970 (Healey, 2007). Dans les années 1970 et 1980, on a observé une abondance relativement élevée de flétan noir le long des pentes profondes du plateau continental, particulièrement dans la division 2G (Healey, 2007). Ils étaient aussi nombreux dans les canaux profonds qui circulaient entre les banques de pêche, en particulier dans les divisions 2H, 2J et 3K (Healey, 2007). Toutefois, en 1991, la distribution dans le Nord a été grandement réduite et la majeure partie de leur source se trouvait dans la division 3K (Healey, 2007).

Figure 4.70 Pourcentage des débarquements de flétan noir pour les divisions 2GHJ de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 2004 à 2006.

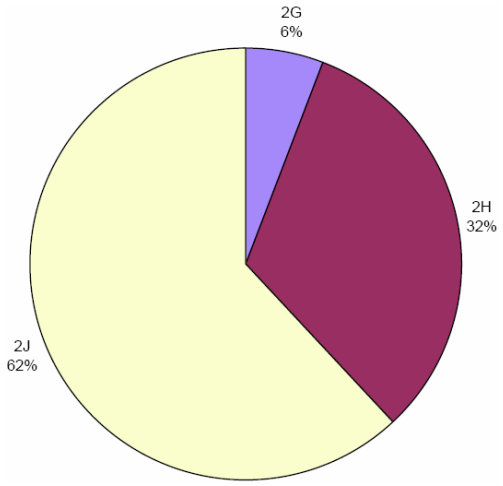

Figure 4.71 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche du flétan noir par mois – Moyenne de 2004 à 2006

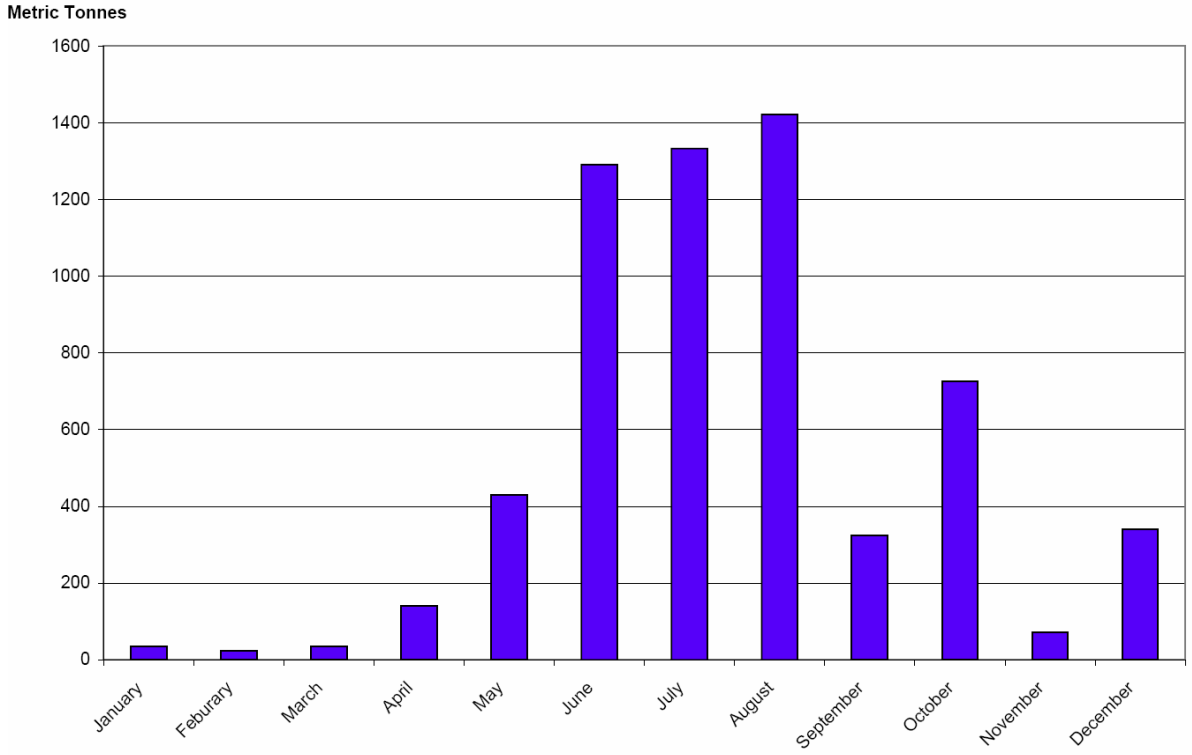

Figure 4.72 Emplacements géoréférencés de la pêche au flétan noir, 2004 à 2006

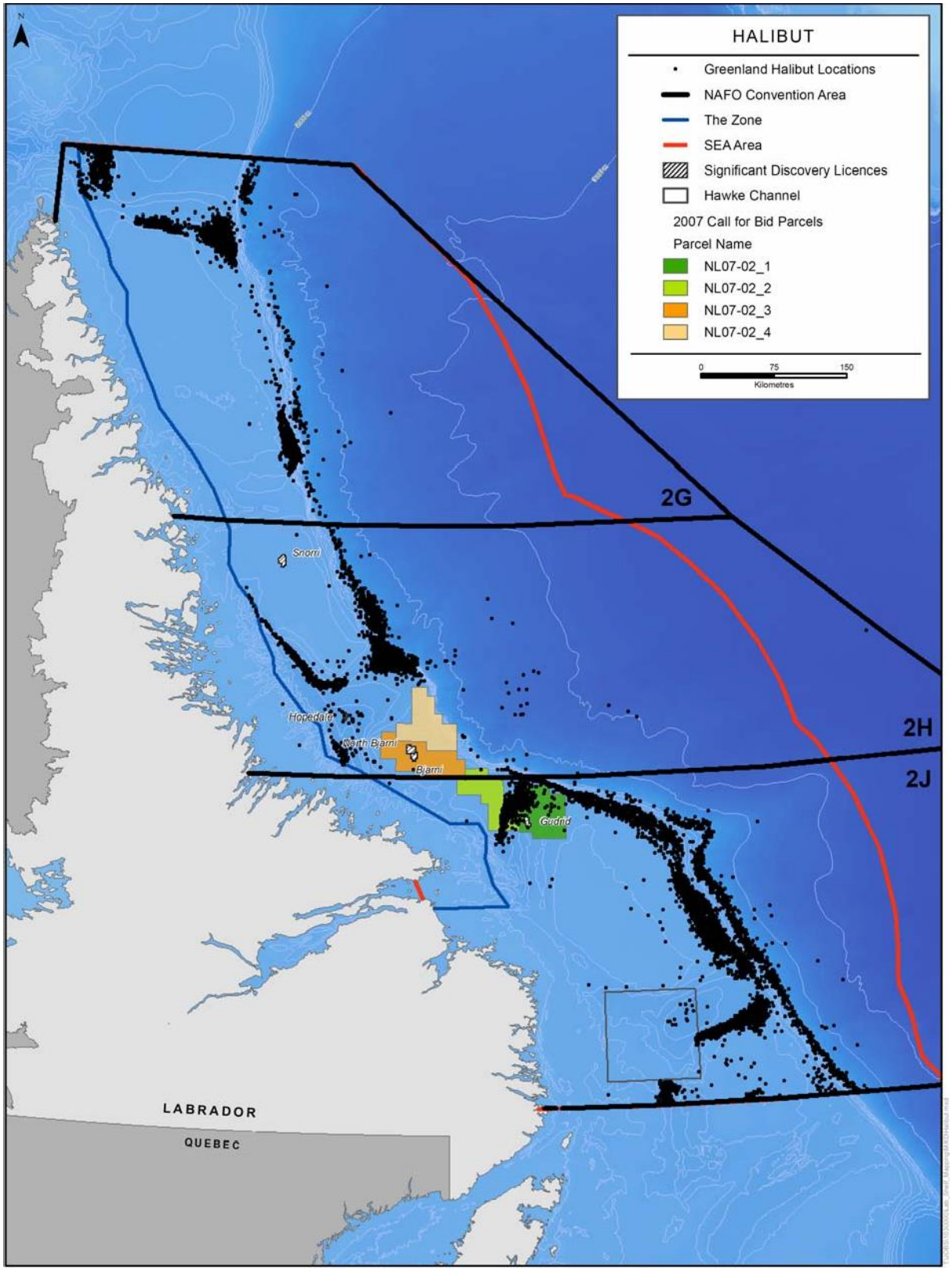

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

La pêche canadienne du flétan noir dans les sous-zones 2 et 3 de l'OPANO est en déclin depuis 1996 (Brodie et coll., 2007; Healey 2007). Elle a commencé dans les années 1960 comme pêche au filet maillant dans les baies d'eau profonde de l'est de Terre-Neuve et s'est déplacée progressivement vers le nord (Brodie et coll., 2007). Finalement, la pêche s'est déplacée en haute mer vers les pentes continentales (Brodie et coll., 2007). La majeure partie de la ressource réside dans les divisions 2J et 3K (Healey, 2007).

En 2003, la Commission des pêches a établi un plan de reconstitution des stocks de flétan noir sur une période de 15 ans. L'objectif était de mesurer les stocks, d'Arrêter le déclin de la biomasse exploitable et d'assurer la reconstitution de la biomasse à un niveau permettant une pêche à long terme (OPANO, 2003). Le plan permet de reconstituer le stock en abaissant progressivement le TAC de 20 000 t à 16 000 t entre 2004 et 2007 (Healey et Mahé, 2007).

En général, pour la sous-zone 2 et les divisions 3KLMNO, les prises de flétan noir (figure 4.73) ont augmenté des années 1960 à plus de 36 000 t en 1969 et variaient de 18 000 t à 39 000 t jusqu'en 1990 (Healey et Mahé, 2007). Entre 1990 et 1994, les taux de capture ont augmenté de 47 000 t à 63 000 t, et certaines estimations de certaines années ont atteint 75 000 t (Healey, 2007). En 1995, les taux de capture ont baissé à environ 15 000 t, mais ont augmenté de nouveau à la fin des années 1990. Au début des années 2000, les débarquements ont diminué en raison du plan de reconstitution de la Commission des pêches (Healey et Mahé, 2007). Bien qu'un TAC (figure 4.73) soit établi pour cette ressource, les captures estimées ont dépassé le TAC de 27 %, 22 % et 27 % respectivement pour les trois premières années du plan de reconstitution (Healey et Mahé, 2007).

Figure 4.73 Captures (ligne) et total autorisé des captures (triangle) du flétan noir dans la sous-zone 2 et les divisions 3KLMNO

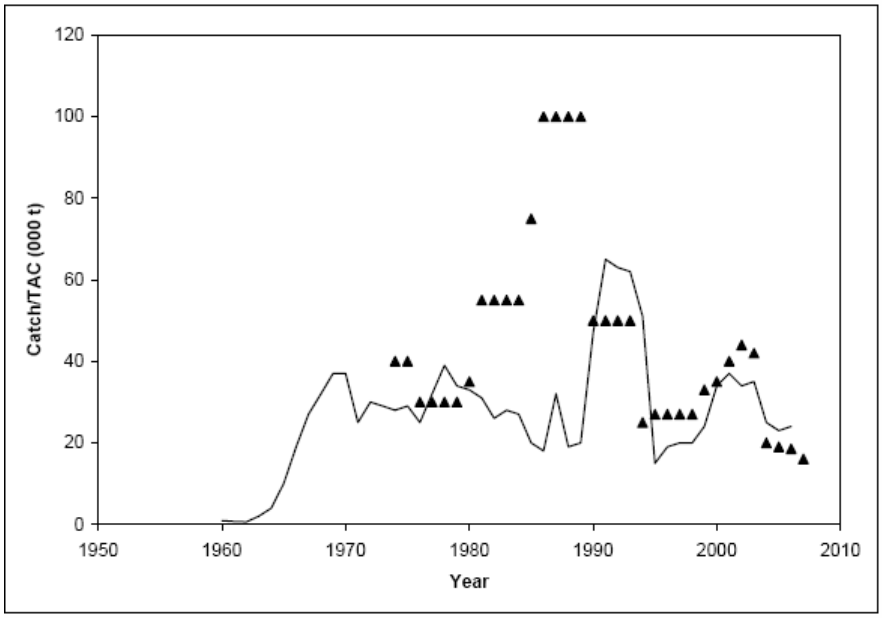

Source : Healey et Mahé, 2007.

Divisions 2GH

La couverture temporelle des relevés de recherche a été irrégulière, et aucun relevé n'a été mené dans la division 2G depuis 1999 (Healey, 2007). L'indice de biomasse de la division 2H a connu une baisse, passant de 130 030 t en 1979 à 4 946 t en 1991. Il a généralement augmenté depuis 1991 à 65 849 t pour 2006, la deuxième valeur enregistrée la plus élevée pour les séries chronologiques. L'indice d'abondance pour la division 2H n'est pas compatible avec les tendances dans l'indice de biomasse (Healey, 2007). Les poids moyens stratifiés par trait de chalut (figure 4.76) dans les divisions 2GH étaient les plus élevés à la fin des années 1970, mais ils ont diminué au cours des années 1980 pour atteindre le niveau le plus bas en 1991 (Healey, 2007). En 2H (figure 4.74), elle a augmenté, 2006 se classant au troisième rang de la série chronologique (Healey, 2007).

Figure 4.74 Estimations du poids moyen stratifié du flétan noir par trait de chalut (1978 à 2006)

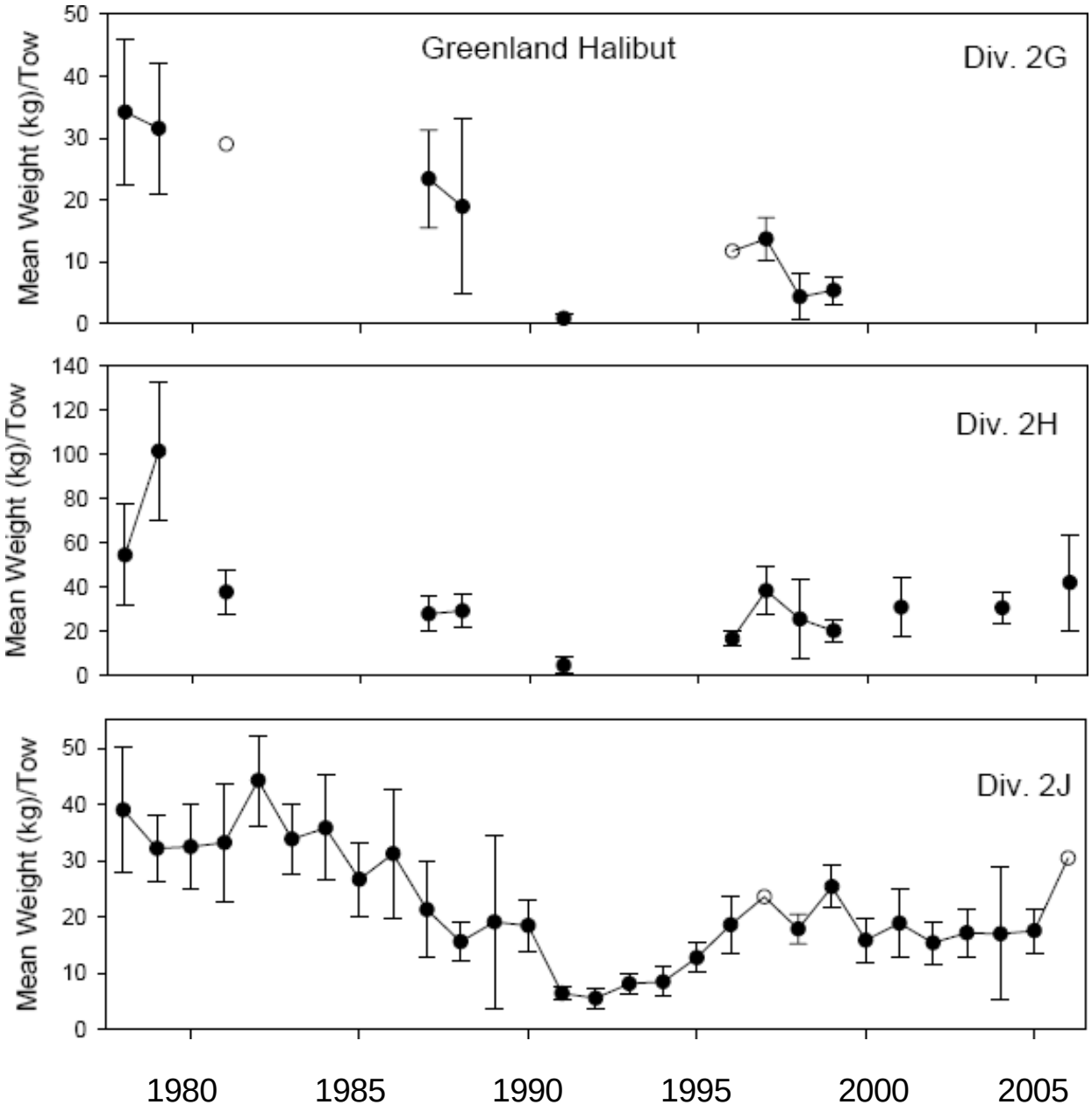

Source : Healey, 2007.

Divisions 2J 3K

La division 2J a fait l'objet d'un relevé annuel de 1978 à 2006 (Healey, 2007). L'indice de biomasse était stable entre 129 294 t et 112 208 t de 1978 à 1984, avant de chuter à un creux de 18 121 t en 1992 (Healey, 2007). De 1992 à 1995, elle a augmenté légèrement pour atteindre 35 591 t, suivie d'une forte augmentation à 87 147 t en 1999. Après 1999, l'indice de biomasse a diminué, demeurant stable, entre 53 591 t et 65 777 t de 2000 à 2005 (Healey, 2007). En 2006, l'indice est passé à 105 925 t, soit près du double des niveaux de 2005. Cette augmentation marquée est le résultat d'une augmentation substantielle pour les strates 208 et 207 du chenal Hawke. Au cours des cinq années précédentes, les strates 208 et 207 représentaient 16 % de la biomasse de la division 2 J. En 2006, les strates 208 et 207 représentaient près de 50 % de la biomasse (Healey, 2007). Les indices d'abondance du flétan noir dans la division 2J ont été variables jusqu'à la fin des années 1970 et 1980, allant d'un creux de 104 242 t à un sommet de 332 313 t (Healey, 2007).

Les indices d'abondance ont augmenté à 678 016 en 1995 et ont maintenu un niveau relativement élevé jusqu'en 2005. En 2006, l'indice d'abondance a atteint le deuxième plus haut niveau enregistré, soit 533 728. L'indice d'abondance pour la division 2J suggère que les estimations actuelles sont beaucoup plus élevées que les observations antérieures (1978 à 1990), tandis que l'indice de biomasse suggère le contraire. Cela témoigne d'une modification importante de la taille et de la composition par âge des captures du relevé (Healey, 2007). L'indice du poids moyen stratifié par trait de chalut de la division 2J a diminué depuis le début des années 1980 pour atteindre un niveau record en 1992 (figure 4.75), puis il a atteint un sommet en 1999 (Healey, 2007). L'indice est demeuré stable de 2000 à 2005, augmentant considérablement en 2006 (Healey, 2007). L'indice du nombre moyen stratifié par trait de chalut a été constant au cours des séries chronologiques. En 2006, l'indice était d'environ 80 % de la valeur maximale de 1996 (Healey, 2007).

Figure 4.75 Nombre moyen stratifié et poids (kg) par trait de chalut Campelen de flétan noir (1978 à 2006)

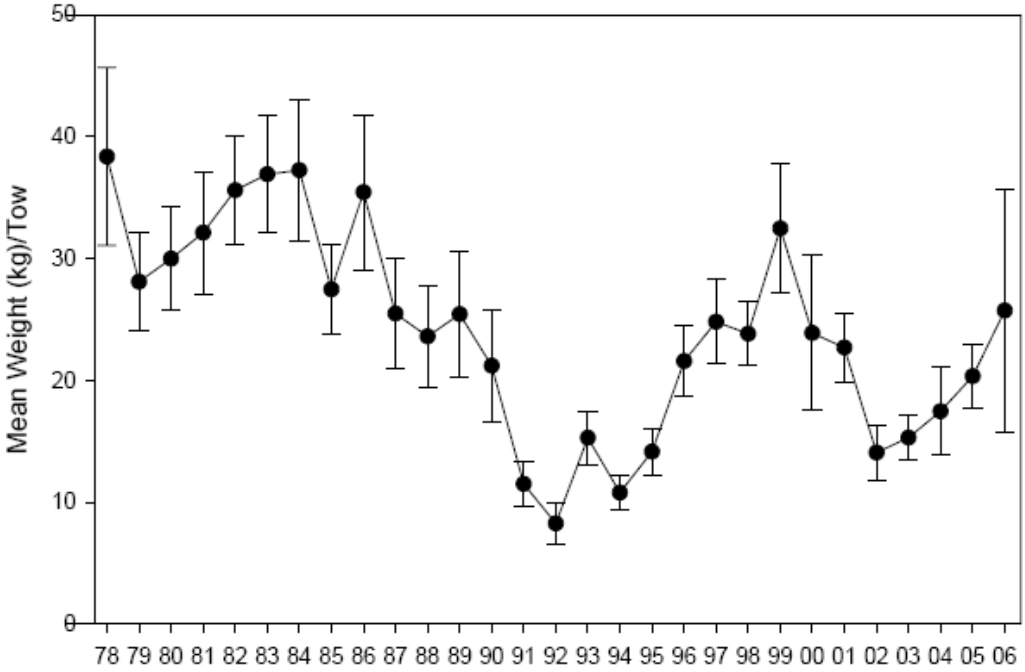

Source : Healey, 2007.

L'indice de la biomasse moyenne par trait de chalut (figure 4.76) pour les catégories de taille importante est obtenu en combinant les données de la division 2J et de la division 3K (Healey, 2007). Les captures de flétan noir ont été réparties en catégories de taille <30 cm, entre 31 et 69 cm et ≥ 70 cm. La catégorie de taille de 30 cm a été utilisée, car elle représente la longueur moyenne à l'âge de quatre ans, ce qui représente le recrutement dans la pêche de l'an prochain. La catégorie de taille 70 cm a été choisie parce qu'elle représente la longueur à laquelle environ 50 % des femelles atteignent la maturité (Healey, 2007). Le stock total de la division 2J3K a diminué entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, avec 1995 pour le marquage de la reconstitution (Healey, 2007). En 1999, le stock a atteint des sommets observés dans les années 1980 et a depuis chuté pour atteindre des niveaux proches des plus bas du début des années 1990 (Healey, 2007).

Figure 4.76 Moyenne de la biomasse (kg) par trait de chalut du flétan noir (1978 à 2006)

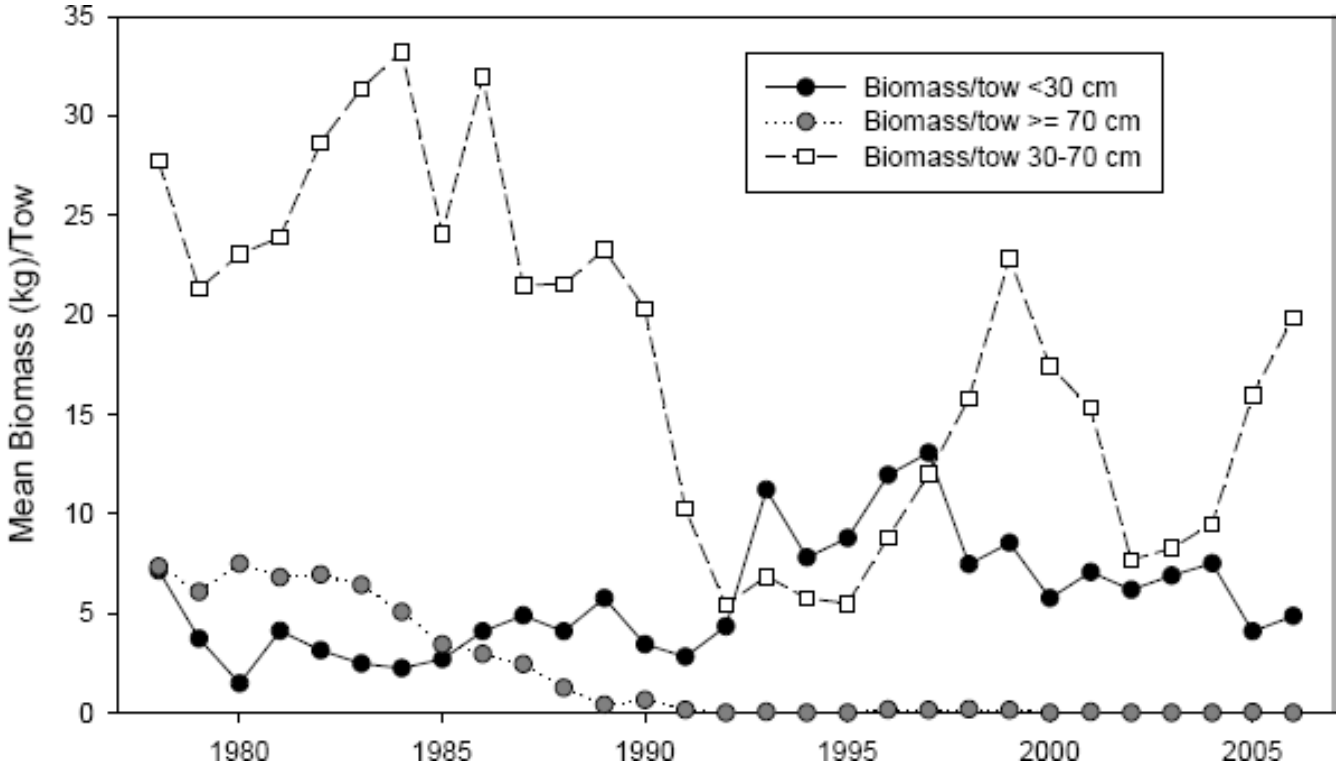

Source : Healey, 2007.

L'amélioration du stock depuis 2003 n'est pas le résultat de la biomasse du stock reproducteur. Les cohortes fortes de 1993 à 1995 ont amélioré les tendances de la biomasse dans la catégorie <30 cm de 1995 à 1998, ce qui s'est traduit par une augmentation substantielle de la catégorie de 30 à 70 cm à la fin des années 1990 (Healey, 2007). Cette augmentation n'a pas été soutenue et, en 2002, la classe de 30 à 70 cm était proche des niveaux du début des années 1990. On pensait que le recrutement normal entraînerait un retour de la biomasse du stock à la taille traditionnelle. Ce n'était pas le cas, ce qui laisse croire que le fort recrutement était surestimé, surexploité ou les deux (Healey, 2007). La biomasse de 2006 pour la catégorie 30-70 cm a plus que doublé la moyenne de 2002 à 2004. Cette forte augmentation n'a été prédite d'aucune preuve de recrutement dans la classe <30 cm (Healey, 2007). Dans l'ensemble, les résultats récents du recrutement laissent entrevoir de mauvaises perspectives de reconstitution des stocks à l'heure actuelle (Healey, 2007).

La répartition du flétan noir chevauche la pêche à la crevette nordique dans les divisions 2GHJ et, à ce titre, est l'une des espèces les plus importantes prises comme prises accessoires dans la pêche à la crevette (Bowering et Orr, 2004). On estime qu'entre 1996 et 2003, entre 3,0 et 5,2 millions de flétans

noirs ont été capturés comme prises accessoires dans la pêche de crevette (figure 4.7) dans la sous-zone 2 et la division 3KL (Bowring et Orr, 2004).

Figure 4.77 Prises accessoires de flétan noir pour la pêche de la crevette nordique dans la sous-zone 2 et la division 3KL de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest entre 1996 et 2003

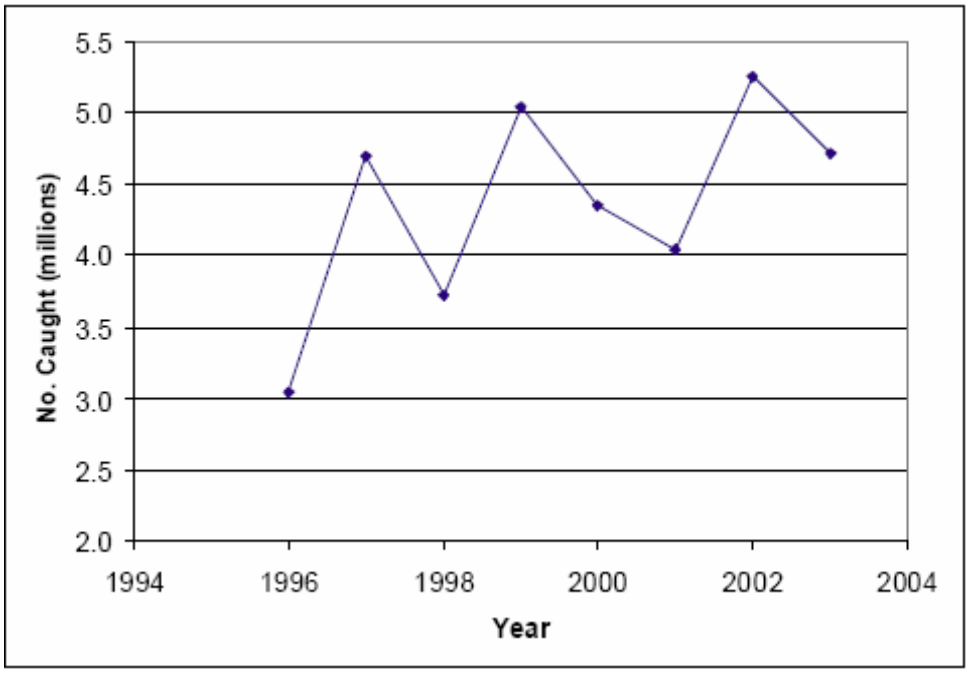

Source : Bowering et Orr, 2004.

En 2004, l'estimation des ressources de flétan noir pour le recrutement moyen (âge 1) était d'environ 119 millions de poissons. En se fondant sur ce chiffre, la pêche canadienne de la crevette élimine en moyenne moins de 5 % de flétan noir de la catégorie d'un an en tant que prises accessoires (Bowering et Orr, 2004). La perte potentielle de rendement pour la pêche du flétan noir résultant des prises accessoires de la pêche de la crevette nordique a été estimée entre 900 t et 1 400 t par année de 1996 à 2003 (Bowering et Orr, 2004).

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007) et lors de consultations publiques (Hopedale, 2007; Happy Valley-Goose Bay, 2007; Mary's Harbour, 2007; Port Hope Simpson, 2007), il a été indiqué que le flétan noir (communément appelé turbot) était pêché dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Aucun emplacement spécifique (sauf le chenal Hawke) n'a été identifié comme zone de pêche pour le flétan noir. Divers participants ont souligné son importance en tant que pêche commerciale.

4.10.3.8 Omble chevalier

L'omble chevalier du Nord du Labrador est la cible d'une pêche commerciale et traditionnelle depuis plus d'un siècle (MPO, 2001a). Les données sur les débarquements commerciaux ont été enregistrées depuis 1974 à partir de diverses baies et fjords le long de la côte du Labrador et des quotas ont été mis en place depuis 1979 (MPO, 2001a). Alors que la pêche commerciale de l'omble chevalier se fait à la division 2H, l'omble chevalier est pêché à des fins subsistantes le long de toute la côte du Labrador. Par exemple, il y a d'importantes pêches d'omble chevalier dans les régions de la baie Sandwich et de Black Tickle.

Il y a trois complexes de stocks primaires (figure 4.78) de l'omble chevalier dans le nord du Labrador. Les complexes de stocks de Voisey, Nain et Okak forment environ 80 % de l'omble chevalier dans la région.

Figure 4.78 Complexes de stocks d'omble chevalier dans la région de l'EES du plateau du Labrador

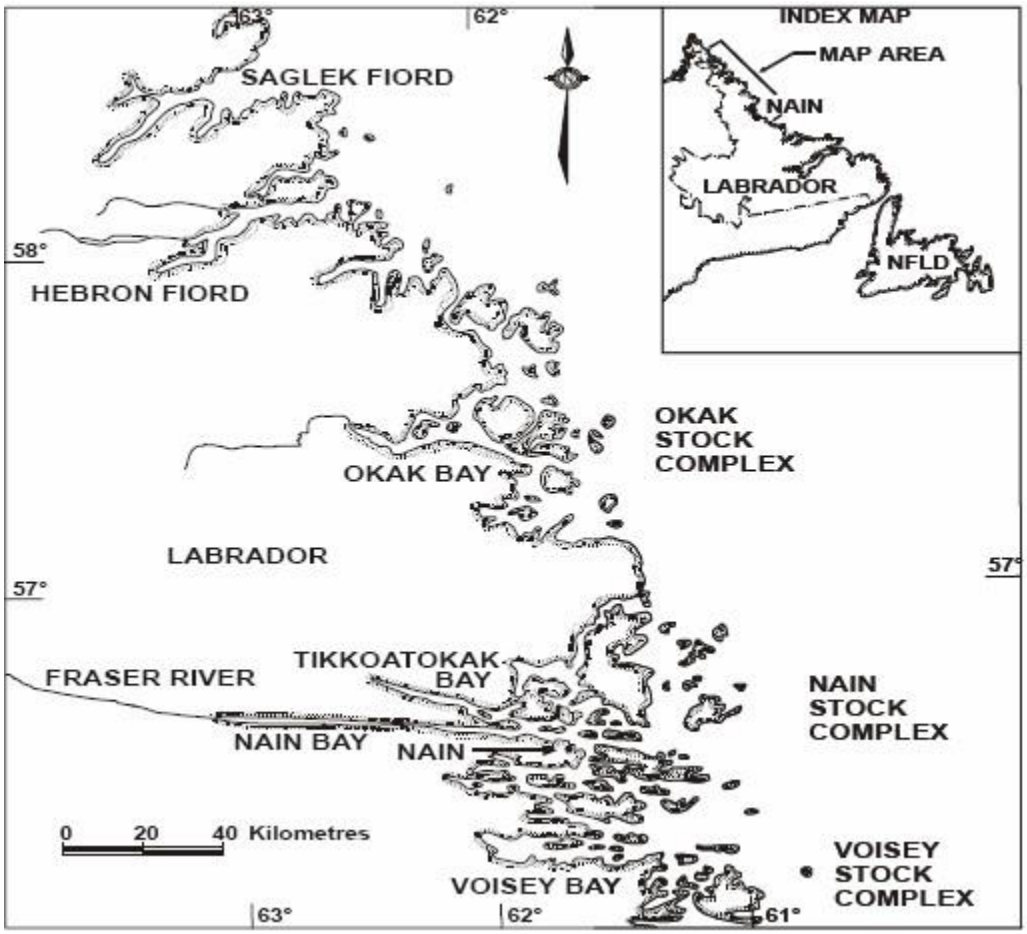

Complexe de stocks de Voisey

Le complexe de stocks de Voisey comprend Voisey's Bay et la sous-zone d'Anton (MPO, 2001a). De 1974 à 2000, environ 415 t d'omble ont été pêchées dans cette région, avec une moyenne de 15 t par année sur la même période (MPO, 2001a). Les pêches d'omble chevalier dans la région de Voisey étaient les plus élevées à la fin des années 1970, mais elles ont diminué en raison de la diminution des efforts commerciaux au cours des années 1990 (MPO, 2001a). En 2000, un TAC de 14 t a été établi et une pêche totale de 10,5 t a été prise. Cela représente environ 22 % du total des débarquements pour la région de pêche à l'omble du Nord du Labrador (MPO, 2001a).

Complexe de stocks de Nain

Le complexe de stocks de Nain comprend la zone infracôtière constituée des sous-zones de Anaktalik Bay, de Nain Bay, de Tikoatokak Bay et de Webb Bay, ainsi qu'une zone extracôtière constituée des sous-zones de Dog Island et de Black Island (MPO, 2001a). De 1974 à 2000, environ 1 001 t d'omble ont été pêchées, soit une moyenne de 37,1 t par année (MPO, 2001a). La pêche a été la plus élevée à la fin des années 1970 et au début des années 1980, mais elle a diminué en raison d'une réduction de l'effort commercial au cours des années 1990. En 2000, un TAC de 32 t a été mis en œuvre et un total de 12,2 t a été débarqué (MPO, 2001a). La majorité des débarquements sont effectués à partir de la

sous-zone infracôtière, qui représente environ 61 % de la pêche totale avec le complexe. Le complexe de stocks de Nain représente environ 26 % de la pêche totale d'ombles chevaliers dans le nord du Labrador (MPO, 2001a).

Complexe de stocks d'Okak

Le complexe de stocks d'Okak comprend une zone infracôtière qui comprend la Okak Bay et une zone insulaire extracôtière constituée de la sous-zone Cutthroat (MPO, 2001a). De 1974 à 2000, 637 t d'omble chevalier ont été débarquées du complexe d'Okak, avec une moyenne de 23,6 t de poisson pêché par année (MPO, 2001a). Les taux de capture les plus élevés dans la région d'Okak ont été observés à la fin des années 1970, mais ils ont diminué dans les années 1990 en raison d'une réduction des efforts commerciaux dans la région. En 2000, un TAC de 31 t a été maintenu par rapport à l'année précédente, avec un total de débarquements de 14 t. Le complexe de stocks d'Okak représente 30 % de la pêche totale d'ombles chevaliers dans le nord du Labrador (MPO, 2001a).

Pêches traditionnelles et récréatives

Il existe également des pêches traditionnelles et récréatives dirigées à l'omble chevalier dans le nord du Labrador. L'omble chevalier pêché lors des pêches traditionnelles et récréatives n'est ni quantifié ni appliqué aux perspectives des ressources. On croit que ces débarquements pourraient être d'une quantité considérable et devraient être quantifiés à l'avenir afin de faire des prévisions précises pour le stock (MPO, 2001a). Au cours de consultations publiques (du 29 octobre au 15 novembre 2007) dans la région de l'EES du plateau du Labrador, on a suggéré que l'omble chevalier est une espèce non commerciale importante ciblée dans les pêches traditionnelles et récréatives. À Nain, l'omble chevalier est transformé avec le pétoncle.

Dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, l'omble chevalier a été pêché exclusivement dans l'aire unitaire de la division 2H de l'OPANO. La pêche se déroule actuellement en juillet (figure 4.79).

4.10.3.9 Saumon atlantique

La pêche commerciale du saumon atlantique dans les eaux de la zone de l'EES a été mise en moratoire en 1997 (pour la région du détroit du Labrador) et en 1998 pour le reste du Labrador (MPO, 2006l), dans le but d'accroître le nombre de saumons qui frayent en eau douce, ce qui a entraîné une production plus élevée dans les années à venir. Avant la fermeture de la pêche commerciale au Labrador en 1998, le total des débarquements (petits et grands saumons) était en moyenne de 369 t par année de 1984 à 1986 et de 111 t par année de 1990 à 1997 (MPO, 2006l). Bien que la pêche commerciale soit fermée au Labrador, il existe toujours une pêche traditionnelle autochtone pour le saumon d'Atlantique, ainsi que pour l'omble et la truite (MPO, 2006l). En 2005, 32 t de saumon ont été pêché lors de la pêche traditionnelle, le saumon de grande taille représentant 34 % de la prise en poids et 21 % en nombre (MPO, 2006l) Bien que l'exploitation commerciale du stock ait pris fin en 1998, l'abondance globale (figure 4.80) demeure relativement faible par rapport aux niveaux de pêche commerciale (MPO, 2006l).

Figure 4.79 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de l'omble chevalier par mois – Moyenne de 2004 à 2006

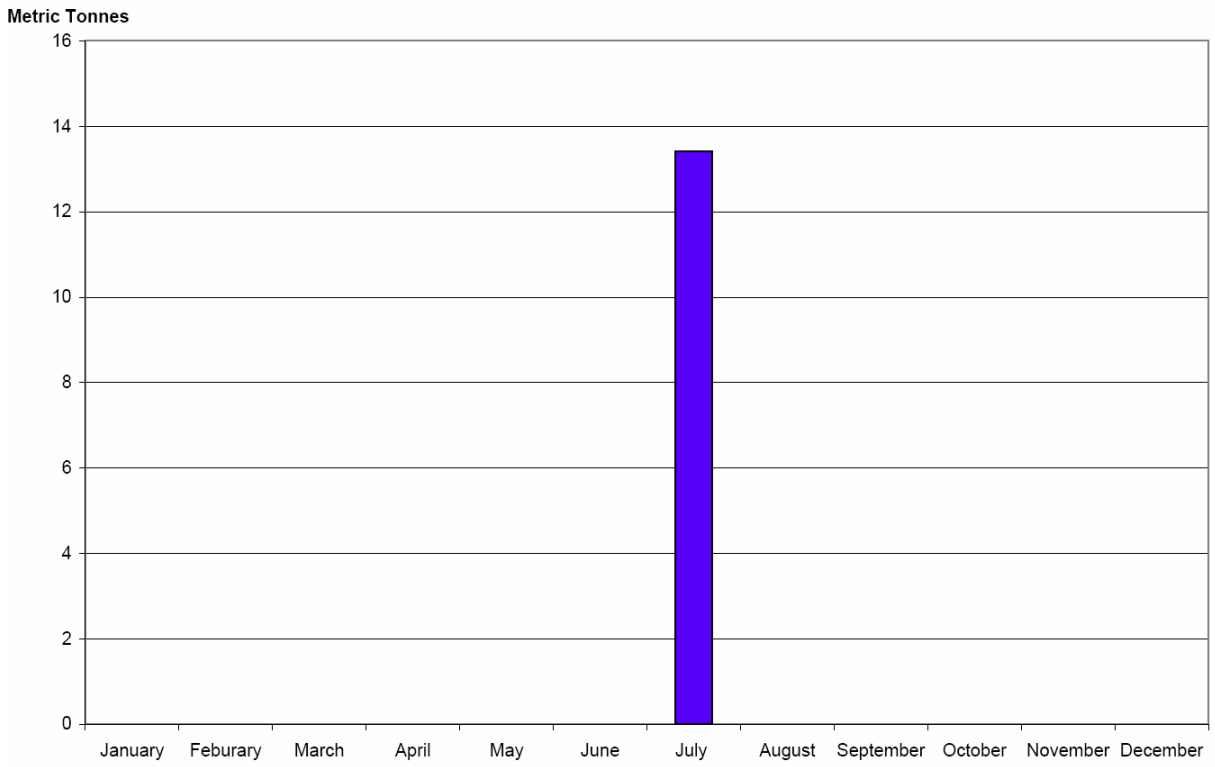

En 2006, l'état de la rivière English (zone de pêche du saumon 1), du ruisseau Southwest (affluent de la rivière Paradise), du ruisseau Muddy Bay et de la rivière Sand Hill (zone de pêche du saumon 2) a été évalué pour le saumon adulte au moyen d'installations de comptage du poisson; toutefois, il n'existe aucune autre installation sur les rivières du Labrador pour aider à comprendre la situation des saumons du Labrador (MPO, 2006l). Les retours de petits saumons dans la rivière English ont augmenté de 44 % en 2006 par rapport à 2005, tandis que les retours de grands saumons ont augmenté de 57 % au cours de la même période. Il s'agit du plus grand nombre de retours depuis le début de la surveillance de la rivière English à la fin des années 1990 (MPO, 2006l). Le ruisseau Southwest Brook (MPO, 2006l) a montré une diminution des retours de saumon petits et grands en 2006 de 62 % et de 35 % respectivement, par rapport à 2005 (qui ont enregistré les plus hauts retours). De même, le ruisseau Muddy Bay a montré une diminution de 14 % du nombre de petits saumons, une diminution de 15 % du nombre de grands saumons signalés par rapport aux saumons de 2005 (MPO, 2006l). La rivière Sand Hill a également montré une diminution de 30 % des retours de petits saumons et une diminution de 38 % des retours de grands saumons par rapport aux retours de 2005, qui ont marqué les taux de retour les plus élevés jamais enregistrés (MPO, 2006l).

Les exigences provisoires de frai de conservation pour les zones de pêche du saumon 1 et 2 sont définies par Reddin et coll. (2006) comme étant 1,9 œuf par m^2 d'habitat fluvial, ce qui suppose l'inclusion de l'habitat de l'étang. Un objectif de gestion de 240 œufs par m^2 d'habitat fluvial devrait être fixé (MPO, 2006l). L'exigence de conservation de la rivière English, de la rivière Sand Hill, de la baie Muddy et du ruisseau Southwest a toutes dépassé le niveau requis en 2006; malgré cela, tous ont montré une diminution du pourcentage d'exigences de conservation qui sont respectées (MPO, 2006l). Les deux zones de gestion du saumon atlantique (zones de pêche du saumon ou ZPS) dans la zone de l'EES du plateau du Labrador sont les ZPS1 et ZPS2 (figure 4.81). Il y a 91 rivières à saumon dans ces deux ZPS.

Au cours de consultations publiques (du 29 octobre au 15 novembre 2007) dans la région de l'EES du plateau du Labrador, on a suggéré que le saumon atlantique est une espèce non commerciale importante ciblée dans les pêches traditionnelles et récréatives.

Figure 4.80 Tendances de l'abondance du saumon atlantique petit et grand au Labrador, 1969 à 2006

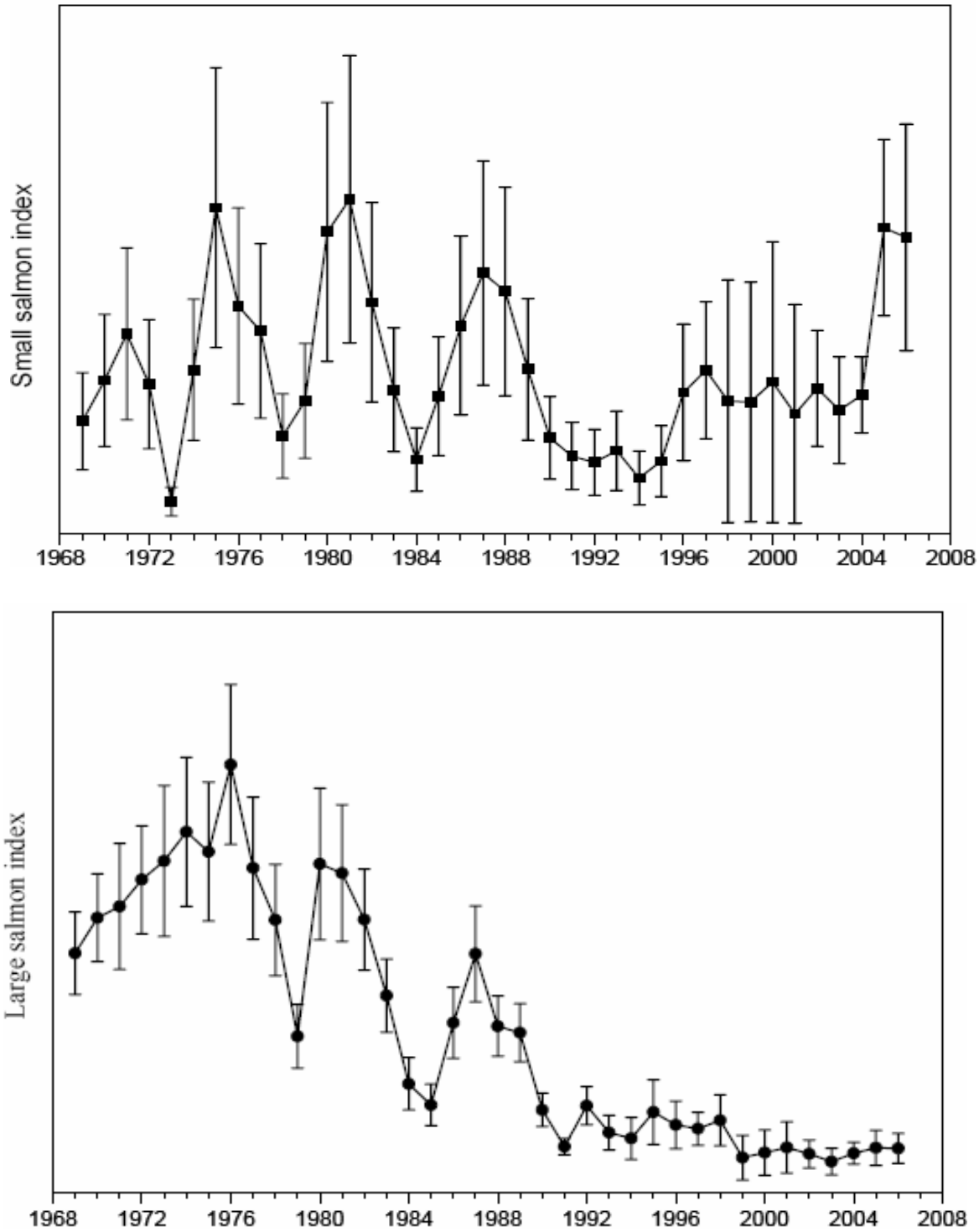

Source : MPO, 2006l.

Figure 4.81 Zones de pêche du saumon du Labrador

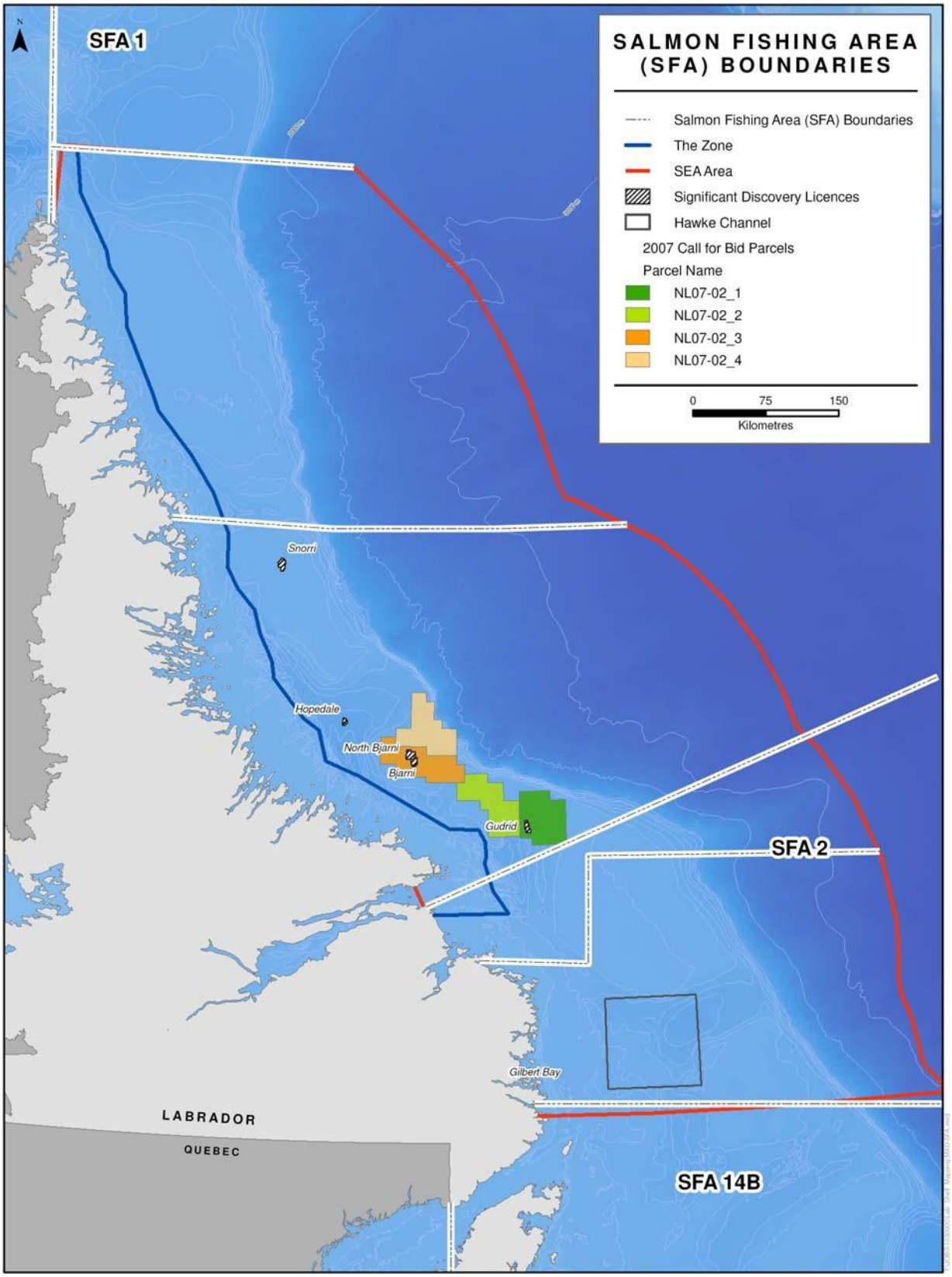

Source : MPO, 2006l.

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007; Postville 2007; Rigolet 2007), consultations publiques (Postville 2007; Makkovik 2007; Natuashis 2007; Cartwright, 2007) et d'après l'information contenue dans *Our footprints Are Everywhere* (Brice-Bennett, 1977), il ressort que le saumon a été pêché dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Les zones importantes pour le saumon dans la zone de l'EES du plateau du Labrador comprenaient Hopedale au nord de Shoal Tickle; Kingitok Islands; South Aulatsivik Island; de Mugford Tickle à Cape Kiglapait; la région de Cutthroat; Turnavik Island; Black Islands; Long Island; Napartok Bay; Kaipokok Bay; de Broomfields Cove à Ailik; du Cape Makkovik à Tom's Cove; de White Point à Ford's Bight; Dunn's Islands, Ironbound Island's; Adlivik Islands; Manak Island; de Big Bight à Adlavik Bay; Stag Bay; de Pomialuk à Tessialik; les détroits; et la baie Groswater (Brice-Bennet 1977).

Plie canadienne

La plie canadienne (*Hippoglossoides platessoides*) fait l'objet d'un moratoire depuis 1994 et les poissons capturés sont principalement des prises accessoires lors de la pêche du flétan noir (chalut à panneau), la pêche au filet maillant et la pêche à la crevette (MPO, 2005c). Les prises accessoires dans la sous-zone 2 et la division 3K sont généralement faibles, avec seulement 34 t et 17 t pêchées en 2003 et 2004. La pêche de la crevette a rejeté 15 t de plie américaine comme prises accessoires (MPO, 2005c). Les relevés du MPO sur les véhicules à moteur ont indiqué que le stock est demeuré à des niveaux faibles depuis 1991. En 2004, la division 2H de l'OPANO a enregistré une légère augmentation par rapport aux années 1990 de l'indice de biomasse à 1 500 t. Les niveaux de biomasse et d'abondance (figures 4.82 et 4.83) indiquent que le stock ne s'est pas amélioré au sein de la division 2J3K (MPO, 2005c). En 2004, l'indice de biomasse (estimé à 10 000 t) était d'environ 4 % pour la moyenne de 1980 à 1985. De même, l'indice de biomasse de 2004 (estimé à 71 millions de poissons) était d'environ 9 % de la moyenne de 1980 à 1985 (MPO, 2006f). Dans l'ensemble, les perspectives de reconstitution des stocks de plie canadienne demeurent faibles (MPO, 2005c).

Figure 4.82 Indice de biomasse du relevé de recherche pour la plie canadienne dans les divisions 2J3K (barres), 1978 à 2004, échelle logarithmique (ligne) affichée à droite

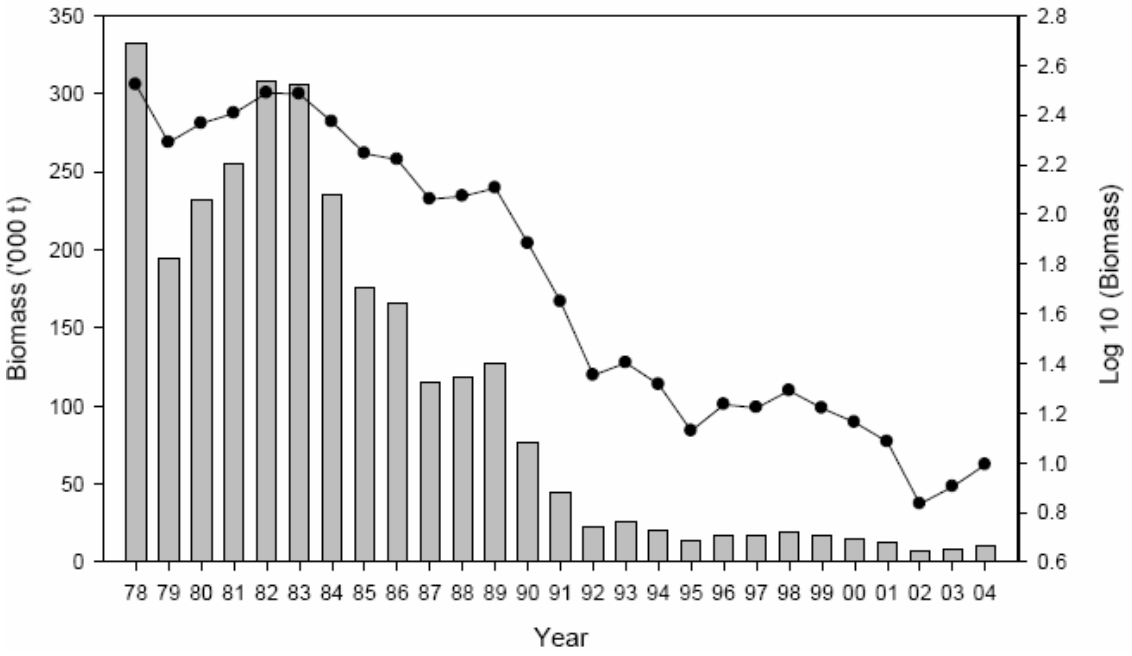

Source : MPO, 2005c.

Figure 4.83 Estimations de l'abondance du relevé de recherche pour la plie canadienne dans les divisions 2J3K, 1978 à 2004 (barres), échelle logarithmique (ligne) affichée à droite

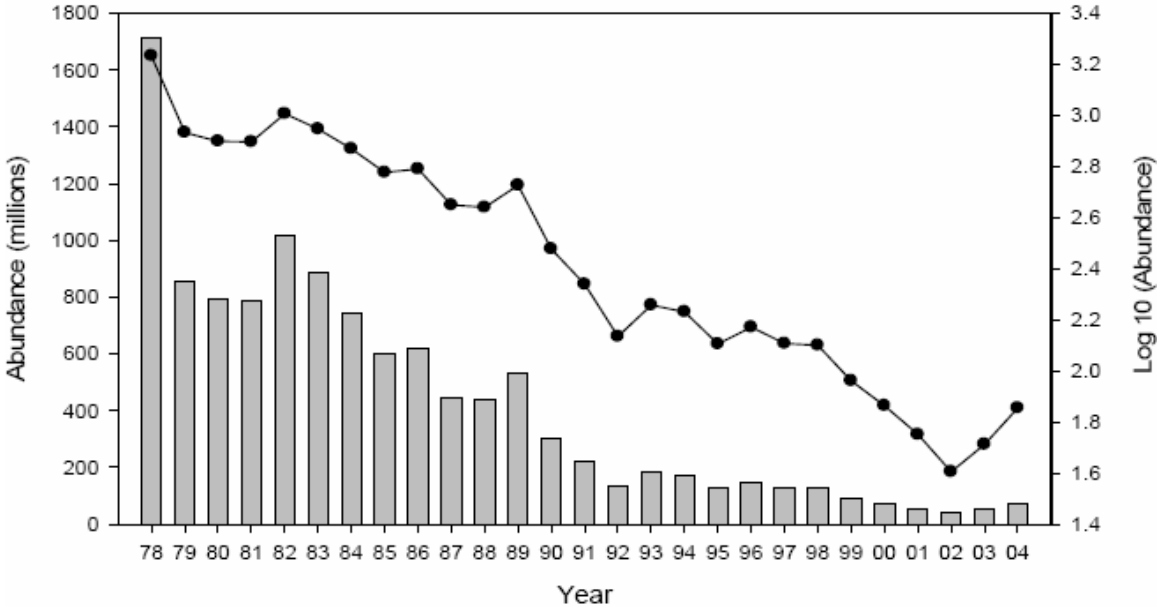

Source : MPO, 2005c.

Dans l'ensemble de la région de l'EES du plateau du Labrador, la plie canadienne est une prise accessoire dans la pêche à la crevette nordique. Au total, 56 % de la pêche (figure.4.84) est débarquée dans la division 2J, alors que 26 % et 18 % débarqués dans la division 2H et la division 2G, respectivement. Les débarquements ont lieu tout au long de l'année, avec un sommet en mars, avant de baisser à un creux en juin, suivi d'un deuxième sommet en août (figure 4.85).

Figure 4.84 Pourcentage des débarquements de plie canadienne pour les divisions 2GHJ de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 2004 à 2006.

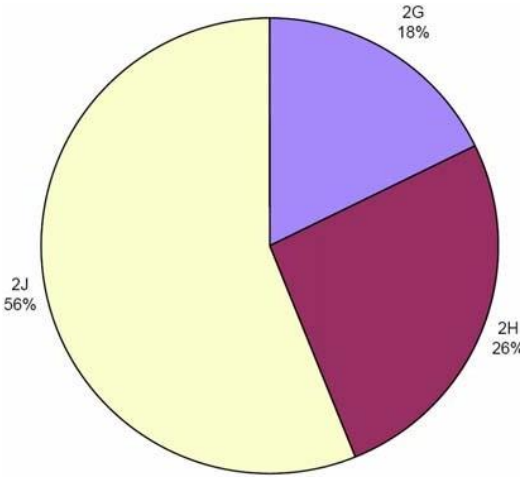

Figure 4.85 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de la plie canadienne par mois – Moyenne de 2004 à 2006

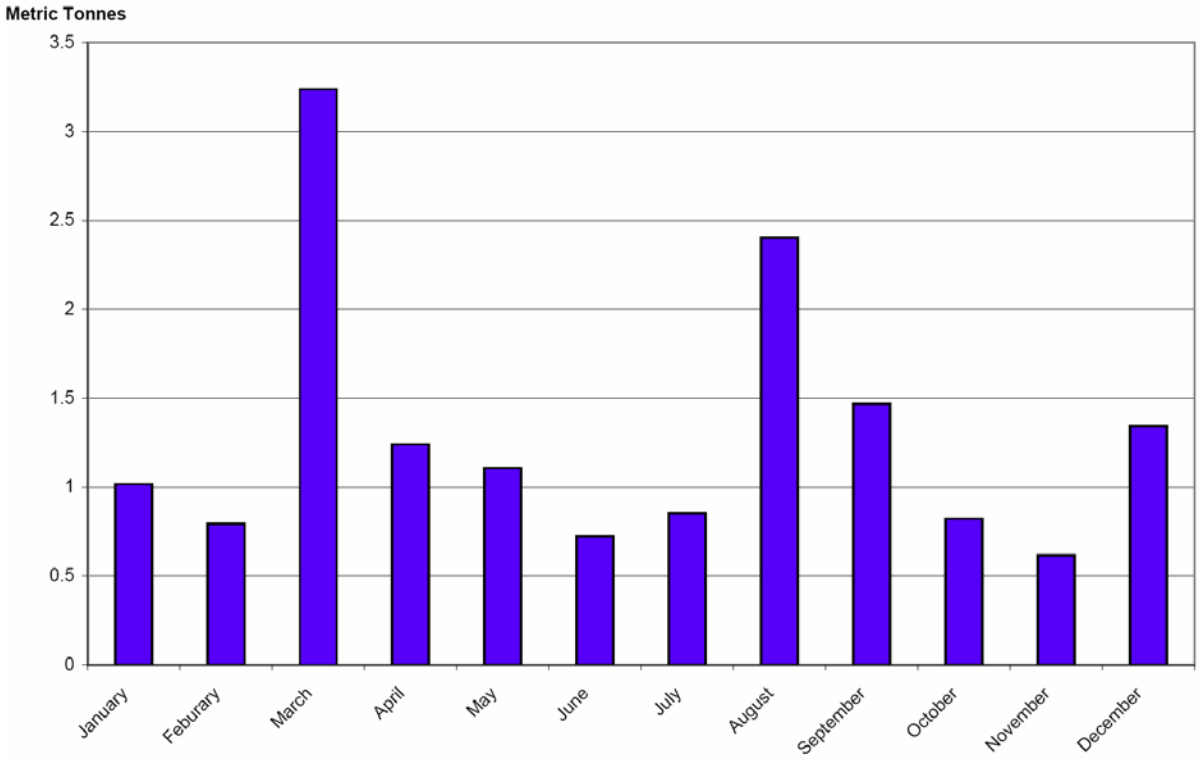

La figure 4.86 indique les emplacements de pêche de la plie canadienne déclarés, d'après les données géoréférencées du MPO par rapport à la zone de l'EES du plateau du Labrador et aux aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les emplacements de pêche tendent à être constants d'une année à l'autre.

Figure 4.86 Emplacements géoréférencés de la pêche à la plie canadienne, 2004 à 2006

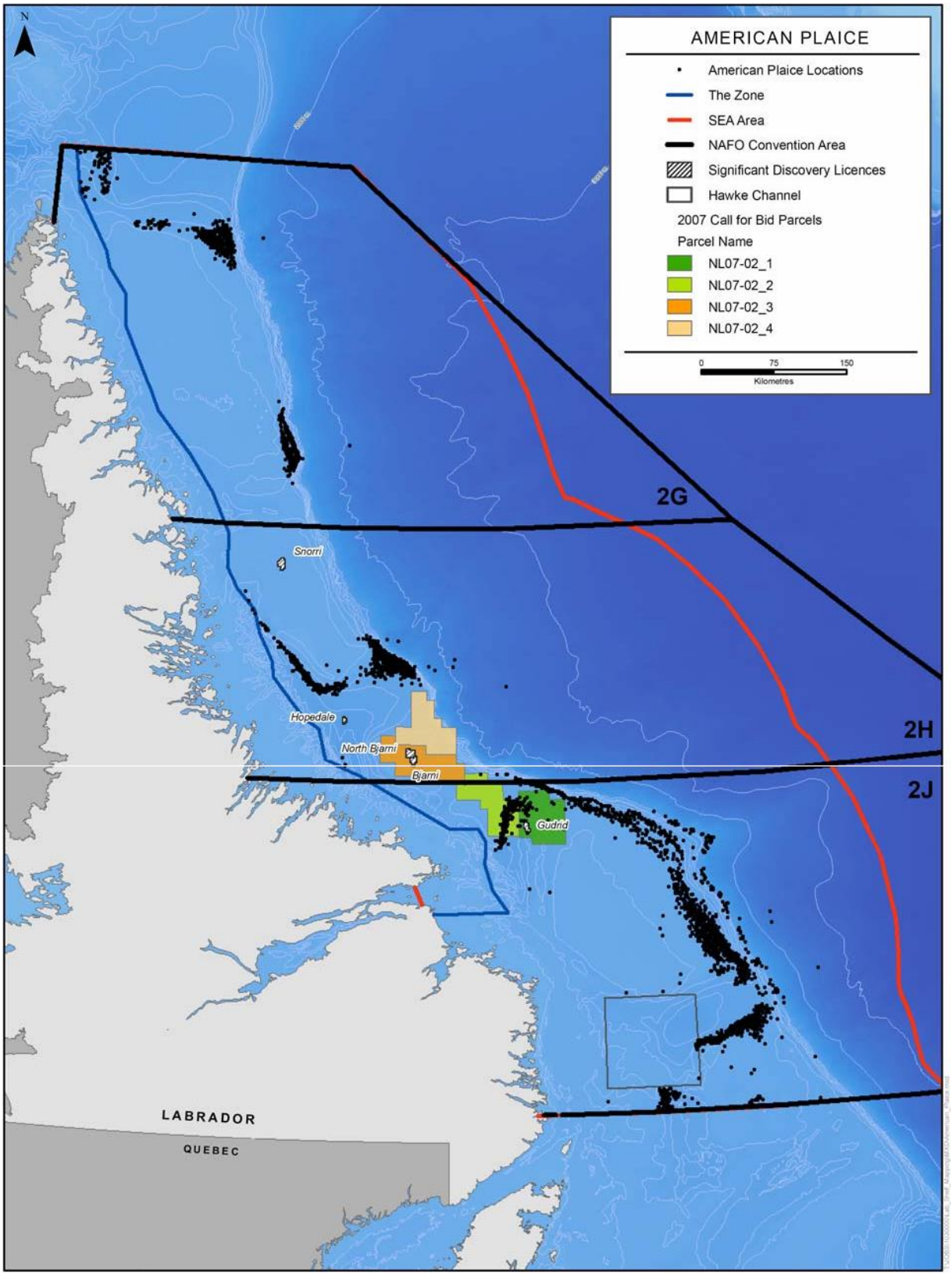

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

4.10.3.10 Plie grise

Dans la division 2J, les estimations de la biomasse de la plie grise (figure 4.87) ont varié au fil du temps (Maddock-Parsons, 2007). La biomasse a varié entre un sommet de 5 900 t en 1986 et un creux de 200 t en 2003. En 2006, les estimations de la biomasse étaient d'environ 900 t. Le poids moyen par trait de chalut (figure 4.88) a suivi une tendance similaire, atteignant un sommet de 1,82 kg par trait de chalut en 1986. En 2003, il était à un niveau historiquement bas à 0,05 kg par trait de chalut (Maddock-Parsons, 2007). En 2006, le poids moyen par trait de chalut de la plie grise était de 0,28 kg par trait de chalut (Maddock-Parsons, 2007).

Figure 4.87 Biomasse de la plie grise (tonnes) et abondance (en milliers) pour la division 2J – Relevés d'automne

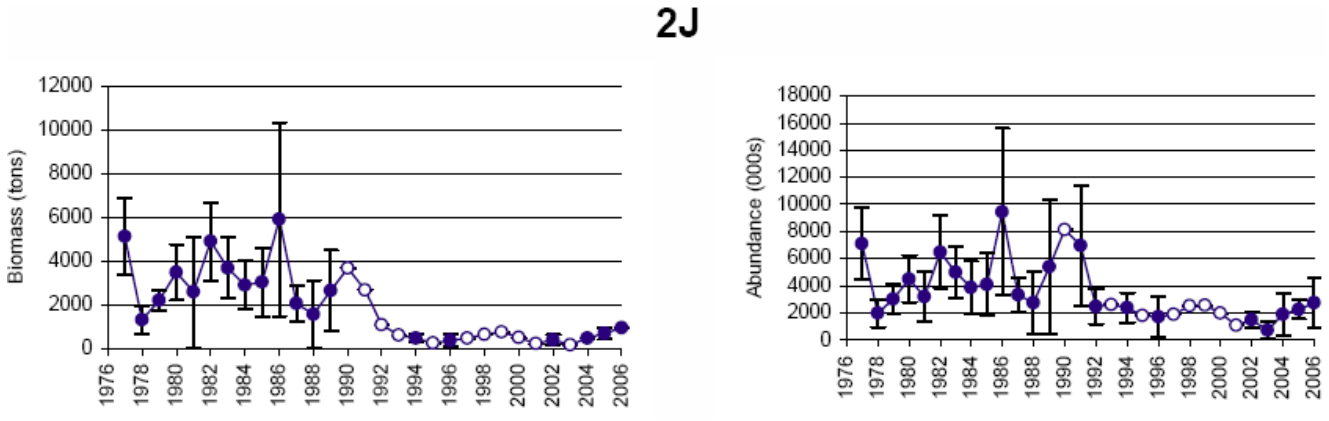

Source : Maddock-Parsons, 2007.

Figure 4.88 Nombre et poids moyens (kg) de la plie grise par trait de chalut pour les relevés d'automne de la division 2J

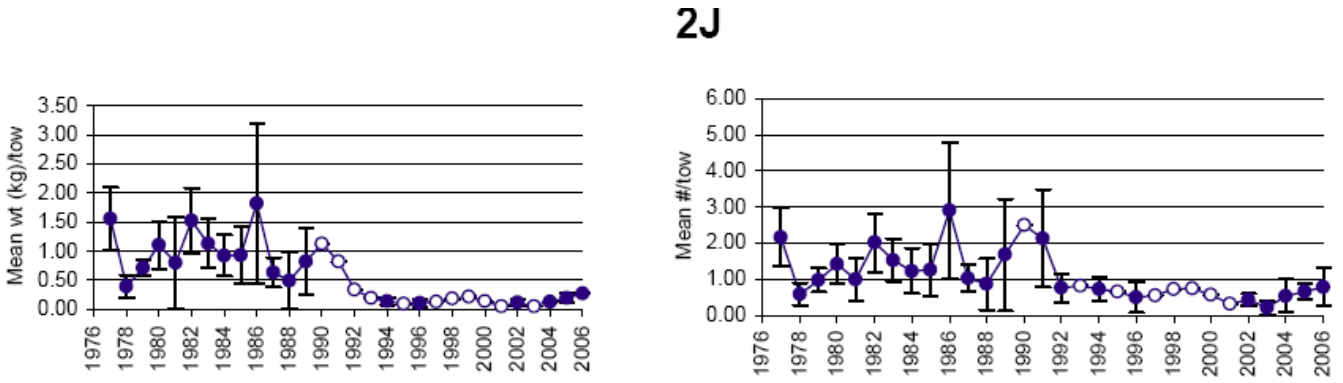

Source : Maddox-Parsons, 2007.

4.10.3.11 Grenadier berglax

Dans les sous-zones 2 et 3 de l'OPANO, la pêche du grenadier berglax n'est actuellement pas réglementée et les individus sont pris comme prises accessoires dans la pêche du flétan noir (González-Costas et Murua, 2007). Entre 1989 et 1990, les débarquements de grenadiers berglax ont fortement augmenté, passant de 333 t à 3 244 t, pour atteindre 6 700 t en 1992 (González-Costas et Murua, 2007). De 1992 à 1997, les prises variaient de 4 000 t à 4 500 t, avant de culminer en 1999 à 7 200 t, puis de diminuer à 3 118 t en 2001 (González-Costas et Murua, 2007). De 2001 à 2003, les débarquements ont augmenté à 4 000 t et ont chuté à 3 000 t et 1 500 t en 2004 et 2005, respectivement (González-Costas et Murua 2007).

Malgré des débarquements plus faibles en 2006, les évaluations du stock actuel de grenadiers berglax dans les sous-zones 2 et 3 sont bonnes, la biomasse ayant doublé de 1992 à 2005, ainsi que la réduction de la mortalité par pêche en raison de la réduction de la pêche du flétan noir (González-Costas et Murua, 200 007).

4.10.3.12 Morue rouge

Dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, la morue rouge n'est pas actuellement exploitée commercialement. Tous les débarquements enregistrés se produisent dans l'aire unitaire de la division 2J de l'OPANO. Les débarquements ont lieu de juin à septembre, en juillet (figure 4.89). Au cours des consultations publiques tenues à Postville (1er novembre 2007), la morue rouge a été désignée comme pêche commerciale locale et la pêche a eu lieu dans la baie de Kapipikok. La morue rouge est transformée dans une usine de Postville, qui produit environ 635 500 kg de morue rouge salée par année (K. Watts et R. Johnson, comm. pers.). Outre la pêche commerciale dans la baie de Kapipikok, la morue rouge est récoltée pour la nourriture (humaine et pour chien) dans d'autres régions du Labrador, y compris Postville, Hopedale et Cartwright (Consolations publiques du 29 octobre au 15 novembre). La morue rouge est mentionnée comme étant abondante dans la zone de Natuashish (consultation publique du 30 octobre).

Figure 4.89 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de morue rouge par mois – Moyenne de 2004 à 2006

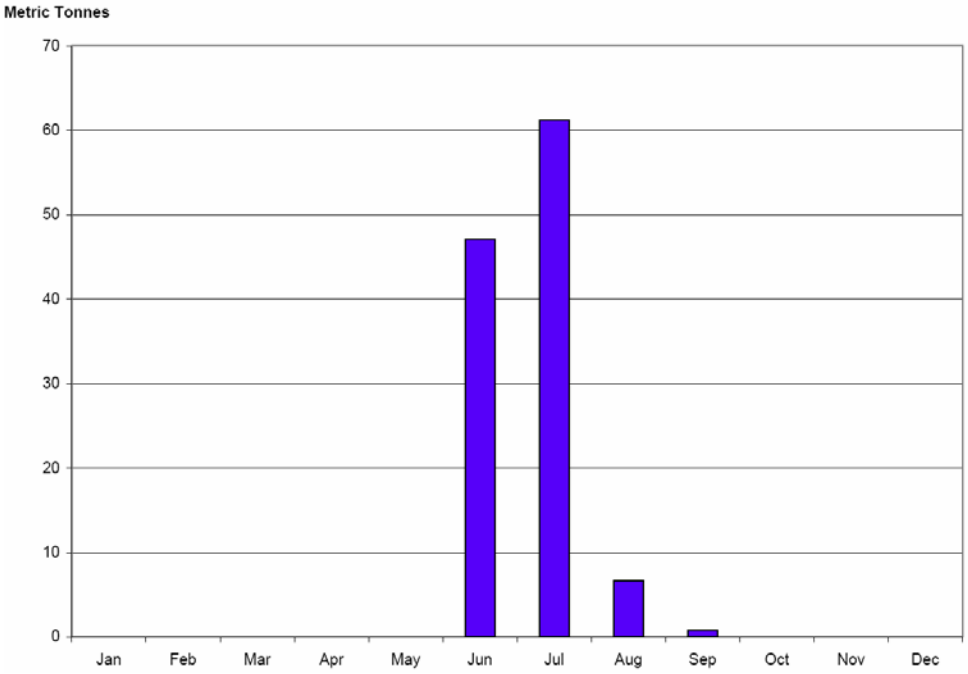

Au cours de la collecte des savoirs traditionnels (Nain 2007; Rigolet 2007), des consultations publiques (K. Watts et R. Johnson, comm. pers.; Postville, 2007) et d'après les renseignements contenus dans *Our footprints Are Everywhere* (Brice-Bennett, 1977), indiquent que la morue rouge a été pêchée dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Les zones d'importance pour la morue rouge dans la zone de l'EES du plateau du Labrador identifiées comprennent celles de Rigolet et de Postville (Brice-Bennet, 1977).

4.10.3.13 Nouvelles pêches

Au cours des dernières années, une pêche du crabe lyre (*Hyas* spp., appelé localement « crabe araignée ») et du buccin est en cours d'émergence ou de développement dans certaines parties de la zone de l'EES du plateau du Labrador.

Crabe lyre

La pêche expérimentale du crabe araignée à Terre-Neuve-et-Labrador a débuté au milieu des années 1990 et a été gérée conformément à la Politique sur les pêches en développement depuis 1998 (MPO, 2007h). La pêche expérimentale est conçue pour obtenir des données scientifiques sur l'espèce et pour étudier son potentiel dans une pêche commerciale.

Les données sur les prises et l'effort ont été recueillies depuis 1997 (par le biais de journaux de bord obligatoires). Dans de nombreuses régions, l'effort et les débarquements se sont stabilisés depuis 2000 et au cours des six dernières années, les débarquements annuels ont dépassé 1 000 t (MPO, 2007h). D'après les données sur les prises et l'effort, ce niveau de pêche devrait se poursuivre à l'avenir.

Dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador, 170 permis pour le crabe lyre ont été délivrés. La majorité d'entre eux ont été confiés à des pêcheurs des divisions 3KL de l'OPANO, du sud de la division 2J et des détroits de la division 4R (MPO, 2007h).

Dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, les crabes lyres sont pêchés exclusivement dans la division 2J avec des casiers à crabe. Au cours des trois dernières années, les débarquements ont atteint en moyenne 155 t (tableau 4.10) La pêche du crabe lyre a lieu d'août à septembre (figure 4.90).

Figure 4.90 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche de crabes lyre par mois – Moyenne de 2004 à 2006

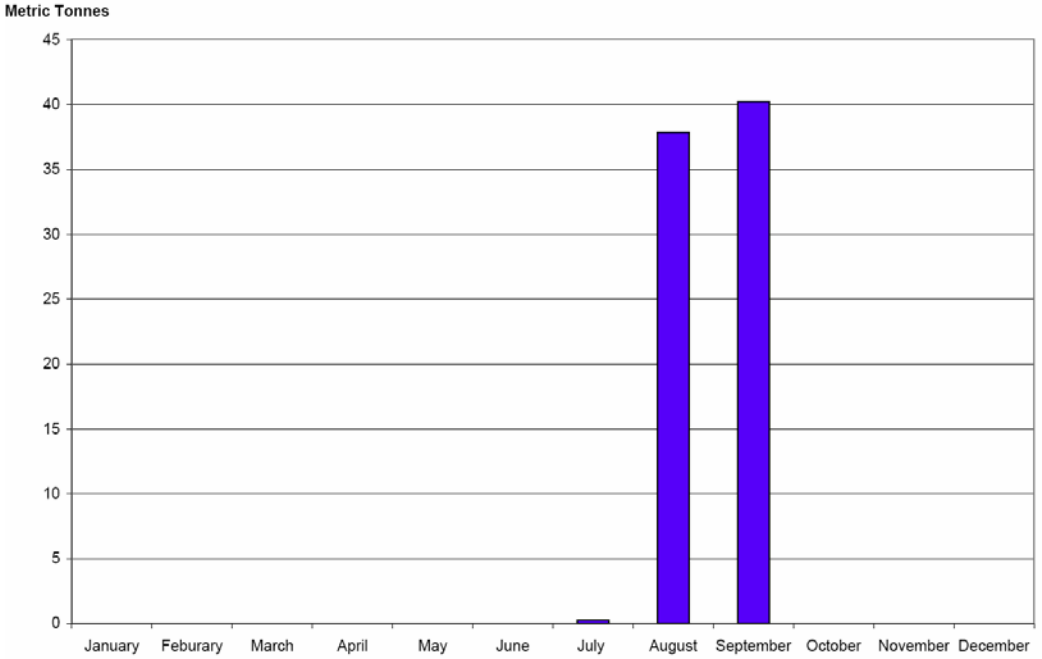

Le 30 août 2007, l'honorable Loyola Hearn, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé la conversion de la pêche exploratoire du crabe lyre en pêche commerciale (MPO, 2007i). Dans ce contexte, les 170 pêcheurs autorisés à pêcher le crabe lyre en 2006 qui satisfont aux critères de renouvellement de permis recevront un permis commercial pour 2007 (MPO, 2007i).

La figure 4.91 présente les données géoréférencées du MPO concernant la zone de l'EES du plateau du Labrador et les aires unitaires pertinentes. Cette carte montre trois années (2004 à 2006) de données agrégées pour mieux représenter les tendances de pêche, bien que les lieux de pêche tendent à être uniformes d'une année à l'autre.

Figure 4.91 Emplacements géoréférencés de la pêche au crabe lyre, 2004 à 2006

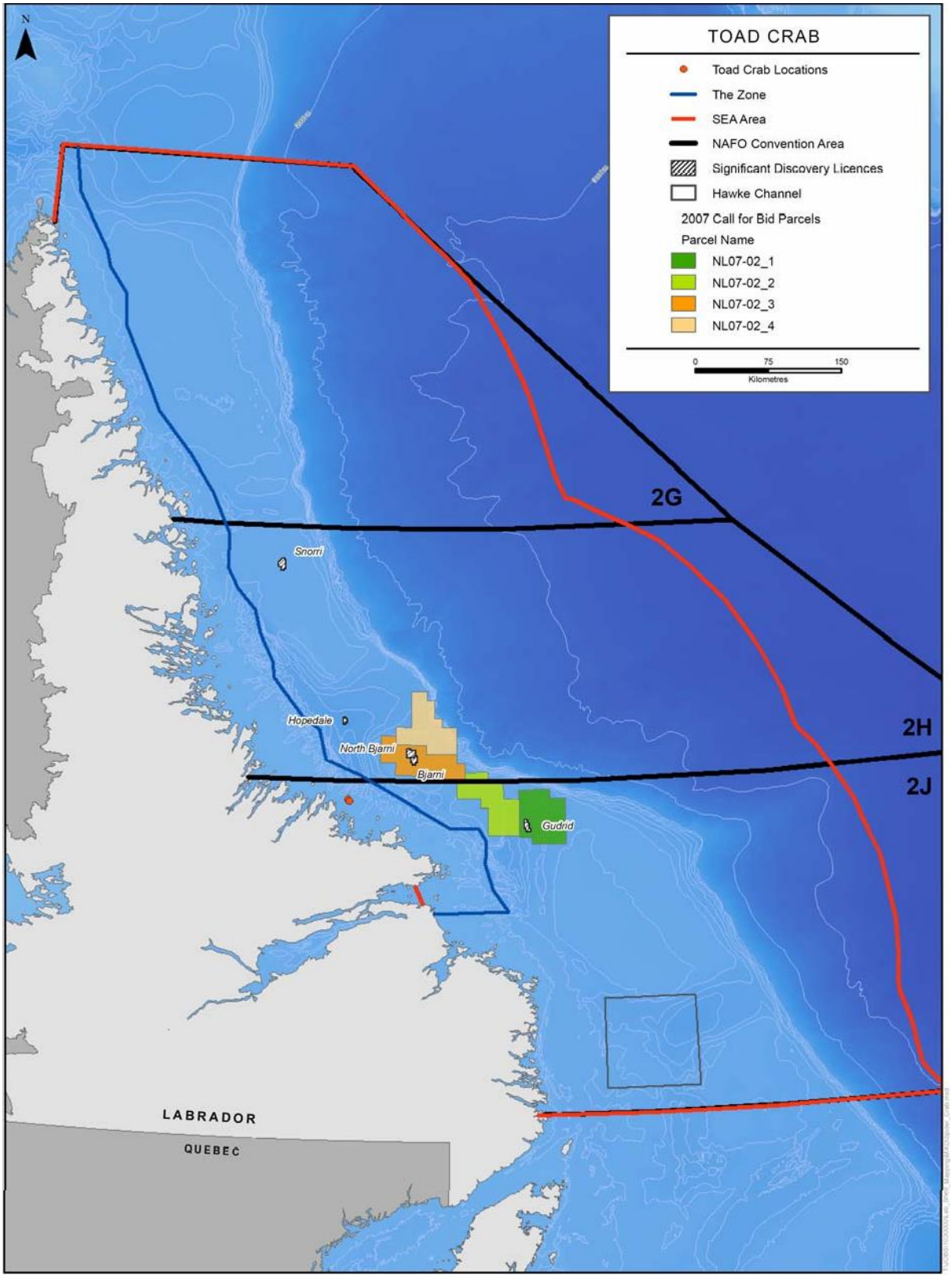

Source : Données du MPO (2004 à 2006).

Buccins

Depuis le début des années 1990, la pêche infracôtière du buccin le long de la côte du Labrador se poursuit. La flotte de pêche infracôtière (bateaux de 20 à 30 pi) a débarqué entre 300 000 et 400 000 livres de buccin la plupart du temps, contribuant de manière significative au revenu des pêcheurs et des travailleurs d'usines dans la région. Les buccins de la zone 2J sont de plus en plus importants depuis le début de 2000. Alors qu'il ne compte actuellement que pour 0,87 % de la pêche totale (tableau 4.12), on pense qu'il s'agit d'une espèce de diversification possible pour les pêcheurs de crabe. Il est actuellement pêché avec des casiers, principalement de juin à septembre (figure 4.92).

Au cours de la collecte des connaissances traditionnelles (Nain 2007) et des consultations publiques (Cartwright 2007; Hopedale, 2007), il a été indiqué que les buccins étaient pêchés dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. Aucune information sur la zone n'a été fournie.

Figure 4.92 Aires unitaires de la zone d'évaluation environnementale stratégique pour la pêche du buccin par mois – Moyenne de 2004 à 2006

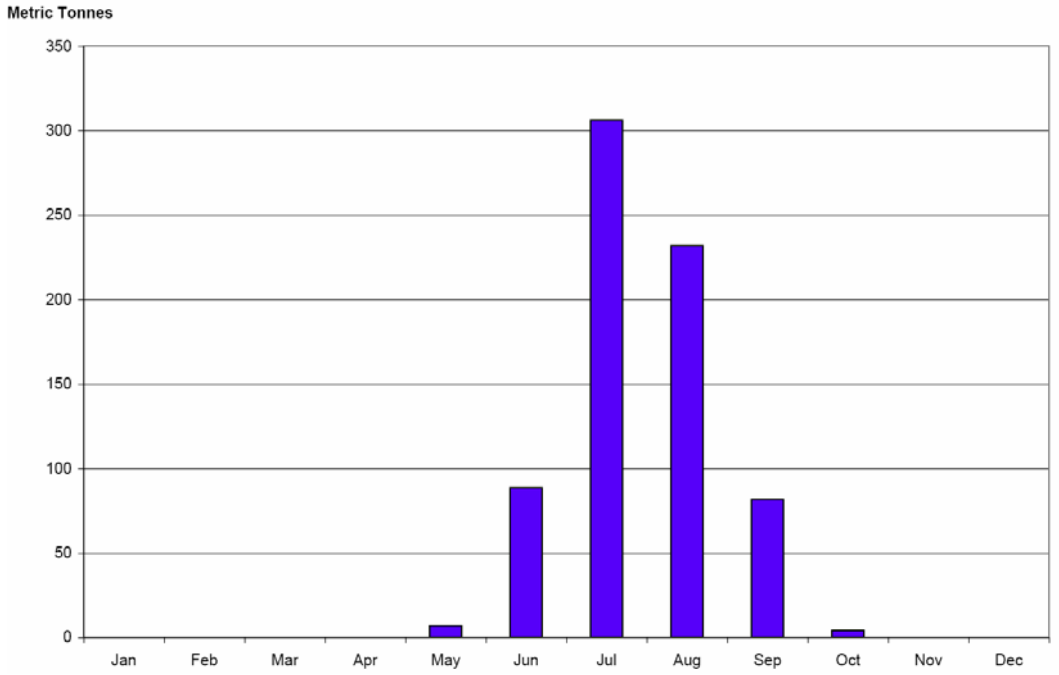

4.10.3.14 Relevés scientifiques de Pêches et Océans Canada

Les relevés de recherche sur les pêches menées par le MPO et parfois par l'industrie de la pêche sont importants pour les pêches commerciales afin de déterminer l'état des stocks, ainsi que pour les recherches scientifiques. L'Association canadienne des producteurs de crevettes, en collaboration avec le MPO, étudie les crevettes à partir de profondeurs d'eau comprises entre 100 et 750 m dans la division 2 G. Depuis 2005, ce relevé annuel se déroule du 15 juillet à la première semaine de septembre et se poursuivra pendant au moins cinq années consécutives (Anthony, comm. pers.). De même, le relevé pour de multiples espèces est effectué chaque année entre octobre et décembre. La zone 2J de l'OPANO est actuellement la seule partie de la zone de l'EES du plateau du Labrador qui a été étudiée avec aucun relevé qui n'a été effectué depuis 1999 (R. Anthony, comm. pers.).

4.10.4 Aquaculture

À l'heure actuelle, il n'y a pas de site aquacole approuvé dans la zone de l'EES du plateau du Labrador (commentaires de l'examen du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador [MPATNL], comm. pers.).

4.10.5 Espèces de poissons et de mollusques sous-utilisées

Les espèces sous-utilisées ou émergentes de poissons et de crustacés dans les sous-divisions 2GHJ identifiées par le MPATNL et le MPO comprennent le crabe lyre, l'oursin et le concombre de mer. La crevette nordique est actuellement en voie de développement dans la région de Hopedale. Il y a des concentrations de crevettes dans les eaux infra côtières qui ne sont pas actuellement pêchées. Des relevés ont été menés au cours des dernières années au moyen de chaluts à perche, mais la pêche n'a pas encore été développée en raison du manque d'installations de transformation (consultations publiques de Hopedale du 1er novembre 2007).

4.10.6 Récolte de nourriture traditionnelle

Depuis des générations, les habitants de la zone de l'EES du plateau du Labrador comptent sur la récolte de la faune sur la terre et dans la mer pour une grande partie de leur approvisionnement alimentaire. Chaque saison amène une variété d'espèces animales dans la région pour se nourrir, se reproduire ou se reposer pendant la migration, et les gens orientent leurs activités traditionnelles de récolte et de consommation à ces changements saisonniers. L'abondance ou la rareté relative des aliments prélevés dans la nature ou des aliments sauvages peuvent avoir une incidence sur le bien-être économique global de la collectivité. L'accès à des aliments prélevés dans la nature ou à des aliments sauvages (l'expression « utilisation d'aliments » utilisée par la récolte traditionnelle) demeure important non seulement pour l'économie, mais aussi pour la santé et le bien-être social des familles (Alton Mackey et Orr, 1987).

En 1980-1981, une évaluation des aliments prélevés dans la nature a été effectuée à Makkovik (Alton Mackey et Orr, 1987). Au cours de l'année d'étude, il a été constaté que la récolte d'aliments prélevés dans la nature (ou d'aliments sauvages) représentait 28 738 livres. On a découvert que la morue de l'Atlantique (2 864 kg) et l'omble chevalier (2 830 kg) étaient les principales espèces traditionnelles de poissons pêchées. La morue rouge (1530 kg), le saumon (1030 kg) et d'autres espèces de poissons, dont le hareng, le capelan, les éperlans, la plie, le turbot, le flétan, le grand corégone, le sébaste et le chabot (320 kg pour toutes les autres espèces combinées) ont également été pêchées pour un total de 8754 kg ou 30 % des aliments prélevés dans la nature récoltes (Alton Mackey et Orr, 1987). Les phoques ont fourni 3 170 kg ou 11 % de la récolte d'aliments prélevés dans la nature dans le cadre de la présente étude, mais ils peuvent être sous-déclarés en raison de la pratique culturelle du partage des aliments (Alton Mackey et Orr, 1987). Les espèces d'oiseaux, y compris les oiseaux non marins, représentaient 19 % (534 kg) de la récolte d'aliments prélevés dans la nature pour l'économie traditionnelle de Makkovik. Les diverses espèces récoltées étaient les eiders (1896 kg), les lagopèdes (1433 kg), les outardes (754 kg) et les canards noirs (527 kg).

Les pratiques et les activités de récolte exigeaient des investissements importants dans l'équipement, les réparations, l'entretien, le carburant, les armes, les munitions et d'autres équipements, y compris les filets de pêche, les fournitures de camping et les traîneaux (Alton Mackey et Orr, 1987). Cette étude démontre clairement l'importance de la récolte des aliments prélevés dans la nature dans la zone de l'EES du plateau du Labrador.

La récolte d'aliments prélevés dans la nature peut prendre de nombreuses formes et a aujourd'hui incorporé de nombreuses méthodes modernes. L'utilisation des connaissances écologiques

traditionnelles provenant de générations de récoltes d'aliments prélevés dans la nature aide à déterminer le lieu et le moment des activités de récolte qui sont liés aux migrations d'espèces cibles et à l'utilisation des ressources. Divers filets, casiers et leurres sont utilisés pour la pêche de poissons, y compris l'utilisation de bateaux à moteur. Les mammifères marins sont chassés avec l'aide de bateaux et de motoneiges. Les oiseaux sont chassés avec des fusils de la terre et de l'eau avec l'utilisation de motoneiges et de bateaux.

Traditionnellement, le bord extérieur de la glace terrestre, le « sina », était habituellement la zone la plus productive accessible aux chasseurs inuits. Dans les régions de Nain et de Hopedale, les îles côtières protègent la glace du détroit contre les impacts environnementaux, et la glace est par la suite maintenue dans sa position, fournissant une extension des zones de chasse et de piégeage jusqu'à 30 km de la côte (VBNC, 1997). Pour les résidents de Postville, l'éperlan et le capelan n'ont été pêchés que pendant le temps de frai. Les éperlans ne sont pêchés que près du fond des baies. Le capelan de la baie fraye sur les plages de sable, tandis que le capelan à l'extérieur fraye sur les plages le long de la côte (*Our Footprints are Everywhere*, 1977). Le saumon est arrivé sur la côte à la fin de juin ou au début de juillet et est pêché au moyen de casiers, de filets ou de leurres. L'importance de la morue variait selon le coût (Brice-Bennett, 1977).

Les phoques annelés sont chassés près de leurs trous d'aération ou en eau libre. Après l'éclatement de la glace à la mi-juin, les phoques du Groenland sont chassés ou pris au filet lorsqu'ils entrent dans les baies (VBNC, 1997). Traditionnellement, l'omble chevalier était pêché à la lance alors qu'il migrait vers les rivières. L'omble chevalier et le saumon ont également été capturés par filet le long de la côte. Au printemps, des camps de pêche sur glace se trouvent du fond de la baie d'Anaktalak.

Les renseignements suivants sur la récolte d'aliments dans la nature ont été recueillis à partir d'entrevues sur les connaissances traditionnelles (Nain 2007; Postville 2007; Rigolet 2007; Makkovik 2007), de consultations publiques (Hopedale 2007; Mary's
Harbour 2007; Natuashish, 2007; Postville, 2007; Makkovik, 2007) et des renseignements contenus dans Brice-Bennett (1977). Les zones d'aliments prélevés dans la nature et de récolte sont identifiées lorsqu'elles sont fournies. Au cours des consultations publiques, les participants ont identifié les domaines d'intérêt sur une carte et la figure 4.93 est une compilation de ces connaissances traditionnelles.

Les zones d'importance pour la pêche du capelan dans la zone de l'EES du plateau du Labrador comprenaient les eaux côtières autour de Hopedale; Postville; Sandy Beach; et la région de Rapid Point (Brice-Bennett, 1977).

Les zones d'importance pour les phoques du Groenland dans la région de l'EES du plateau du Labrador, y compris Back Bay; le fond de la baie Groswater; Black Island; la baie de Island Harbour; Jako's Bight; Makkovik Bay; Adlavik Bay; le fjord Saglek; et la baie Kanairiktok (Brice-Bennett, 1977). Les résidents côtiers autochtones et non autochtones qui résident au nord du 53e parallèle peuvent continuer de chasser le phoque à des fins traditionnelles ou selon des droits issus de traités particuliers. Afin de faciliter l'accès à la pêche commerciale, à titre de mesure provisoire, une allocation d'un an de 6 000 phoques pour le phoque du Groenland est prévue pour de nouvelles initiatives autochtones (MPO, 2006k).

Les marsouins communs sont chassés dans la région de l'EES du plateau du Labrador comme source d'aliments prélevés dans la nature. Parmi les secteurs où ils peuvent être chassés, on trouve Long Island à Turnavik (Brice-Bennett, 1997).

Les zones d'importance pour les phoques communs dans la zone de l'EES du plateau du Labrador comprennent Tunungayualok Island et sa région; Shoal Tickle; Big Bay; Flowers Bay; Kikkektak Island et Ivjogiktok Island; Okak Bay; Tasiuyak Bay; Amitok Island; Illuviktalik Island; Iglusuaktaliak Island; Tikkigaksuk Peninsula; Napartok Bay; Seal Bight; Cod Bag Harbour; Shark Gut Harbour; le fjord

Saglek; Kaipokok Bay; Big Brook; Jeanette Bay (y compris Sandy Cove); et Jako's Bight (Brice-Bennett, 1977).

Les zones importantes pour les phoques annelés dans la région de l'EES du plateau du Labrador comprenaient des zones allant de Hare's Ears et les Highlands à Back Bay; la baie Groswater dans la région du Channel; Double Mer; la région autour de Drunken Harbour Point et les Advalik Islands; Napartok Bay; le fjord Hébron; le fjord Saglek; Kangalaksiorvik Fjord; Okak Bay; Tasiuyak Bay; Mugford Bay; Anchorstock Bight; la région de Aulatsivik Island; Tunungayualok Island; Nain Bay; Voisey's Bay; Tikkoatokak Bay; Webb Bay; Anaktalak Bay; les régions près de Hopedale; de Flowers Bay à Island Harbour Bay; et les Turnavik Islands (Brice-Bennett 1977).

Figure 4.93 Zones identifiées comme étant utilisées pour les régions de révolte des aliments de récolte d'aliments prélevés dans la nature

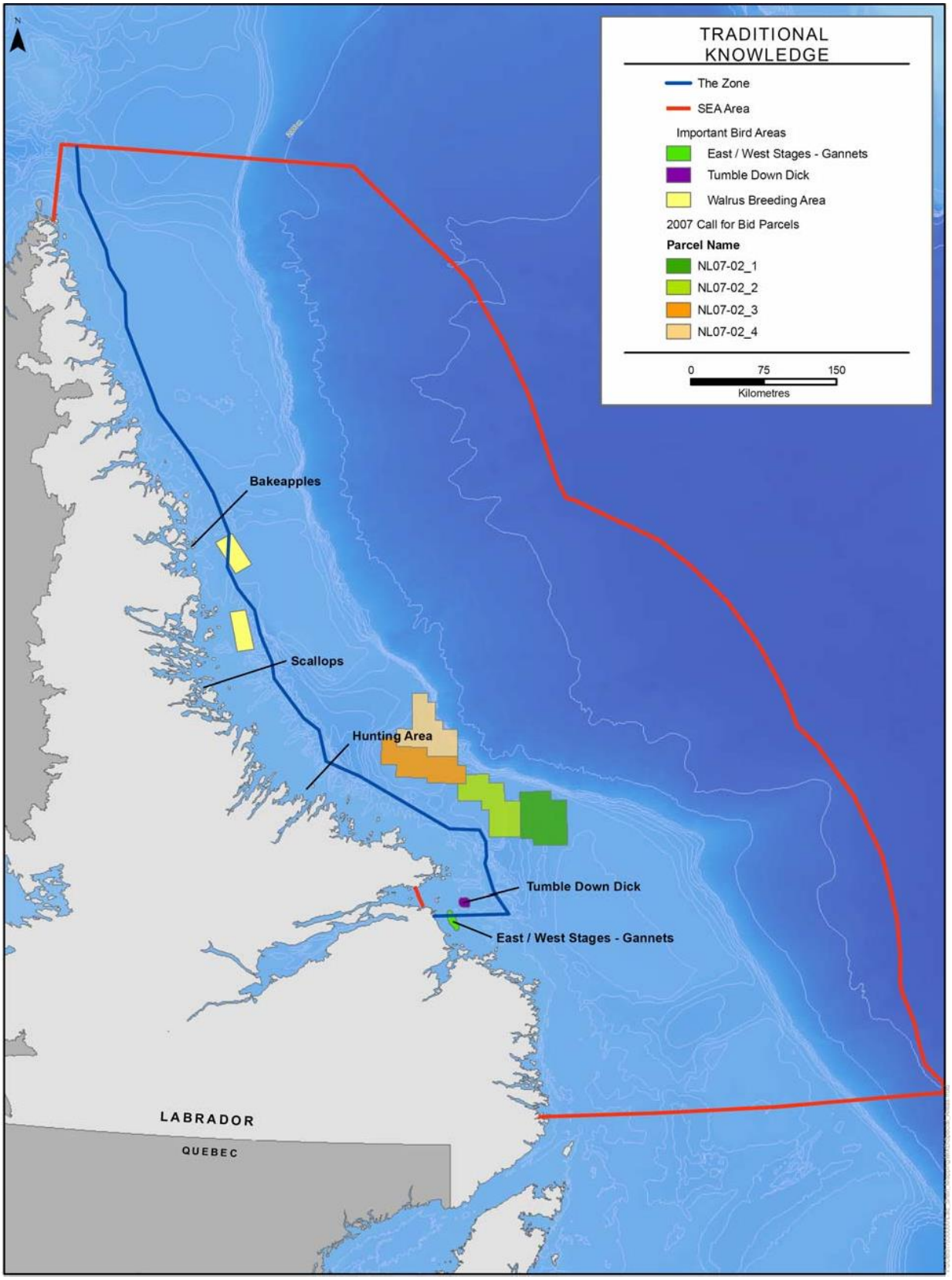

Les zones importantes pour le dauphin à flancs blancs dans la région de l'EES du plateau du Labrador, y compris Big Bay; Double islands; Kingitok Islands; Hare Islands; Windy Tickle; Napatalik Islands; Aulatsivik Island; Kikkertavak Island; Kiglapai shore; Cutthroat; Mugford Bay; Napartok Bay; fjord Hébron; Fjord Saglek; et de Long Island à l'Est de Turnavik (Brice-Bennett, 1977).

Les zones où la chasse au phoque gris peut avoir lieu incluaient celles situées autour de l'île Tunungayualok et près de Tasiuyak Bay (Brice-Bennet, 1977).

Les zones d'importance pour les ours polaires de la région de l'EES du plateau du Labrador comprenaient les zones entourant Aulatsivik Island; Village Bay; le rivage de Kiglapait; les zones situées entre l'embouchure de Napartok Bay et Fjord Saglek; et Nachvak Fjord (Brice-Bennett, 1977).

Les espèces d'oiseaux migrateurs chassés comprennent les oies, les eiders, les canards noirs, les harles, les plongeons, les guillemots et les macreuses. En plus de la chasse aux oiseaux, la collecte des œufs est pratiquée en saison. Les zones d'importance pour les oiseaux migrateurs de la région de l'EES du plateau du Labrador comprenaient les zones situées au nord de Hopedale à Davis Inlet; Island Harbour Bay; Tunungayualok Island; les régions de Mugford Tickle à Cape Kiglapait; Okak Bay; Tasiuyuk Bay; de Napartok Bay à Kangalaksiorvik Fjord; Kaipokok Bay; White Bear Island; Hare Islands; Windsor Harbour au Sud de Byron's Bay; la région de Turnavik Islands; Ailik Islands; Cape Makkovik; Island Harbour Bay; Dunn's Island; Adlavik et Ironbound Islands; Jako's Bight; Makkovik Bay; Jeanette Bay; baie Groswater; et Back Bay (Brice-Bennett 1997). Les arlequins plongeurs sont chassés sur les îles côtières et sur les rives de nombreuses baies côtières. Les zones d'importance pour l'arlequin plongeur dans la zone de la mer du plateau du Labrador comprennent White Bear Islands; Hare Islands; Winsor Harbour; Big River, Byron's Bay; de Hopedale à Davis Inlet; Island Harbour Bay; Tunungayualok Island; de Mugford Bay à Cape Kiglapait; Okak Bay; Tasiuyak Bay; et de Napartok Bay à Kangalaksiorvik Fjord (Brice-Bennet, 1977). L'eider à duvet, comme les guillemots du groupe des oiseaux marins, a été identifié par les Autochtones comme source de nourriture et des préoccupations ont été exprimées quant à l'avenir de l'espèce.

4.10.6.1 Gestion des pêches avec « La Zone »

À l'intérieur de la zone de l'EES du plateau du Labrador se trouve une zone connue sous le nom de « la Zone » qui englobe 48 690 km² (18 800 milles carrés) d'océan s'étendant jusqu'à la limite de la mer territoriale du Canada (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2008). La Zone a été établie conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador* (2005). Un conseil de cogestion (l'Office Torngat mixte des pêches) nommé par le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement du Nunatsiavut sera constitué comme principal organisme chargé de formuler des recommandations aux gouvernements sur la conservation et la gestion du poisson dans la « Zone ». Les gouvernements fédéral et provinciaux conserveront la responsabilité globale de la conservation et de la gestion de la pêche dans la « Zone ».

À l'intérieur de la « zone », les Inuits du Labrador auront le droit de récolter des poissons et des mammifères marins à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Inuits. Si la conservation exige que la pêche par les Inuits soit limitée, les limites seront fixées par le ministre fédéral sur recommandation du gouvernement du Nunatsiavut. Les Inuits se verront garantir un pourcentage de permis de pêche commerciale nouveaux ou additionnels pour certaines espèces dans et dans les eaux adjacentes à « la Zone ».

4.10.7 Contraintes en matière de données pour les pêches commerciales

Il y a une variété d'incertitudes liées aux pêches commerciales qui peuvent influer sur l'information fournie sur certaines espèces et l'exploitation des ressources dans la zone de l'EES du plateau du Labrador. La description et les détails d'une variété d'espèces de poissons peuvent être limités en partie en raison des contraintes de données existantes, y compris la quantité minimale d'information concernant le cycle biologique de certaines espèces et l'historique des captures. L'effet des variations environnementales (en particulier les variations de température) sur la mortalité naturelle, la production et le recrutement est mal compris.

À partir de 1995, des relevés sur de multiples espèces incohérents dans la région de l'EES du plateau du Labrador ont donné lieu à d'importantes sources d'incertitude. Il s'agit notamment des écarts dans la couverture (allant des strates manquées, du nombre réduit d'ensembles), des changements dans le calendrier (la couverture du relevé s'est prolongée à plus tard, la couverture de certaines strates et divisions s'étend sur une période plus longue que prévu) et des effets sur les navires (comparaisons incomplètes entre les trois navires utilisés, l'utilisation de navires dans des zones où ils n'ont que peu ou pas de couverture au cours des années précédentes) (Brodie et coll. 2007).

Les effets des navires sont particulièrement problématiques. Les estimations de l'abondance et de la biomasse dans l'étude sont calculées pour présumer qu'il n'y a pas d'effets sur les navires; toutefois, en raison de pannes et d'autres problèmes techniques, il est souvent nécessaire qu'un navire couvre une zone normalement couverte par un autre (Brodie et coll., 2007), alors que des contrôles sont en place pour réduire les effets inévitables qu'ils ne sont pas éliminés. McCallum et Walsh (2002) ont constaté des différences dans le rendement des chaluts entre différents navires et même entre les relevés des mêmes navires. Les effets de ces différences sur les estimations de l'abondance et de la biomasse ne sont pas connus (Brodie et coll., 2007).

Il existe peu d'information sur les espèces sous-utilisées ou les pêches émergentes, ce qui rend difficile la description de ces espèces par les pêches.

Les effets des changements climatiques sont un domaine d'intérêt en évolution. À l'heure actuelle, il existe des informations, mais limitées, souvent au niveau de l'écosystème et pas nécessairement au niveau de l'espèce. La plupart des recherches actuelles proviennent de l'ouest de l'Arctique et les données de la région de l'EES du plateau du Labrador sont limitées. Il est reconnu comme un domaine d'intérêt, de nouvelles connaissances permettront de combler les lacunes en matière de données et de fournir de nouvelles informations.

Bien qu'il y ait des lacunes ou des contraintes en matière de données, leur relation avec le pétrole et le gaz extracôtiers dépend de la nature et du moment de l'activité particulière, et la nécessité de recueillir des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

Des renseignements supplémentaires sur les contraintes de données sont identifiés pour certaines espèces dans les sections suivantes lorsque ces contraintes de données ont été spécifiquement mises en évidence dans la documentation. Les évaluations environnementales propres à un projet devraient confirmer que les contraintes de données sont toujours pertinentes et n'ont pas été prises en compte ou que de nouvelles contraintes de données ont été identifiées.

4.10.7.1 Morue de l'Atlantique

L'une des principales sources d'incertitude concernant la morue de l'Atlantique dans les divisions 2GH est que, depuis le début des années 1970, on n'a pas tenté d'utiliser les données sur les débarquements pour estimer la biomasse (Groupe de travail Canada - Terre-Neuve-et-Labrador pour le

rétablissement de la morue, 2005). Les relevés de recherche fournissent aussi très peu d'information sur ce secteur, car leur couverture est peu fréquente, sporadique et, lorsqu'elles sont terminées, elles ne sont généralement pas à la saison ou à la profondeur appropriée (Groupe de travail Canada - Terre-Neuve-et-Labrador pour le rétablissement de la morue, 2005).

4.10.7.2 Pétoncle d'Islande

Il existe des contraintes de données associées au pétoncle d'Islande sur la mortalité, la croissance et les taux de maturité, qui sont nécessaires pour l'évaluation des stocks.

4.10.7.3 Raie

Il existe des contraintes de données pour la raie en ce qui concerne les taux de croissance, l'âge de maturité, la structure par âge de la population et les mécanismes de migration (Kulka et Mowbray, 1998).

4.10.7.4 Plie grise

Les données sur l'âge provenant des relevés sur les pêches et du MPO n'ont pas été analysées depuis 1994 en raison d'un manque d'expertise technique; par conséquent, on ne dispose pas d'informations sur la mortalité, la croissance et les taux d'échéance nécessaires à l'évaluation des stocks (Maddock-Parsons, 2005b).

4.10.7.5 Flétan noir

Les estimations de l'abondance et de la biomasse effectuées dans les relevés pour de multiples espèces du printemps et de l'automne ont été sporadiques dans les divisions 2GH, en particulier dans la division 2 G. Ces lacunes dans la couverture sont particulièrement importantes pour évaluer l'état des stocks (Healey, 2007).

4.10.7.6 Omble chevalier

En raison de l'absence d'installations de dénombrement des poissons pour l'omble chevalier dans le nord du Labrador, l'état des ressources est largement inconnu. On peut douter de l'effort commercial minimal des dernières années en ce qui a trait à la couverture spatiale et temporelle et à l'interprétation des taux de capture comme indices d'abondance (MPO, 2001). Les prises traditionnelles ne sont pas quantifiées (MPO, 2001a).

4.10.8 Conséquences de la planification pour les pêches commerciales et traditionnelles

Les événements ont montré au fil des ans que les filets maillants et les casiers de crabe sont ceux qui sont le plus souvent impliqués dans un conflit d'équipement dans le secteur de Terre-Neuve-et-Labrador (même avec les bateaux auxiliaires et les agents de liaison avec les pêches). La nuit, par mauvais temps et avec des fouillis de mer (affectant le radar), les bouées (même celles utilisant des mâts) sont difficiles à voir pour quiconque. Les exploitants devraient comprendre la nécessité de prendre des précautions spéciales dans les aires de ravitaillement fixes et l'exigence potentielle d'utiliser un bateau de garde. Les exploitants peuvent avoir besoin de mesures de planification et d'atténuation en ce qui concerne l'établissement des programmes pour éviter les zones de pêche concentrées afin d'éviter les conflits, surtout en ce qui concerne le calendrier des étapes de vie sensibles pour les espèces de poissons (c.-à-d. la fraye ou la migration).

Au fur et à mesure que l'information devient disponible ou que la pêche progresse, cette information devrait être incluse dans toute évaluation environnementale propre au projet.

4.11 Zones sensibles

Un certain nombre de zones et d'endroits situés dans la région de l'EES du plateau du Labrador sont considérés comme des **zones sensibles**. Aux fins de l'EES du plateau du Labrador, le terme **zone sensible** est défini comme suit :

- une zone qui bénéficie d'un certain niveau de protection en vertu des lois fédérales ou provinciales (c.-à-d. parcs nationaux, réserves écologiques, zones de protection marine [ZPM] en vertu de la *Loi sur les océans*, aires marines nationales de conservation [AMNC], sites historiques nationaux, zones de gestion des pêches);
- un domaine qui pourrait faire l'objet d'une telle protection législative;
- une zone qui est connue pour avoir une importance écologique ou culturelle particulière et qui n'est pas visée par le cadre réglementaire fédéral ou provincial (p. ex. coraux; frai, nurserie, élevage ou zones migratoires; zones à forte productivité, ZICO, zones d'activités traditionnelles de pêche).

La description d'une zone comme zone sensible dans la zone de l'EES du plateau du Labrador en soi ne signifie pas automatiquement que cette zone nécessitera l'application de mesures d'atténuation ou de restrictions non typiques sur les activités. Le moment, l'étendue spatiale et les activités pétrolières et gazières proposées, en plus des mesures d'atténuation prescrites par la loi, détermineront le niveau d'atténuation des restrictions qui sera nécessaire.

Bien qu'il n'y ait pas de zones sensibles pour les mammifères marins identifiées, c'est à cause du manque d'information. Il existe des données qui suggèrent que des zones importantes pour les oiseaux marins peuvent également être importantes pour les mammifères marins.

4.11.1 Cadre réglementaire

Il existe une variété de cadres réglementaires qui s'appliquent directement ou indirectement aux zones sensibles à Terre-Neuve-et-Labrador. Les pêches maritimes sont administrées par le MPO en vertu de la *Loi sur les pêches* fédérale. La gestion des mammifères marins, y compris les espèces en péril, est contrôlée par le MPO en vertu du *Règlement sur les mammifères marins* de la *Loi sur les pêches*. Toutes les espèces en péril sont administrées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (2002) qui énumère les espèces et prévoit des mesures de protection des espèces inscrites. De plus amples détails concernant les espèces en péril sont présentés à la section 4.1. Les oiseaux migrateurs, y compris les espèces en péril, sont gérés exclusivement ou conjointement (selon les espèces) entre le Canada et les États-Unis par l'entremise d'Environnement Canada (SCF). La législation et les accords actuels concernant les oiseaux migrateurs comprennent la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs (1916), la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (SCF et United States Fish and Wildlife Services [USFWS] 1986; SFC, United States Fish and Wildlife Service [USFWS] et Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources Naturelles 1998). La sauvagine est gérée selon des « voies migratoires » qui désignent l'habitat d'hivernage et d'estivage relié par les corridors de migration internationaux. La région du Labrador se trouve à l'intérieur la voie migratoire de l'Atlantique. La faune sera cogérée avec le gouvernement du Nunatsiavut conformément à son récent accord.

Les parcs provinciaux sont administrés en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux* (1970), tandis que les zones sensibles comme les réserves écologiques sont administrées en vertu de la *Wilderness and Ecological Reserves Act* (1980). Les parcs nationaux sont administrés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux* (2000) et les aires marines nationales de conservation (AMNC) sont établies en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (2002). Les zones de protection marine (ZPM) sont administrées en vertu de la *Loi sur les océans* (1996), qui comprend le *Règlement*

sur la ZPM de la baie Gilbert (2005), qui énonce les règlements applicables à la baie Gilbert, une aire marine protégée située dans la zone de l'EES du plateau du Labrador.

La figure 4.94 illustre les zones sensibles qui se trouvent dans la zone de l'EES du plateau du Labrador.

Figure 4.94 Zones sensibles au sein de la zone de l'EES du plateau du Labrador

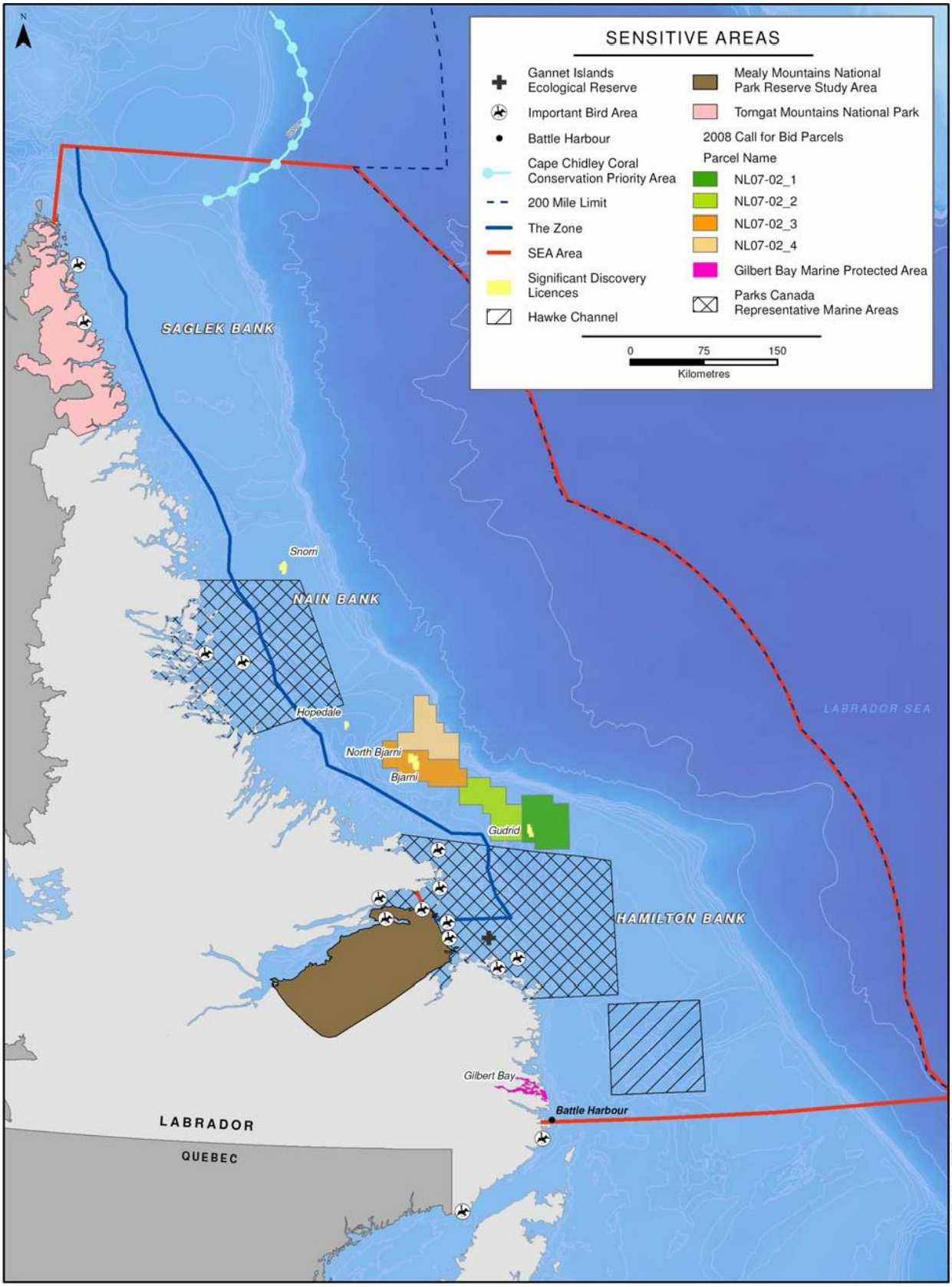

4.11.2 Aires marines nationales de conservation

Le programme des aires marines nationales de conservation (AMNC) a été lancé en 1986 et est administré par Parcs Canada. Les AMNC sont établies et gérées en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* dans le but de protéger et de conserver les aires marines représentatives de chacune des 29 régions marines des océans Atlantique, Pacifique et Arctique et des Grands Lacs, pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des Canadiens.

Les AMNC sont conçues pour représenter les caractéristiques physiques et biologiques d'une région marine. Ils aident également à maintenir les processus écologiques, fournissent un modèle d'utilisation durable des espèces marines, encouragent la recherche et la surveillance marines et écologiques, protègent les espèces marines épuisées, vulnérables, menacées ou en voie de disparition et leur habitat, assurent l'interprétation et les loisirs marins et contribuent au réseau mondial des aires marines protégées. Les AMNC comprennent les fonds marins, le sous-sol et la colonne d'eau et peuvent comprendre des estuaires, des îles et d'autres terres côtières.

Les AMNC sont gérées pour une utilisation durable et contiennent des zones hautement protégées. Ils visent à démontrer comment les pratiques de protection et de conservation peuvent être harmonisées avec l'utilisation des ressources dans le milieu marin (Parcs Canada, 2003). Le rejet en mer, l'exploration et la mise en valeur de ressources non renouvelables sont interdits dans les AMNC. D'autres activités, comme la pêche, sont autorisées. Le processus d'établissement de l'AMNC comporte cinq étapes :

1. l'identification des aires marines représentatives
2. la sélection du candidat préféré à l'AMNC dans l'une des zones maritimes représentatives identifiées;
3. l'évaluation de la faisabilité d'une nouvelle AMNC;
4. la négociation de tout accord;
5. l'établissement dans la législation.

Les AMNC sont établies de la façon énoncée dans la Politique sur les aires marines nationales de conservation et guidées par le plan du système national. De plus, le potentiel des ressources non renouvelables est un facteur important dans la détermination des options limites pour une AMNC au cours d'une étude de faisabilité. Parcs Canada a pour objectif de représenter chacune des 29 régions marines; par conséquent, l'établissement de nouvelles AMNC est axé sur les régions non représentées. Des aires marines représentatives seront identifiées pour les régions marines qui ne sont pas représentées dans le système (Parcs Canada, 2006). Dans une correspondance entre Parcs Canada et le C-NLOHE, il a été indiqué que Hamilton Inlet est la région candidate préférée (bien que Parcs Canada n'ait pas pris de décision finale à ce sujet). Les renseignements suivants sont fournis en détail à l'adresse http://www.pc.gc.ca/docs/pc/poli/princip/index_F.asp, le site Web de Parcs Canada (Parcs Canada, 2006). La zone doit représenter la diversité géologique, océanographique, biologique et écosystémique caractéristique de la région marine; et les écosystèmes de la zone doivent être en bonne santé, en état naturel, ou, s'ils sont stressés ou s'ils subissent une dégradation importante de l'environnement, la restauration et le maintien de leur structure et de leurs fonctions essentielles doivent être considérés comme réalisables. Les aires marines représentatives seront identifiées en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres organismes fédéraux et le public intéressé.

Les nouvelles AMNC potentielles (Parcs Canada, 2006) sont établies en identifiant des aires marines représentatives (sites candidats) en tenant compte des caractéristiques géologiques (comme les falaises, les plages et les îles sur la côte; et les hauts-fonds, les bassins, les fossés et les étagères du fond marin); des caractéristiques marines (les marées, la glace, les masses d'eau, les courants, la salinité, les influences de l'eau douce); des habitats marins et côtiers (zones humides, bas-fonds intertidaux, estuaires, zones à fort courant, zones protégées, zones infracôtières et extracôtières, zones peu profondes et profondes); des espèces biologiques; ainsi que des éléments archéologiques et historiques. Dans le choix d'aires marines nationales de conservation potentielles, on tiendra compte d'une vaste gamme de facteurs, notamment (Parcs Canada, 2006) :

- la mesure dans laquelle la zone représente la diversité des écosystèmes de la région marine;
- la mesure dans laquelle la zone contribue au maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes de soutien de la vie dans les zones en aval (p. ex., la protection des zones de croissances des jeunes ou des nurseries);
- l'importance de la zone pour le maintien de la biodiversité et la protection des habitats essentiels des espèces rares, menacées ou en voie de disparition; la survenance de phénomènes naturels exceptionnels et de ressources culturelles;
- la valeur existante ou potentielle de la zone pour la recherche et la surveillance écologiques; les possibilités de compréhension du public; l'éducation et la jouissance;
- les menaces possibles à la viabilité à long terme des écosystèmes marins de la région ainsi que de ceux des terres environnantes;
- la réduction au minimum des conflits avec les utilisations actuelles ou probables des ressources marines, telles que les zones de pêche commerciale importantes, les ressources minérales ou énergétiques, les routes de navigation ou les zones d'exercice de défense;
- compléter les objectifs des zones marines ou côtières protégées existantes ou prévues d'autres administrations dans la région marine;
- la possibilité d'établir un parc national ou une réserve de parc national adjacent représentatif de sa région naturelle;
- la possibilité de gérer de façon durable, de manière coopérative, les utilisations actuelles et potentielles des ressources marines à l'intérieur et à proximité de l'aire marine de conservation potentielle, conformément à l'objectif de protéger ses ressources biotiques et d'autres valeurs du parc;
- les répercussions des revendications territoriales globales et des traités avec les peuples autochtones.

Lorsqu'il évaluera la faisabilité d'une AMNC potentielle (Parcs Canada, 2006), Parcs Canada consultera d'abord d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et cherchera à obtenir leur collaboration et leur appui. Parcs Canada amorcera des discussions avec les collectivités locales et les groupes d'utilisateurs touchés afin de demander leur collaboration pour mener une étude de faisabilité, déterminer le meilleur moment et le meilleur processus pour leur participation active et la façon d'intégrer les connaissances des personnes qui vivent et travaillent dans la région. L'étude de faisabilité devrait comprendre des recommandations sur les objectifs de conservation et de gestion de la zone, ses limites, un projet de plan de zonage avec une description de l'objet et des objectifs de chaque zone et des utilisations qui seront autorisées, y compris la pêche. Il devrait également identifier les problèmes spécifiques qui préoccupent les collectivités locales et les groupes d'utilisateurs touchés et, lorsque cela est possible, recommander comment les aborder.

Les limites d'une aire marine nationale de conservation potentielle (parcs Canada, 2006) devraient être telles qu'elles protègent une grande diversité d'écosystèmes marins représentatifs de la région marine;

tient compte des besoins en habitat des populations viables d'espèces marines; ne fragmente pas les communautés marines sensibles, très diversifiées ou productives; protège les phénomènes marins exceptionnels et les espèces marines rares, menacées ou en voie de disparition; comprend des sites importants pour la recherche écologique et la surveillance; offre au public des occasions de compréhension et de plaisir; entraîne une perturbation minimale à long terme de la vie sociale et économique dans la région environnante; et ne comprend pas les collectivités permanentes.

Si les études de faisabilité (Parcs Canada, 2006) d'une AMNC proposée démontrent l'appui à l'initiative, un accord fédérale-provinciale-territoriale sera négocié afin d'établir les modalités d'établissement et de gestion de l'AMNC. Les aires marines de conservation sont officiellement établies par le Parlement du Canada en modifiant la *Loi sur les parcs nationaux*. Les aires marines nationales de conservation qui sont établies en conjonction avec le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones incorporeront les limites, les droits de pêche et la participation des peuples autochtones à la planification et à la gestion et seront incluses dans la législation conformément aux dispositions de l'accord sur les revendications territoriales.

La région marine du plateau du Labrador n'est pas actuellement représentée dans le système d'AMNC, mais deux zones ont été désignées comme zones marines représentatives : Nain Bight, au large de la collectivité de Nain s'étend au large pour inclure la représentation de la Nain Bank; et Hamilton Inlet, à l'est du lac Melville, s'étend au large pour inclure la représentation de la rive de Hamilton (figure 4.94). D'autres études sont nécessaires pour sélectionner l'un des domaines comme candidat préféré à l'AMNC et pour affiner les limites des zones d'étude. Il convient de noter que, comme toutes les terres visées par l'AMNC, y compris les fonds marins, doivent être exemptes d'intérêts de tiers, il faut tenir dûment compte de la nécessité de veiller à ce que ces zones générales demeurent exemptes de baux ou de licences d'exploration jusqu'à ce que des décisions aient été prises quant à la zone qui mérite d'être protégée dans une AMC. Les activités de pêche traditionnelles sont autorisées dans les terres de l'AMNC, mais elles sont gérées pour la conservation de l'écosystème.

4.11.2.1 Contraintes de données pour les aires marines nationales de conservation

Les contraintes de données pour les aires marines nationales de conservation engloberaient toutes les contraintes de données identifiées dans la section relative à l'environnement biologique en ce qui concerne les lacunes de connaissances associées aux espèces telles que la répartition des espèces, l'historique de vie, les migrations, la préférence pour l'habitat et les habitats critiques. Les effets du changement climatique comme ceux des espèces dans une zone d'étude émergente et seraient considérés comme un écart de données.

Bien qu'il y ait des lacunes ou des contraintes en matière de données, leur relation avec le pétrole et le gaz extracôtiers dépend de la nature et du moment de l'activité particulière, et la nécessité de recueillir des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

4.11.2.2 Répercussions de la planification pour les aires marines nationales de conservation

Les exploitants devraient savoir qu'il existe deux aires marines nationales de conservation potentielles dans la zone de l'EES du plateau du Labrador à l'étude. Ces zones doivent représenter la diversité géologique, océanographique, biologique et écosystémique caractéristique de la région marine représentative et les écosystèmes de la région doivent être en bonne santé et en état naturel. À l'avenir, si Nain Bight ou Hamilton Inlet devenaient des AMNC, l'exploitation pétrolière et gazière serait interdite dans ces régions.

4.11.3 Battle Harbour

Battle Harbour (figure 4.94) est une zone sensible en raison de son importance historique dans la pêche au Labrador et de sa désignation comme l'un des districts historiques nationaux du Canada. Battle Harbour est géré dans le cadre du programme des lieux historiques nationaux qui est administré par Parcs Canada conformément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998).

Autrefois, Battle Harbour était une zone de pêche saisonnière riche et a été pendant deux siècles le centre économique et social de la côte sud-est du Labrador. Dans les années 1770, John Slade & Company de Poole, en Angleterre, a fondé des locaux commerciaux pour le poisson salé à Battle Harbour (http://www.battleharbour.com). L'emplacement de Battle Harbour's a fait des locaux de Slade la principale base de la pêche à la morue et au phoque de la région et du commerce qui a mené à la formation d'une communauté permanente. La population locale a augmenté rapidement après 1820, lorsque les goélettes de pêche de Terre-Neuve ont adopté Battle Harbour comme principal port d'escale. En 1871, les Slades ont vendu Battle Harbour à Baine, Johnston & Co., Ltd., qui exploitait le site de la même façon jusqu'en 1955. En 1955, Baine, Johnston & Co., Ltd. a vendu les locaux à Earle Brothers Freighting Services qui a poursuivi l'exploitation du site jusqu'à la diminution de la pêche infracôtière au début des années 1990. À cette époque, le site a été remis au Battle Harbor Historic Trust.

La pêche au saumon a commencé en juin, tandis que la pêche à la morue s'est déroulée de la fin de juin à la mi-août ou à la mi-août. À l'inverse, au printemps et à l'automne, les phoques du Groenland et la sauvagine ont été chassés (Sanger, 1996). La pêche a culminé entre 1894 et 1908 à plus de 1 400 navires. Toutefois, en 1954, il ne restait plus que cinq navires (Sanger, 1996). Il n'y a pas eu de pêche à Battle Harbour depuis le début des années 1970 en raison de l'absence de pêche commerciale (Sanger, 1996). Les résidents permanents de la communauté avaient été déplacés dans le cadre d'un programme de réinstallation parrainé par le gouvernement de 1965 à 1970, bien qu'un certain nombre de familles utilisent encore le site comme un foyer saisonnier (Sanger, 1996).

Étant donné que Battle Harbour est un quartier historique et qu'il est fourni pour assurer l'exhaustivité, il n'y a pas de lacunes dans les données applicables. Dans le cadre du mandat de Parcs Canada (en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*), celui de maintenir l'intégrité écologique et commémorative comme condition préalable à l'utilisation des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, il est peu probable que des activités d'exploration et de production soient autorisées près de Battle Harbour.

4.11.4 Baie Gilbert

La baie Gilbert (figure 4.94) est considérée comme une zone sensible parce qu'elle est classée comme zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans du Canada* depuis octobre 2005 (MPO, 2005e) en raison de sa population de morue de l'Atlantique génétiquement et géographiquement distincte (MPO, 2007j). Il s'agit de la première ZPM dans la zone côtière subarctique de l'est du Canada établie et gérée en vertu de la *Loi sur les océans* (Wroblewski et coll., 2007). La baie Gilbert mesure 28 km de long, mais elle est peu profonde avec et possède deux ouvertures étroites sur la mer du Labrador près de la collectivité de Williams Harbour (gouvernement du Canada, 2005).

Un certain nombre de lits d'algues coralliennes (habitat sensible) sont présents dans la baie Gilbert (gouvernement du Canada, 2005) et abritent une grande variété d'organismes et de plantes marins. Les eaux de la baie Gilbert abritent également un large éventail d'espèces marines, dont les mollusques, les poissons démersaux, les poissons pélagiques, les poissons anadromes et les plantes aquatiques. La zone est fréquentée par plusieurs espèces de mammifères marins, dont le petit rorqual,

le marsouin commun et le phoque du Groenland, et est habitée saisonnièrement par plusieurs espèces de sauvagine, y compris le plongeon huard, la bernache du Canada et le grand harle. Un relevé normalisé à l'aide de sennes de plage et de filets maillants a permis d'identifier 25 espèces de poissons (tableau 4.19).

Un certain nombre de sillons créés au cours du ruissellement printanier séparent la baie Gilbert, ce qui fait que l'eau qui s'écoule au-dessus de ces sillons possède des eaux de surface à faible salinité. Cela limite l'afflux d'eau salée souterraine et empêche le développement d'une circulation estuarienne complète (MPO, 2007j). Ces caractéristiques hydrographiques et géomorphologiques peuvent contribuer au maintien de la population discrète de morues dans la baie Gilbert en conservant leurs œufs et leurs larves (MPO, 2007j). L'étiquetage et le suivi de la morue de la baie Gilbert ont confirmé qu'elle demeure dans la baie toute l'année (MPO, 2005e). Les individus sont de couleur rougeâtre ou brun doré, en raison de leur régime d'invertébrés riche en caroténoïdes (MPO, 2007j). Le moment et la longueur de la fraye diffèrent de ceux des populations de morue extracôtière, puisque la morue de la baie Gilbert fraye dans la baie entre la fin de mai et le début de juin, tandis que d'autres stocks frayent au large entre janvier et mars (MPO, 2007j).

Tableau 4-18 Vie marine trouvée dans la région de la baie Gilbert

Oiseaux marins	Mammifères marins	Invertébrés	Poissons marins
Canard noir	Dauphin à flancs blancs	Moule bleue	Esturgeon noir
Macareux moine	Phoque barbu	Palourde	Hareng
Pygargue à tête blanche	Rorqual commun	Coque	Saumon atlantique
Guillemot à mirror	Phoque gris	Pied-de-pélican	Omble chevalier
Macreuse noire	Marsoin commun	Oursin vert	Omble de fontaine
Mouette tridactyle	Phoque commun	Pétoncle d'Islande	Capelan
Bernache du Canada	Phoque du Groenland	Buccin commun	Éperlan arc-en-ciel
Eider à duvet	Phoque à capuchon	Méduse	Morue de l'Atlantique
Garrot à œil d'or	Rorqual à bosse		Morue rouge
Plongeon huard	Épaulard		Merluche blanche
Grand harle	Globicéphale noir		Épinoche à trois épines
Guillemot marmette	Petit rorqual		Épinoche tachetée
Sterne pierregarin	Phoque annelé		Épinoche à quatre épines
Goéland marin	Rorqual boréal		Épinoche à neuf épines
Sarcelle d'hiver	Dauphin à nez blanc		Loquette d'Amérique
Goéland argenté			lompénie tachetée
Barge hudsonienne			Sigouine de roche
Balbuzard pêcheur			Lançon d'Amérique
Pluvier			Maquereau
Petit Pingouin			Hémitriptère atlantique*
Harle huppé			Chaboisseau à épines courtes*
Buse pattue			Faux-tringle armé
Bécasseau			Poisson-alligator*
			Lompe*
			Plie rouge*

* données recueillies en 2005.
Source : MPO, 2007j; Wroblewski et coll., 2007.

On sait que la morue de la baie Gilbert croît plus lentement et qu'elle présente un potentiel reproducteur inférieur à celui des autres populations de morue, ce qui entraîne une faible capacité de production et de recrutement. Cela peut être la conséquence d'une combinaison de basses températures de l'eau et d'une disponibilité alimentaire limitée. La température annuelle de l'eau de surface varie de -1,8 °C à 15 °C et pendant six mois (novembre à mai), les eaux peuvent rester à des températures inférieures à zéro et sont recouvertes de glace. La température de l'eau à des profondeurs supérieures à 50 m demeure inférieure à 0 °C tout au long de l'année (MPO, 2007j).

La ZPM comprend toutes les eaux de la baie Gilbert, pour une superficie totale d'environ 60 km². Les activités de pêche sont interdites dans diverses zones de la ZPM afin d'assurer la santé de la population de morue et de ses habitats clés. D'autres activités conformes aux objectifs de conservation

de la ZPM peuvent être exemptées (Wroblewski et coll., 2007).

4.11.4.1 Contraintes de données pour la baie Gilbert

Bien que la baie Gilbert dispose de plus d'informations sur la plupart des autres zones de la région de l'EES du plateau du Labrador, les principales contraintes de données concernant la fraye, les aires de nurserie, les migrations et la répartition des espèces dans la baie Gilbert sont limitées. L'effet du réchauffement climatique sur la distribution et les écosystèmes évolue, mais reste limité et mal compris. Ce qui est encore plus important puisque la morue de la baie Gilbert est unique. La compréhension des espèces qui résident, migrent ou visitent occasionnellement est importante pour la compréhension globale de l'écologie de la baie Gilbert.

4.11.4.2 Considération de la planification pour la baie Gilbert

Les activités pétrolières et gazières extracôtières à l'intérieur ou à proximité de la zone de protection marine de la baie Gilbert seront assujetties aux mesures de protection définies dans le cadre législatif approprié pour ces zones. Les exploitants devraient être conscients que des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être nécessaires et seront déterminées à l'étape de l'EE propre au projet.

Les caractéristiques uniques et la riche diversité de la vie marine dans la baie Gilbert, une ZPM, peuvent entraîner des restrictions sur les activités à l'intérieur ou à proximité de la baie Gilbert si ces activités ne sont pas conformes aux objectifs de conservation d'une ZPM.

Bien qu'il y ait des lacunes ou des contraintes en matière de données, leur relation avec le pétrole et le gaz extracôtiers dépend de la nature et du moment de l'activité particulière, et la nécessité de recueillir des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

4.11.5 Chenal Hawke et banc Hamilton

Le chenal Hawke (figures 4.94), jumelé au banc Hamilton, constitue une zone sensible en raison de sa productivité et de la diversité des espèces (tableau 4.20). La productivité élevée du banc Hamilton est liée aux processus régionaux de remontée des eaux à la rupture de pente continentale et dans la fosse du banc Hamilton (Drinkwater et Harding, 2001). La circulation sur le plateau du Labrador est dominée par la bathymétrie (Bueher et coll., 1997) et a un fort courant qui coule le long de la frontière sud de l'ensellement Hawke (située à l'ouest de la zone du chenal Hawke – voir la figure 4.94). L'ensellement Hawke est un creux profond qui coupe le banc extracôtier, s'étend jusqu'au plateau, et se caractérise par de forts gradients de profondeur d'eau. Le banc Hamilton a une profondeur moyenne de 200 mètres et est entouré de chenaux profonds et de creux au nord et au sud (c.-à-d. le chenal Hawke et l'ensellement Hawke) qui fournissent des éléments nutritifs dans la région du chenal Hawke-banc Hamilton par le biais de processus régionaux de remontée des eaux (Brown, 1999).

Tableau 4-19 Espèces de poissons dans la région du chenal Hawke

Nom commun	Nom scientifique
Aiguillat noir	*Centroscyllium fabrici*
Aiguillat commun	*Squalis acanthias*
Laimargue atlantique	*Somniosus microcephalus*
Raie épineuse	*Raja radiata*
Saumon atlantique	*Salmo salar*
Omble chevalier	*Salvelinus alpinus*
Alose savoureuse	*Alosa sapidissima*
Hareng	*Clupea harengus harengus*
Capelan	*Mallotus villosus*
Grande argentine	*Argentina silus*
Lanterne glaciaire	*Benthosema glaciale*
Lanterne ponctuée	*Myctophum puntatum*
Morue polaire	*Boreogadus saida*
Morue de l'Atlantique	*Gadus morhua*
Morue ogac	*Gadus ogac*
Poulamon atlantique	*Microgadus tomcod*
Goberge	*Pollachius virens*
Merluche à longues nageoires	*Urophycis chesteri*
Merluche blanche	*Urophycis tenuis*
Merluche-écureuil	*Urophycis chuss*
Mustèle arctique à trois barbillons	*Gadropsarus ensis*
Grenadier berglax	*Macrourus bergalax*
Grenadier de roche	*Coryphaenoides rupestris*
Common Marlin Spike	*Grenadier du Grand Banc*
Lycode de Laval	*Lycodes lavalaei*
Quatre-lignes atlantique	*Chirolophus ascani*
Unernak	*Gymnelis viridis*
Loup atlantique	*Anarhichas lupis*
Quatre-lignes atlantique	*Eumesogrammus praecisus*
Lompénie-serpent	*Lumpenus lumpretaeformis*
Lompénie tachetée	*Lumpenus maculatus*
Terrassier	*Cryptacanthodes maculatus*
Maquereau	*Scomber scombrus*
Thon rouge de l'Atlantique	*Thunnus thynnus*
Sébaste atlantique	*Sebastes mantella*
Sébaste acadien	*Sebastes fasciatus*
Chaboisseau à épines courtes	*Myoxocephalus scorpius*
Cotte polaire	*Cottunculus microps*
Icèle spatulée	*Icelus spatula*
Faux-tringle aux grands yeux	*Triglops nybelini*
Hameçon atlantique	*Artediellus atlanticus*
Poisson-alligator atlantique	*Aspidophoroides Monopterygius*
Lompe	*Cyclopterus lumpus*
Petite limace de mer	*Careproctus ranulus*
Limace de mer	Liparidae
Plie grise	*Glyptocephalus cynoglossus*
Plie canadienne	*Hippoglossoides platessoides*
Flétan de l'Atlantique	*Hippoglossus hippoglossus*
Plie rouge	*Pseudopleuronectes americanus*
Flétan noir	*Reinhardtius hippoglossoides*
Source : Brown, 1999.	

La région du chenal Hawke-banc Hamilton abrite plusieurs espèces de poissons commerciaux importantes, dont le sébaste, la morue de l'Atlantique, le capelan, la crevette et le crabe des neiges (Brown, 1999). En plus des 51 variétés d'espèces de poissons, le chenal Hawke-banc Hamilton est également important pour les mammifères marins et les oiseaux de mer et est considérée comme incomparable dans son importance globale pour l'écosystème marin de Terre-Neuve-et-Labrador (Brown, 1999).

La région du chenal Hawke-banc Hamilton abrite les frayères du nord de la morue de l'Atlantique (Rose et O'Driscoll, 2002). L'importance de la frayère du chenal Hawke-banc Hamilton est essentielle au succès et au bien-être de la morue de l'Atlantique parce que son emplacement permet une probabilité accrue de dérive par les œufs et les larves vers les zones d'élevage des juvéniles le long de la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador (Rose et O'Driscoll, 2002) par le courant du Labrador. De 1973 à 1997, 43 % des débarquements canadiens de morue ont été pêchés dans le chenal Hawke.

Afin de réduire la mortalité par prises accessoires et la perturbation de la fraye et de la morue juvénile, une zone de 20 par 20 nm a été fermée à la pêche des crevettes au chalut en septembre 2002 (MPO, 2006m). Le CCRH a recommandé l'établissement d'une boîte à morue expérimentale (Thibault, 2003) (figure 4.95), qui étendrait la zone fermée à 50 par 50 nm d'ici juillet 2003 (MPO, 2006m). Des restrictions ont également été imposées sur les équipements de pêche afin de réduire les prises accessoires, comme la taille des mailles réglementées et les grilles Nordmore sur les chaluts à crevettes (Brown, 1999). Les pêcheurs se battaient pour que la fermeture du chenal Hawke soit établie depuis plusieurs années, mais elle n'a commencé qu'en 2003 (Neis et coll., 2006). Lors des réunions syndicales-MPO sur le crabe, on a indiqué que les pêcheurs avaient demandé au MPO de fermer le chenal Cartwright à la pêche des crevettes au chalut, mais sans succès. De nombreux pêcheurs de crabe demeurent convaincus que les chaluts à crevettes endommagent le crabe (Neis et coll., 2006).

4.11.5.1 Autres bancs de la région de l'EES du plateau du Labrador

Même si le chenal Hawke-banc Hamilton est le banc le plus productif de la région du plateau du Labrador, d'autres bancs de la région de l'EES du plateau du Labrador, plus particulièrement les bancs Saglek et Nain (figure 4.94), sont également productifs. L'écoulement du détroit d'Hudson résulte du mélange de plusieurs masses d'eau, y compris celles du plateau de l'île de Baffin et de l'ouest du Groenland. Diverses masses d'eau et courants convergent dans le détroit d'Hudson, où de forts courants de marée mènent à un mélange vertical intense (Drinkwater et Harding, 2001) et où le courant résiduel transporte ce mélange d'eau riche en nutriments sur le plateau du Labrador Nord. En raison des eaux chargées de nutriments, la plus forte concentration de biomasse phytoplanctonique à proximité de la surface a tendance à se trouver sur le plateau du Labrador Nord, englobant la région du banc Saglek (Drinkwater et Harding, 2001). Le banc Saglek bénéficie également de l'advection directe du zooplancton du détroit d'Hudson et, à ce titre, il y a un nombre important d'espèces de zooplancton en eau profonde qui ne se trouvent pas ailleurs sur le plateau du Labrador. Ainsi, les eaux enrichies en nutriments du détroit d'Hudson produisent du phytoplancton de façon soutenue et des stocks de longue date pendant la période estivale dans la zone de l'EES du plateau du Labrador Nord (le banc Saglek et, dans une certaine mesure, le banc Nain).

Le banc Nain bénéficie d'un certain avantage de l'eau du détroit d'Hudson, mais bénéficie également de la remontée provoquée localement (Drinkwater et Harding, 2001) par les ruptures de pente continentale et les fosses d'eau profonde qui la bordent.

4.11.5.2 Contraintes de données pour les bancs du plateau du Labrador, y compris le chenal Hawke-banc Hamilton

Bien que le chenal Hawke-banc Hamilton dispose de plus d'informations sur la plupart des autres zones de la zone de l'EES du plateau du Labrador, il existe des contraintes de données importantes concernant les zones sensibles qui sont les emplacements de zones de production améliorées ou les concentrations d'oiseaux marins et de mammifères marins (également pour d'autres bancs de la zone de l'EES du plateau du Labrador).

Figure 4.95 Zones prioritaires de conservation du corail à Terre-Neuve-et-Labrador

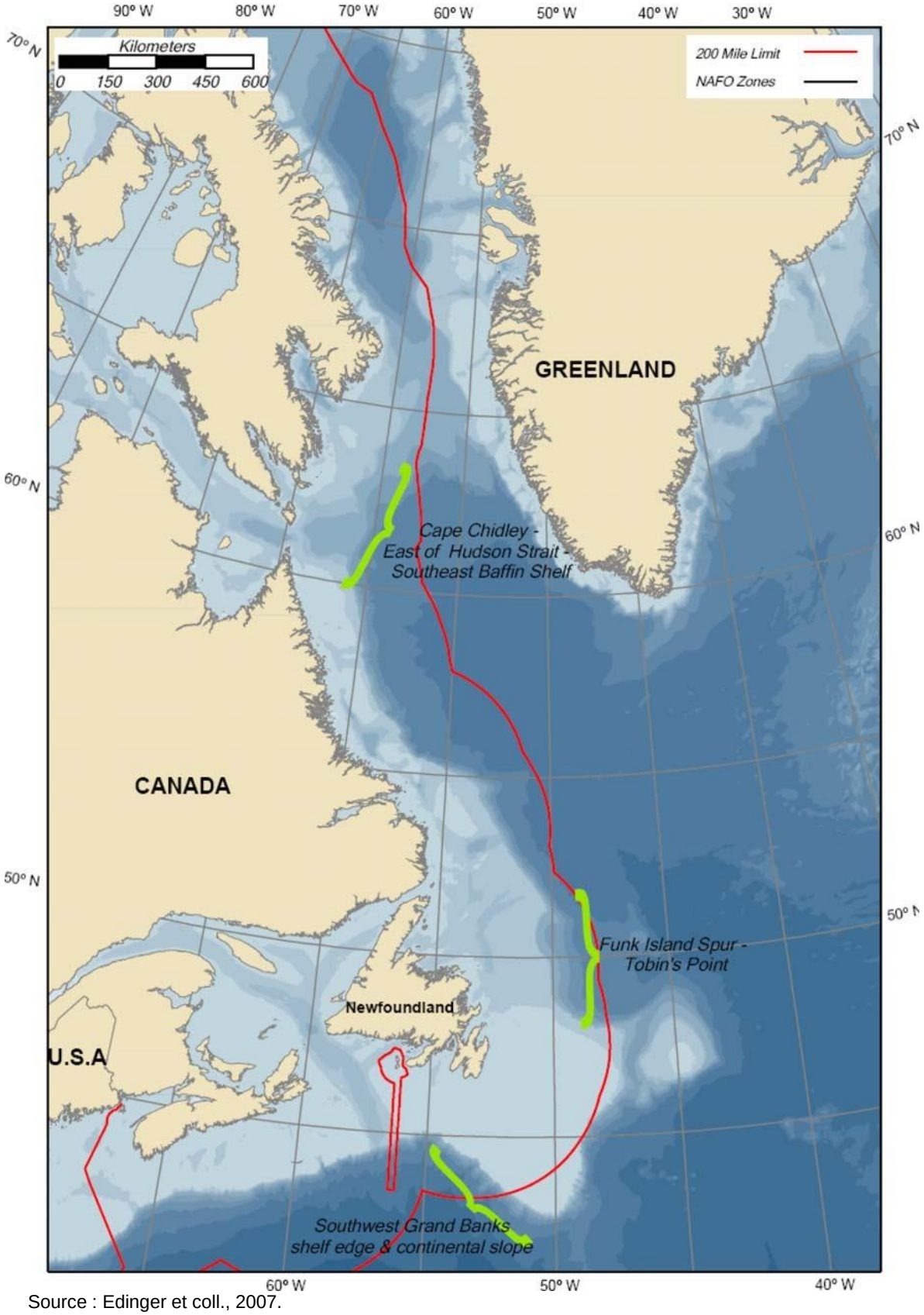

Source : Edinger et coll., 2007.

La recherche sur la fraye, les zones de nurserie, les migrations et la répartition des espèces dans divers bancs de pêche (c.-à-d. le banc Hamilton, le banc Nain, le banc Saglek, etc.) dans l'EES du plateau du Labrador est limitée. Ces renseignements devront être pris en compte dans toute évaluation environnementale future propre au projet. L'effet du réchauffement climatique sur la distribution et l'écosystème des bancs évolue, mais il est encore limité et mal compris. La compréhension des interactions entre les écosystèmes des zones d'EES du plateau du Labrador et d'autres zones comme les Grands Bancs est limitée.

Bien qu'il y ait des lacunes ou des contraintes en matière de données, leur relation avec le pétrole et le gaz extracôtiers dépend de la nature et du moment de l'activité particulière, et la nécessité de recueillir des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

4.11.5.3 Conséquences de la planification pour les bancs du plateau du Labrador, y compris le chenal Hawke-banc Hamilton

Le chenal Hawke abrite des populations de poissons riches et diversifiées, dont les plus grandes concentrations connues de morue du Nord résident dans le chenal. L'importance et la productivité du banc Hamilton dans la région de l'EES du plateau du Labrador peuvent entraîner des mesures d'atténuation spéciales selon le calendrier spatial et temporel des activités prévues. Les activités pétrolières et gazières extracôtières, dans ou à proximité de l'une des zones sensibles, peuvent faire l'objet de diverses mesures d'atténuation afin de minimiser les effets potentiels sur ces zones. Ces mesures d'atténuation pourraient s'ajouter à celles dont il est question dans le présent rapport et dépendraient du moment et de la nature de l'activité pétrolière extracôtière à l'intérieur ou à proximité de ces zones. Ces mêmes mesures d'atténuation peuvent également s'appliquer au banc Nain et plus précisément au banc Saglek.

4.11.6 Parcs nationaux

Les parcs nationaux sont administrés par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. Le processus afin d'identifier, de sélectionner et d'établir de nouveaux parcs nationaux est long et complexe. Bien que les règlements régissant les parcs nationaux ne s'étendent pas aux eaux côtières qui bordent ses limites, les eaux adjacentes sont souvent des sites d'activités récréatives et touristiques.

4.11.6.1 Monts Torngat

Le parc national des monts Torngat s'étend de la baie Saglek à l'île Killinek, près du cap Chidley, à l'extrémité nord du Labrador (figure 4.94) et s'étend sur 9 700 km². Les activités traditionnelles telles que la pêche et la chasse seront toujours autorisées à l'intérieur de ses limites. La Torngat est la première zone protégée de la région et est exempte de développement commercial, industriel et minéral. Il s'agit des montagnes les plus hautes et les plus accidentées de l'est du Canada, dont le point le plus élevé se situe à 1 652 m au mont Caubvick (Nature Canada, 2007).

Deux écosystèmes, la toundra du Bas-Arctique et les Alpes du Bas-Arctique dominent dans les monts Torngat. La végétation des hautes terres des Torngats est limitée, composée de roches nues et de toundra. Les vallées ont un terrain rocheux avec un couvert clairsemé de crêtes arctiques basses, de lichens, de mousses, d'herbes, de fleurs, de verdures mixtes et d'arbustes à feuilles caduques. Le bouleau blanc et le saule poussent dans des zones moins stables et marquent la zone de transition entre la toundra et les peuplements ouverts d'épinette noire et de mélèze dans le sud. Dans les basses terres, les tourbières contiennent de l'épinette noire avec des arbustes mixtes à feuilles persistantes et à feuilles caduques, reposant sur des mousses (Nature Canada, 2007).

De nombreuses espèces ont des populations faibles en raison des conditions climatiques. Les espèces qui habitaient la région comprennent le troupeau de caribous de la rivière George (700 000 animaux) et le troupeau de caribous de Torngat (10 000 animaux), l'ours noir, l'ours polaire, le renard rouge, le renard arctique, le lièvre d'Amérique, le loup et le rat musqué. Les monts Torngats contiennent des populations connues de l'arlequin plongeur et des espèces en péril dans la région, dont le garrot d'Islande et le faucon pèlerin. Les macareux, les guillemots et les petits pingouins habitent également la région côtière. La vie marine commune comprend les baleines, les phoques, l'omble chevalier et le saumon atlantique (Nature Canada, 2007).

4.11.6.2 Monts Mealy

Le parc national des monts Mealy proposé est situé dans le centre du Labrador, au sud du lac Melville (figure 4.94). Il s'agit d'une région de toundra arctique entourée de forêts boréales et de paysages marins côtiers et se trouve dans l'aire de répartition du troupeau de caribous menacés des monts Mealy. La prochaine étape du processus des parcs nationaux consiste à mener à bien une étude de faisabilité en vue de la création éventuelle d'une réserve de parc, qui comprend des consultations publiques. Les eaux adjacentes à des parties du parc proposé font partie d'une aire marine de conservation proposée de l'inlet Hamilton.

Les monts Mealy, d'une superficie d'environ 21 000 km², comprennent des portions de la moitié des dix écorégions du Labrador, plus précisément la toundra subarctique, la forêt boréale supérieure, la forêt boréale moyenne, les landes côtières et les écorégions du plateau de la rivière Eagle et de la tourbière oligotrophe à côtes (PAA, 2007). La zone a des composantes naturelles distinctes (marine, estuaire, lac, île, plaine côtière, rivière, plateau, montagne, forêt et tourbière) et une topographie accidentée. Ses sommets sont en état de pergélisol, avec des températures moyennes annuelles entre -4 °C et -7 °C (Jacobs s. d.). La plus haute montagne de la chaîne est d'environ 3500 pi (Parcs Canada, 1976).

La faune de la région comprend l'orignal, l'ours noir, le renard rouge, le lynx, le lièvre d'Amérique, le loup, le corbeau, le tétras du Canada et le troupeau de caribous des monts Mealy (PAA, 2007). Les oiseaux marins et la sauvagine de la région comprennent les macareux moines, les guillemots, les pétrels, les fous de Bassan, les bernaches du Canada, les eiders, les canards noirs (Parcs Canada 2005), les balbuzards pêcheurs et les pygargues à tête blanche (Parcs Canada 1976). Les phoques, les baleines et les ours polaires occasionnels fréquentent également la côte (Parcs Canada, 2005). La partie supérieure de la rivière Eagle dans les monts Mealy est une rivière de saumon productive (Parcs Canada, 1976).

Les monts Mealy sont caractérisés par des forêts boréales et des écosystèmes de toundra arctique. La végétation comprenait l'épinette noire rabougrie, le bouleau glanduleux, le thé du Labrador, le lichen et la mousse. Il y a aussi de grandes zones sans arbres (Parcs Canada, 2005).

4.11.6.3 Répercussions de la planification pour les parcs nationaux

Étant donné que le parc national des Monts Torngat est la première zone protégée de la région et qu'il est exempt de toute exploitation commerciale, industrielle et minérale (bien que les activités traditionnelles telles que la pêche et la chasse soient toujours autorisées à l'intérieur de ses limites), aucune activité d'exploration ou de production ne serait autorisée à l'intérieur de ses limites (qui comprend la baie Saglek à l'île Killinek près du cap Chidley dans le milieu marin).

4.11.7 Zone prioritaire de conservation du corail

Les coraux sont largement répartis dans la zone de l'EES du plateau du Labrador (voir la section 4.7) et fournissent un habitat sur un fond marin souvent stérile. Une zone prioritaire de conservation du corail a été identifiée près du cap Chidley (figure 4.95), qui chevauche le bord nord-est de la zone de

l'EES du plateau du Labrador (Edinger et coll., 2007). Les contraintes en matière de données et les implications en matière de planification sont présentées aux sections 4.7.1 et 4.7.2, respectivement.

4.11.8 La réserve écologique des îles Gannet

La réserve écologique des îles Gannet (établie en 1983) est un archipel de sept îles et sa composante marine environnante à l'embouchure de la baie de Sandwich (figure 4.96). C'est la plus grande colonie d'oiseaux marins du Labrador et la plus grande colonie de petit pingouin en Amérique du Nord. Elle abrite également d'importantes populations reproductrices de macareux moine et de guillemot marmette. Elle est le plus grand site connu de mue pour l'arlequin plongeur dans l'est de l'Amérique du Nord.

Les réserves écologiques ont des règlements stricts concernant l'accès et les activités autorisées. Les véhicules motorisés et les aéronefs terrestres sont interdits, tout comme la pêche, la chasse, le piégeage et l'enlèvement d'entités biotiques, de structures de construction ou d'exploitation forestière (*Wilderness and Ecological Reserves Act*, 1980).

Des estimations plus récentes sont disponibles pour les îles Gannett pour toutes les espèces de Robertson et Elliot (2002). En 1983, on a estimé à 37 155 couples les populations de guillemot marmette dans les Gannet Clusters et à 23 734 dans l'île de Gannet externe. En 1998, ces estimations étaient respectivement de 19 360 et 17 342, ce qui correspond à des baisses de 47,9 et 26,9 %. On a estimé que le guillemot de Brünnich a augmenté de 946 à 1337 couples sur les Gannet Clusters (augmentation de 41,3 %) et de 471 à 560 couples sur l'île de Gannet externe (augmentation de 18,9 %). La population reproductrice de macareux dans les Gannet Clusters est demeurée relativement stable au cours des vingt dernières années passant de 33 000 à 42 000 couples, ce qui en fait la deuxième colonie la plus importante de l'est de l'Amérique du Nord. On a estimé la population de petit pingouin à 6 497 paires en 1978 et à 9 808 paires en 1999. Ces résultats montrent que les îles Gannet sont la colonie de petit pingouin la plus importante en Amérique du Nord (Robertson et Elliot, 2002). D'autres espèces qui se reproduisent dans les îles Gannet sont le guillemot à miroir, qui n'a pas été confirmé récemment comme étant en reproduction, la mouette tridactyle, qui a été confirmée comme ayant 20 nids en 1999, le goéland marin qui avait 25 nids dans le Gannet Cluster en 1999 et environ 5 dans l'île Gannet externe. On savait que l'océanite cul-blanc était présent en 1998-1999 et qu'il se reproduisait peut-être en très faible nombre. On pense que le fulmar boréal se reproduit encore en très faible nombre sur les îles Gannet, bien que le nombre de sites occupés ait diminué depuis les années 1980. Les équipes de terrain ont documenté environ 60 couples d'eiders à duvet qui nichent sur les îles Gannet (Robertson et Elliot, 2002).

4.11.9 Zones importantes pour la conservation des oiseaux

Le programme de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) est une initiative internationale de conservation coordonnée par Birdlife International et ses partenaires, Études d'Oiseaux Canada et Nature Canada. Une ZICO est un site qui fournit un habitat essentiel à une ou plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs ou non nicheurs. Ces sites peuvent contenir des espèces menacées, des espèces endémiques, des espèces représentatives d'un biome ou des concentrations d'oiseaux très exceptionnelles. Les sites sont identifiés à l'aide d'un ensemble de critères normalisés et convenus à l'échelle internationale. Les ZICO peuvent être identifiées dans quatre catégories principales : les sites qui abritent régulièrement un grand nombre d'espèces menacées; les sites abritant régulièrement des espèces endémiques ou des espèces à aire restreinte; les sites qui abritent régulièrement un assemblage d'espèces qui se limitent en grande partie à un biome ou à un type de communauté unique ou menacé; et les sites où les oiseaux se rassemblent en grand nombre lors de la reproduction, en hiver ou lors de la migration. Les ZICO sont identifiées selon leur importance (en fonction de seuils spécifiques de population d'oiseaux) comme étant d'importance mondiale, continentale ou nationale (site Web de la ZICO). Il y a un total de 14 ZICO dans la région de l'EES du

plateau du Labrador, y compris les îles Gannett. Les données des ZICO du Canada ont été compilées pour les 14 ZICO que l'on retrouve dans toute la zone de l'EES du plateau du Labrador (figure 4.96) et qui sont présentées au tableau 4.21.

Figure 4.96 Zones importantes pour la conservation des oiseaux dans la zone d'évaluation environnementale stratégique du plateau du Labrador

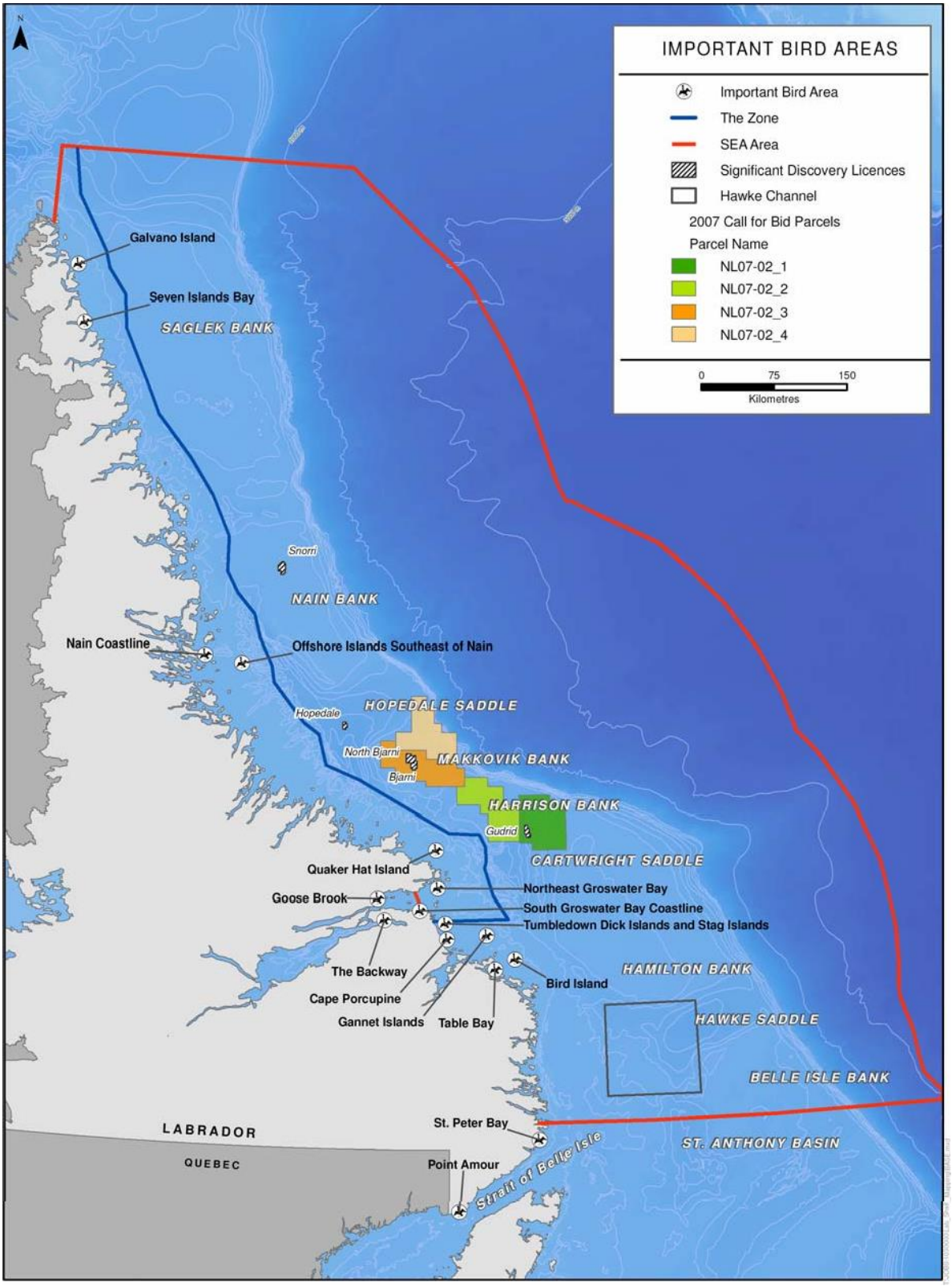

Source :. ZICO du Canada, 2004

Tableau 4-20 Espèces d'oiseaux connues des zones importantes pour la conservation des oiseaux du Labrador

Zones importantes pour la conservation des oiseaux	Espèces	Saison	Nombre	Étendue	Unité	Date
Île Bird	Macareux moine	RE	8 070	M	CO	1978
	Guillemot marmette (atlantique)	RE	3 100	S.O.	CO	1978
	Goéland marin	RE	20	S.O.	CO	1978
	Petit Pingouin	RE	1 530	M	CO	1978
Cap Porcupine	Macreuse	AU	4 674	S.O.	I	1998
	Macreuse à front blanc	ET	1 000 - 10 422	M	I	1980 - 1998
	Eider à duvet (Nord-Est de l'Arctique)	RE	1 604	C	N	1986
	Eider à duvet (Nord-Est de l'Arctique)	ET	560	S.O.	I	1994
Îles Gannet	Macareux moine	RE	39 350 - 49 705	M	CO	1975 - 1983
	Guillemot à mirror	RE	40 – 110	S.O.	CO	1975 - 1983
	Mouette tridactyle (Ouest de l'Atlantique)	RE	50 – 113	S.O.	CO	1975 - 1983
	Guillemot marmette (atlantique)	RE	11 650 - 63 087	M	CO	1952 - 1983
	Goéland marin	RE	110 – 120	S.O.	CO	1975 - 1983
	Arlequin plongeur (Est)	ET	70	C	I	1995
	Océanite cul-blanc (Ouest de l'Atlantique)	RE	14 – 20	S.O.	CO	1975 - 1983
	Fulmar boréal	RE	16	S.O.	CO	1983
	Petit Pingouin	RE	5 400 - 6 420	M	CO	1975 - 1983
	Guillemot de Brünnich (Atlantique)	RE	315 – 1 405	S.O.	CO	1952 - 1983
Goose Brook	Bernache du Canada (Nord de l'Atlantique)	MA	158 – 6 146	C	I	1987
	Bernache du Canada (Nord de l'Atlantique)	MP	555 – 704	S.O.	I	1988 - 1989
Côte de Nain	Arlequin plongeur (Est)	ET	20	C	I	1994
	Faucon pèlerin (anatum)	RE	4	S.O.	CO	1998
	Macreuse	ET	16 804 - 19 370	S.O.	I	1998 - 1999
	Macreuse à front blanc	ET	12 500	M	I	1998
Nord-Est de la baie Groswater	Macareux moine	RE	21 450	M	CO	1978
	Guillemot marmette (atlantique)	RE	4 300	S.O.	CO	1978
	Goéland marin	RE	100	S.O.	CO	1978
	Océanite cul-blanc (Ouest de l'Atlantique)	RE	10	S.O.	CO	1978
	Petit Pingouin	RE	1 831	M	CO	1978
	Guillemot de Brünnich (Atlantique)	RE	220	S.O.	CO	1978
Îles extracôtières du Sud-Est de Nain	Macareux moine	RE	12 240	M	CO	1978
	Guillemot à mirror	RE	341	S.O.	CO	1978
	Guillemot marmette (atlantique)	RE	2 260	S.O.	CO	1978
	Goéland bourgmestre	RE	350	M	COO	1978
	Petit Pingouin	RE	815	M	CO	1978
	Guillemot de Brünnich (Atlantique)	RE	8 000	S.O.	CO	1978
Point Amour	Guillemot à mirror	MP	1 350 - 5 465	M	I	1996
	Eider à duvet	MP	62 275	M	I	1996
	Plongeon huard	MP	195	S.O.	I	1996
	Arlequin plongeur (Est)	MP	7	S.O.	I	1996
Île Quaker Hat	Macareux moine	RE	2 100	S.O.	CO	1978
	Guillemot marmette (atlantique)	RE	650	S.O.	CO	1978
	Petit Pingouin	RE	460	M	CO	1978
	Guillemot de Brünnich (Atlantique)	RE	650	S.O.	CO	1978
Baie de Sept Îles	Eider à duvet (Atlantique)	RE	775	S.O.	I	1994
	Eider à duvet (Atlantique)	RE	365	S.O.	CO	1980
	Arlequin plongeur (Est)	ET	327	C	I	1994
Côte sud de la baie Groswater	Macreuse noire (Nord-Est)	MA	1 300 - 1 547	C	I	1980
	Eider à duvet (Atlantique)	RE	1 000	C	CO	1995
	Macreuse à front blanc	ET	519	S.O.	I	1980
Baie Saint-Peter	Eider à duvet (Atlantique)	ET	1 303 - 5 077	C	I	1980 - 1998
	Arlequin plongeur (Est)	ET	s.o. – 50	C	I	1994 - 1998
	Eider à duvet (Atlantique)	RE	2 459	C	CO	1986
	Faucon pèlerin (anatum)	RE	1	S.O.	CO	1998
	Macreuse	ET	1 375	S.O.	I	1998
	Macreuse à front blanc	ET	10 000 - 34 740	M	I	1998 - 1999
The Backway	Macreuse à front blanc	ET	10 000 - 34 740	S.O.	I	1998-1999
Îles Tumbledown Dick et îles Stag	Eider à duvet (Atlantique)	ET	975	S.O.	I	1998
	Arlequin plongeur (Est)	ET	162	C	I	1998

Saison :
RE = Reproduction ET = Été
MA = Migrants de l'automne
MP = Migrants du printemps AU = Autre

Unité :
I = Individus
N = Nids
CO = Couples

Étendue :
N = Importance nationale C = Importance continentale
M = Importance mondiale S.O. = Aucune désignation

Source : adapté des Zones importantes d'oiseaux du Canada, 2004.

L'organisme de ZICO du Canada considère que plusieurs populations des ZICO du Labrador ont une importance mondiale ou continentale (tableau 4.8). On sait que l'arlequin plongeur, qui est classé comme espèce préoccupante en vertu de la LEP, est présent dans plusieurs des ZICO durant l'été – les îles Gannet, la côte de Nain, Point Amour, la baie de Sept-Îles, la baie Saint Peter et les îles Tumbledown Dick et les îles Stag. On pensait que ces oiseaux faisaient partie de volées prémues. Lors de réunions de consultation sur le projet, l'arlequin plongeur a été soulevé comme un sujet de préoccupation. Ces populations sont considérées comme d'importance mondiale et sont examinées plus en détail sous Espèces en péril (section 4.2).

Les populations de petit pingouin, de guillemot marmette, de macreuse à front blanc, de guillemot à miroir, d'eider à duvet sont également considérées comme d'importance mondiale dans plusieurs des ZICO du Labrador. Plusieurs populations d'espèces dans les ZICO sont considérées comme d'importance continentale, y compris la bernache du Canada, la macreuse noire et l'eider à duvet. Plusieurs des sites de ZICO sont des sites de mue importants, notamment les îles Gannet, la baie Saint Peter, les îles Tumbledown Dicket les îles Stag (ZICO, 2001b).

Parmi les menaces qui pèsent sur les ZICO dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, mentionnons la pollution par les hydrocarbures et la surexploitation de certaines espèces comme les eiders et les guillemots (ZICO 2001a, ZICO 2001b). La collecte d'œufs peut également constituer un facteur de stress pour certaines espèces. L'augmentation du trafic maritime pourrait aussi conduire à des comportements d'évitement dans certaines des ZICO.

4.11.9.1 Contraintes de données pour les îles Gannett et d'autres zones importantes pour la conservation des oiseaux

D'autres colonies d'oiseaux de mer du Labrador pourraient justifier à l'avenir le statut de réserve écologique ou d'autres lois protectrices. Les îles Herring pourraient être le prochain site candidat. Les données pour diverses zones importantes pour la conservation des oiseaux. Les populations d'oiseaux peuvent changer de façon drastique au fil du temps en raison de perturbations, de cycles naturels et en réponse aux changements de l'écosystème. Bien qu'il existe des données, il y a des lacunes dans la répartition et l'abondance de certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux. On dispose de peu de données sur les effets du changement climatique sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux.

Bien qu'il y ait des lacunes ou des contraintes en matière de données, leur relation avec le pétrole et le gaz extracôtiers dépend de la nature et du moment de l'activité particulière, et la nécessité de recueillir des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

4.11.9.2 Conséquences de la planification pour les îles Gannett et d'autres zones importantes pour la conservation des oiseaux

Il y a 14 ZICO, y compris les îles Gannett, dans la zone de l'EES du plateau du Labrador, qui abritent une variété d'espèces d'oiseaux, y compris les espèces inscrites sur la liste de la LEP et du COSEPAC. Selon le calendrier et le lieu des activités potentielles d'exploration et de production, des mesures d'atténuation spéciales peuvent être nécessaires pour protéger les oiseaux pendant les périodes d'activités vulnérables du cycle vital, comme la reproduction. La planification future devra envisager la possibilité d'établir de nouvelles réserves écologiques d'oiseaux marins. Les activités pétrolières et gazières extracôtières dans la réserve écologique de l'île Gannet ou à proximité de celle-ci, et les futures aires protégées seront assujetties aux mesures de protection définies dans le cadre législatif approprié pour ces zones. D'autres mesures d'atténuation, au besoin, seront prises dans le cadre d'évaluations environnementales propres au projet, en consultation avec les organismes de réglementation et les intervenants.

Bien que la désignation comme ZICO officielle du Canada n'apporte pas de protection juridique, elle signifie qu'une zone peut avoir une importance continentale ou mondiale pour la conservation des espèces d'oiseaux et qu'elle devrait donc être prise en compte dans la planification. La ZICO des îles Gannet est protégée parce qu'elle se trouve à l'intérieur des limites de la désignation provinciale comme Réserve écologique (refuge d'oiseaux marins). Les dommages causés à une réserve écologique donnent lieu à des amendes pour les particuliers ou les sociétés. La protection des refuges d'oiseaux comprend la terre et l'eau entourant les refuges qui relèvent de la compétence de la province (*Wilderness and Ecological Reserves Act*, 2007). La protection des réserves écologiques (y compris les îles Gannet) comprend les interdictions d'utiliser des véhicules motorisés ou des aéronefs, la chasse, la pêche, l'exploitation forestière et la mise en valeur.